

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024**

Délibération n°2024.11.186

**Convention territoriale globale 2025-2029 avec la caisse
d'allocations familiales de la Charente**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **10**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlene MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.186**

Rapporteur : Hélène GINGAST

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029 AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10201 -1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge
ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
ODD 10 : Réduire les inégalités
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements soient ouverts à tous, sûrs et durables

La Convention Territoriale Globale fait le lien entre l'ensemble des partenaires et des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire, en gardant pour objectif d'être une agglomération au plus proche des besoins de ses habitants, conformément au projet d'Agglomération « GrandAngoulême vers 2030 ».

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels d'une durée de cinq ans, qui a pour vocation de partager une vision globale du territoire et de repérer les enjeux en faveur des habitants pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux administrés.

Le contenu de cette contractualisation a été établi à partir d'un diagnostic réalisé en partenariat par la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente (CAF) et le service Enfance Jeunesse de GrandAngoulême, afin :

1. d'identifier les caractéristiques et les besoins du territoire et d'en déduire des axes prioritaires ;
2. de définir les champs d'intervention des actions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Concrètement, cette convention territoriale globale s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- développer et coordonner des espaces de coordination et de co-construction sur le territoire communautaire pour faire vivre la CTG ;
- maintenir et développer une offre de service de qualité, innovante, adaptée aux besoins de toutes les familles et équilibrée sur le territoire ;
- tendre vers un cadre de vie de qualité et attractif pour toutes les habitantes et tous les habitants via les politiques publiques de GrandAngoulême.

Cette contractualisation renforce le rôle d'ingénierie territoriale à travers l'équipe CTG, constituée des chargés de coopération CTG de GrandAngoulême et des chargés de conseil et de développement de la caisse d'allocation familiale (CAF).

Les 30 fiches « action » portent sur différentes thématiques de cohésion sociale, concourant à l'offre de service aux familles, à l'attractivité et à la cohésion du territoire :

- le copilotage et la coopération autour de la CTG,
- les réseaux de professionnels de la CTG,
- la petite enfance,
- l'enfance et la Jeunesse,
- la parentalité,
- l'accès aux droits,
- la mobilité,
- la santé,
- l'habitat,
- la famille et l'attractivité du territoire.

La CTG de GrandAngoulême a été co-construite dans le respect des compétences respectives de l'agglomération et des communes qui la composent.

La durée d'application de cette convention territoriale globale est fixée pour 5 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Pendant cette période, la CTG est le socle territorial incontournable des divers engagements de la CAF sur le territoire de GrandAngoulême, et notamment des financements liés aux différents Bonus existants mais également un document ressource pour toutes les communes dans le cadre de l'application de la loi sur le Service Public de la Petite Enfance en 2025.

GrandAngoulême, la caisse d'allocations familiales de la Charente, les 38 communes de l'agglomération, les 4 syndicats intercommunaux (SIVOM des AsBaMaVis ; SIVU Enfance Jeunesse des communes de L'Isle d'Espagnac, Mornac, Ruelle-sur-Touvre et Touvre ; SIVU des crèches des communes de La Couronne, Nersac et Rouillet-Saint-Estèphe ; SIVU de la crèche familiale Am Stram Gram des communes de Saint-Yrieix-sur-Charente, Gond-Pontouvre, Fléac, Champniers et Vindelle) ainsi que l'État, le Département, l'Éducation Nationale et la mutualité sociale agricole (MSA) des Charentes seront cosignataires de la CTG.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention territoriale globale (CTG) passée entre la caisse d'allocations familiales, GrandAngoulême, les 4 syndicats intercommunaux, l'État, le Département, l'Éducation Nationale, la mutualité sociale agricole (MSA) des Charentes et les 38 communes de l'agglomération de GrandAngoulême, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2025,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

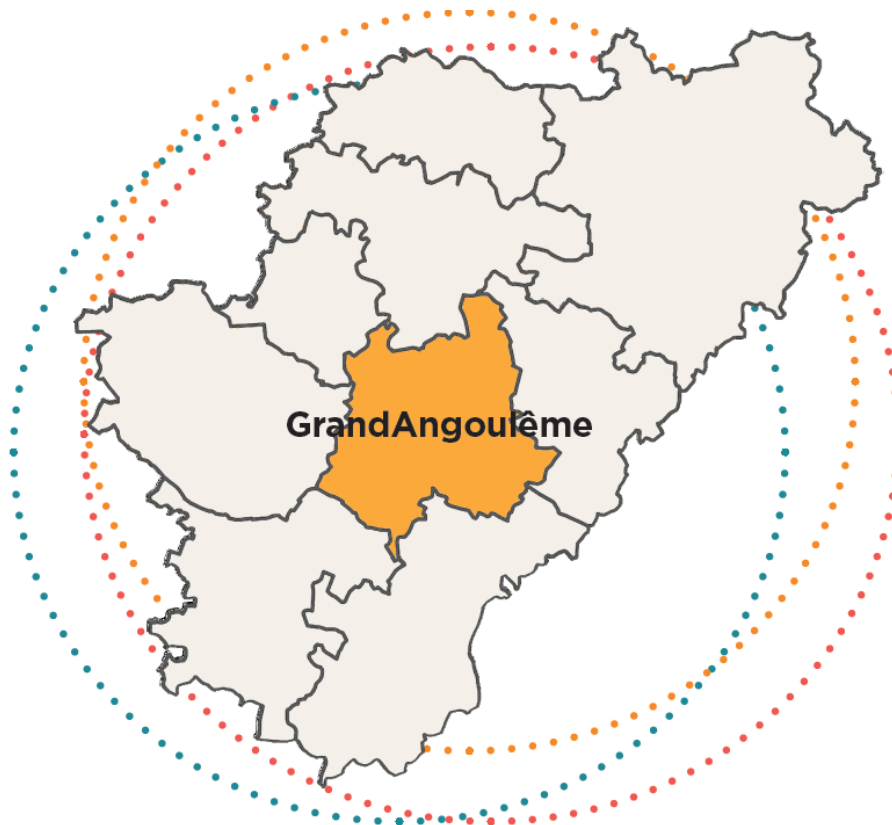
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Convention Territoriale Globale

2025 - 2029

Vivre et grandir sur GrandAngoulême :
un plan d'action partagé pour les familles



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

L'essentiel & plus encore

Avec la participation des 38 communes de GrandAngoulême et des 4 syndicats intercommunaux, ainsi que :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Convention territoriale globale

Sommaire

Acte d'engagement p.5

Méthodologie de renouvellement de la CTG p.10

La gouvernance de la CTG p.11

1. Les instances techniques et les instances de pilotage de la CTG
2. Une équipe au service de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la CTG

Évaluation de la CTG 2019-2024 p. 13

Diagnostic du territoire p. 21

Portrait social

L'offre aux familles et les enjeux

Fiches actions p. 63

Annexes p.115

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Sous l'influence du Schéma Départemental des Services aux Familles, de l'application à venir de la loi sur le Service Public de la Petite Enfance, en tenant compte des spécificités du territoire et des ambitions partagées des communes, de GrandAngoulême, des partenaires institutionnels et acteurs au service des familles de notre territoire, la Convention Territoriale Globale (CTG) a pour objectif stratégique de porter le projet social du territoire de la communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, de partager la même vision du développement et de la cohésion territoriale, d'organiser l'offre globale de services aux familles et d'articuler les politiques et savoir-faire de chacun afin de mieux agir.

La Convention Territoriale Globale –CTG- organise donc un cadre politique stratégique et opérationnel pour coconstruire, piloter et décliner une offre de services territorialisée pour les familles de l'Agglomération.

Cette convention vient conforter le premier pilier du projet d'Agglomération de GrandAngoulême avec une ambition de faire du territoire communautaire, un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes autour de 3 enjeux :

- Mettre en lien et coordonner les différents acteurs des politiques enfance-jeunesse
- Élaborer et décliner sur le territoire une offre de services aux familles innovante et adaptée au parcours de vie de l'enfant et des jeunes
- Soutenir la parentalité dans une politique de prévention

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'une convention politique sur une période pluriannuelle de cinq ans de 2025 à 2029.

En faisant le choix de se consacrer prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action publique de la Caf de la Charente s'inscrit dans une démarche territoriale de projets sur des champs d'intervention importants pour l'attractivité d'un territoire et qui s'insèrent dans les missions essentielles de la branche Famille à savoir les champs de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de la politique de la ville, de la vie des quartiers ou encore du logement.

Afin de garantir la déclinaison des politiques publiques sur le territoire, au plus près des besoins des usagers, la branche Famille assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 de la branche Famille renforce ces missions, avec l'objectif d'amplifier l'ancrage territorial des Caf. Pour redynamiser l'offre d'accueil du jeune enfant, la Cog s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du **Service Public de la Petite Enfance**, qui fera des CTG l'instrument de régulation et de gouvernance pour le maintien et le développement de l'offre d'accueil.

La Convention Territoriale Globale fait le lien entre l'ensemble des partenaires et des politiques publiques présentes sur le territoire en gardant pour objectif d'être une agglomération au plus proche des besoins de ses habitants.

Elle favorise le croisement des différents schémas existants (Schéma Départemental des Services aux Familles, Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale) tout en ayant le souci de l'adaptabilité, de la cohérence avec le projet de territoire de GrandAngoulême et de l'optimisation de leurs interventions.

Accusé certifié exécutoire

C'est pourquoi, en accord avec les orientations générales inscrites dans le présent préambule, la Caf de la Charente, la Communauté et les communes de l'agglomération de GrandAngoulême et leurs partenaires souhaitent s'engager dans une nouvelle Convention Territoriale Globale aux services des familles 2025-2029.

La Présidente du Conseil
d'administration de la Caf
de la Charente

La Directrice
de la Caf de la Charente

Le Président
de la Communauté
d'Agglomération

Marie-Charles BONJEAN

Estelle LOUIS

Xavier BONNEFONT

Avec la participation de l'État, de l'Education nationale, du Département de la
Charente et de la Mutualité Sociale Agricole

Pour l'État
Le Préfet

Pour l'Éducation nationale
Le Directeur

Pour le Département de la
Charente

Le Président du Conseil
départemental

Jérôme HARNOIS

Thierry CLAVERIE

Philippe BOUTY

Pour la Msa des Charentes

Le Président du
Conseil d'administration
de la Msa des Charentes

Le Directeur
de la Msa des Charentes

Accusé de réception
Patrick COULLAUD

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Edgar CLOËREC

Pour les communes de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

Le Maire de la ville d'Angoulême	Le Maire de la commune d'Asnières-sur-Nouère	Le Maire de la commune de Balzac
Xavier BONNEFONT	Chantal DOYEN-MORANGE	Jean-Claude COURARI

Le Maire de la commune de Bouëx	Le Maire de la commune de Brie	Le Maire de la commune de Champniers
Michel ANDRIEUX	Michel BUISSON	Mickaël LAVILLE

Le Maire de la commune de Claix	Le Maire de la commune de Dignac	Le Maire de la commune de Dirac
Dominique PÉREZ	Françoise DELAGE	Bénédicte MONTÉGU

Le Maire de la commune de Fléac	Le Maire de la commune de Garat	Le Maire de la commune de Gond-Pontouvre
Hélène GINGAST	Laurent DUGUÉ	Gérard DEZIER

Le Maire de la commune de Jauldes	Le Maire de la commune de La Couronne	Le Maire de la commune de Linars
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20241114-2024_11_186-DE Sebastien BOIVENT Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 21/11/2024 Affichage : 21/11/2024	Jean-François DAURÉ	Michel GERMANEAU

Le Maire de la commune de L'Isle d'Espagnac	Le Maire de la commune de Magnac-sur-Touvre	Le Maire de la commune de Marsac
Michel ISSARD	Cyrille NICOLAS	Jean-Luc FOUCHIER

Le Maire de la commune de Mornac	Le Maire de la commune de Mouthiers-sur-Boëme	Le Maire de la commune de Nersac
Francis LAURENT	Michel CARTERET	Barbara COUTURIER

Le Maire de la commune de Plassac-Rouffiac	Le Maire de la commune de Puymoyen	Le Maire de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe
Serge DAVID	Gérard BRUNETEAU	Gérard ROY

Le Maire de la commune de Ruelle-sur-Touvre	Le Maire de la commune de Saint- Michel	Le Maire de la commune de Saint- Saturnin
Jean-Luc VALANTIN	Fabienne GODICHAUD	Catherine BRIE

Le Maire de la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente	Le Maire de la commune de Sers	Le Maire de la commune de Sireuil
Jean-Jacques FOURNIÉ	Roland VEAUX	Jean-Luc MARTIAL

Le Maire de la commune de Soyaux	Le Maire de la commune de Torsac	Le Maire de la commune de Touvre
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20241114-2024_11_186-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 21/11/2024 Affichage : 21/11/2024	Catherine BRÉARD	Brigitte BAPTISTE
François NEBOUT		

Le Maire de la commune de Trois-Palis	Le Maire de la commune de Vindelle	Le Maire de la commune de Voeuil-et-Giget
Denis DUROCHER	Isabelle MOUFFLET	Monique CHIRON

Le Maire de la commune de Voulgézac	Le Maire de la commune de Vouzan
Thierry MOTEAU	Thierry HUREAU

Pour les syndicats intercommunaux de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

La Présidente du SIVOM des AsBaMaVis	La Présidente du SIVU Enfance Jeunesse des communes de L'Isle d'Espagnac, Mornac, Ruelle-sur-Touvre et Touvre
Martine LIÈGE TALON	Alexia RIFFÉ

La Présidente du SIVU des crèches des communes de La Couronne, Nersac et Rouillet-Saint- Estèphe	Le Président du SIVU de la crèche familiale Am Stram Gram des communes de Saint-Yrieix-sur-Charente, Gond-Pontouvre, Fléac, Champniers et Vindelle
Zahra SEMANE	Frédéric RÉAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Convention territoriale globale



Méthodologie de renouvellement de la CTG

PHASE D'ÉVALUATION DE LA 1^{ère} CTG 2019-2024

p.13

1

Une aide à la décision pour la sélection des projets en cours et à venir, par l'analyse des impacts de la dernière CTG sur les pratiques des acteurs.

C'est repérer les changements occasionnés avec l'intervention publique

PHASE D'ÉTAT DES LIEUX PARTAGÉ DES BESOINS ET DES RESSOURCES

p.17

2

Une photographie de l'existant en termes de ressources disponibles sur le territoire et de caractéristiques de la population et une identification de l'adéquation entre « l'offre » et le « besoin ».

C'est observer et avoir de là où on part

PHASE DE CONCERTATION TERRITORIALE

p. 63

3

Une identification des enjeux pour faire évoluer l'offre de services aux familles en réponse aux attentes et besoins repérés.

C'est définir ensemble là où on veut aller

PHASE D'ÉLABORATION D'UN OUTIL DE SUIVI DU PLAN D'ACTIONS

4

Un choix des indicateurs et une construction des modalités de suivi et d'évaluation de la démarche CTG et des effets produits et réalisés.

C'est objectiver les objectifs atteints

ARTICULATION
BILANS ANNUELS /
ÉVALUATION
FINALE

DIAGNOSTIC
TERRITORIAL
PARTAGE

Deux phases pour un même objectif : améliorer le service rendu aux familles par une meilleure coordination et adaptation des ressources

L'OUTIL DE SUIVI
DE LA CTG

SIGNATURE CTG

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
116-2004-1024-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Accusé par le préfet - 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

L'organisation et la structuration des instances de pilotage, d'animation, de suivi et d'évaluation :

INSTANCES TECHNIQUES

Les acteurs et instances :

Équipe CTG : 3 chargés de coopération de la CTG et la Référente CTG de la CAF.

Équipe élargie CTG CAF/ GrandAngoulême

Groupe de travail Enfance Jeunesse composé des élus des 38 communes et animé par les chargés de coopération CTG

Acteurs de terrain, acteurs institutionnels, techniciens dans les collectivités

Vocation

Travailler de façon concertée les actions à mettre en œuvre

INSTANCES DE PILOTAGE

Composition du COPIL :

Élus des 38 communes, Présidence de syndicats intercommunaux, Directions générales de la CAF et de GrandAngoulême, Présidence de la Communauté d'Agglomération, Présidence du Conseil d'administration de la CAF, Direction de la Cohésion Sociale de GrandAngoulême, responsable territorial CAF, chargés de coopération CTG, référent CTG de la CAF, État, Éducation Nationale, SDJES, MSA, Conseil Départemental, France Travail

Vocation

Déterminer les orientations stratégiques et valider chaque étape d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la CTG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

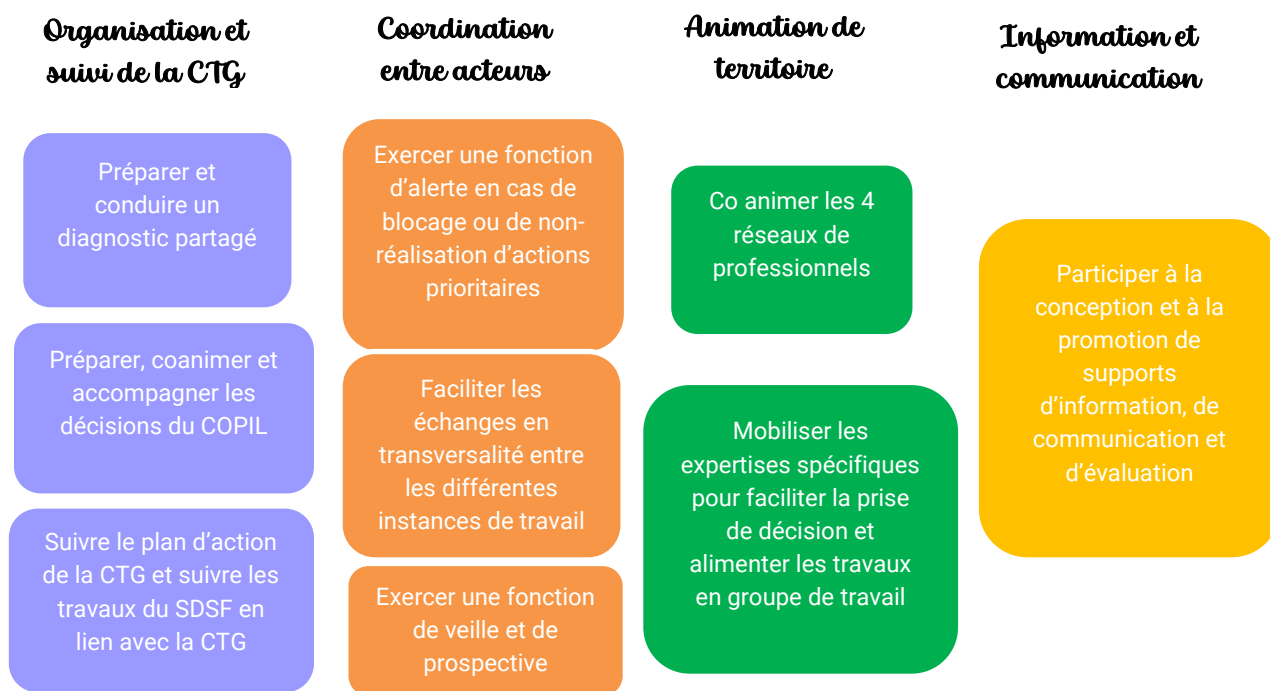
Affichage : 21/11/2024

Les chargés de coopération de la CTG et la référente CTG

de la CAF sont garants de l'animation et de la coordination

Les chargés de coopération CTG de GrandAngoulême

► 2.5 ETP de chargés de coopération sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et la parentalité communautaire pour :



Les chargés de conseil et développement de la CAF

► Au sein du pôle Action Sociale de la Caf de la Charente, les 2.5 ETP de Chargés de conseil et de développement contribuent au développement social du territoire, par la promotion et la construction avec les partenaires, de services adaptés aux territoires et aux besoins locaux de la population, et ce en fonction des axes retenus dans le cadre de la CTG.

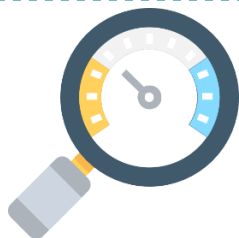
Un chargé de conseil et de développement est également référent de la CTG et fait partie de l'équipe de la CTG, qui a pour mission sa mise en œuvre et son suivi.

... Et d'autres contributeurs à la CTG : les chargés de coopération de proximité

Dans l'optique d'une montée en charge de la CTG, la CAF soutient financièrement depuis 2017 la mise en place d'une coordination communautaire tout en maintenant un soutien aux coordinations dites de proximité dans les collectivités.

Aussi, on compte en septembre 2024, 10.5 ETP de chargés de coopération de proximité ayant pour mission de contribuer au portage de la CTG, de ses enjeux et du déploiement des actions en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité et de jouer un rôle de pivot entre les institutions (animation du Projet éducatif de territoire par exemple) la CAF, GrandAngoulême et les acteurs de terrain de leur territoire.

Convention
territoriale
globale



Démarche d'évaluation de la 1^{ère} CTG 2019-2024

Évaluation Finale 2024

1^{ère} CTG

Signée entre toutes
les collectivités du
territoire de
GrandAngoulême et
la CAF de la
Charente en

2019

Pour 4 ans

Prolongée
jusqu'au
31.12.2024

6 Axes

1. Petite enfance

Co-construire une politique Petite Enfance territoriale en lien avec les communes, les partenaires et les acteurs du territoire

2. Enfance

Offrir un service accessible à toutes les familles et à tous les enfants en prêtant une attention particulière à la mixité sociale et aux enfants en situation de handicap

3. Jeunesse

Tendre vers une cohérence, une équité territoriale et une politique Jeunesse coordonnée sur le GrandAngoulême, en lien avec les acteurs du territoire.

4. Parentalité

Décliner un schéma local d'organisation de l'offre de service aux familles adapté à GrandAngoulême, en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (Petite Enfance, Enfance, jeunesse, parentalité...).

5. Attractivité

Maintenir et développer des services pour renforcer l'attractivité du territoire et favoriser le lien social, outil de mixité et garant du « bien vivre » sur GrandAngoulême

6. Coordination

Mettre en place une coordination des politiques à l'échelle communautaire en cohérence avec le projet communautaire de GrandAngoulême.

La démarche d'évaluation de la 1^{ère} CTG s'inscrit pleinement dans la **continuité de la dynamique territoriale** entre les collectivités du territoire de GrandAngoulême et la CAF de la Charente.

Elle vise à **mesurer les effets produits et les changements** occasionnés par l'intervention publique sur le territoire. Elle contribue également à l'amélioration des conditions de mise en œuvre de la Convention.

La croisée de **l'étude quantitative et qualitative** permet d'identifier les difficultés ou freins mais également **les ressources et leviers du changement**. Elle contribue à l'éclairage d'éléments d'analyse et de compréhension et propose concrètement des préconisations pour la phase de renouvellement.

La méthode retenue est plurielle, fondée sur **un recueil de données qualitatives et de données quantitatives**. Les 3 Chargés de coopération CTG et la Référente CTG de la CAF, c'est-à-dire **l'équipe CTG**, ont analysé plusieurs données : des données quantitatives, par le biais d'un outil de suivi d'indicateurs de résultats et des données qualitatives, à partir de la **méthode d'enquête du questionnaire**, avec des questions fermées et des questions ouvertes et **d'entretiens « focus groupe »** filmés en direction des professionnels de terrain. Conformément à son principe d'intervention, **l'équipe CTG met en œuvre une méthodologie participative** où le recueil **de la perception des acteurs du territoire** et la croisée de leurs regards est primordial pour **nourrir l'évaluation**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Évaluation la CTG 2019-2024



La CTG pour les élus

De nombreux élus impliqués

24 ont participé au Copil d'évaluation
25 à 30 élus aux Groupes Enfance-Jeunesse & autres instances
d'élus concourant à la CTG entre 2019 et 2024
5 rencontres dans les Espaces de Dialogue Territorial en 2022,
sur la thématique « offre d'accueil Petite Enfance »

Autour de thématiques variées :

La couverture en RPE

L'offre et les besoins d'accueil en petite enfance
La CTG de GrandAngoulême et ses perspectives
La Politique Enfance Jeunesse GrandAngoulême
Le CIJ et le dispositif Jeune Initiative GrandAngoulême
Les actualités des structures petite enfance et
Enfance (Les Poussins, Alvéole) en gestion directe



Propositions et avis votés :

- Dispositif de soutien financier aux projets communaux de structures d'accueil Petite Enfance (fonds de concours petite enfance)
- Réflexion sur la couverture territoriale par les services de RPE
- « Aller vers » les jeunes pour leur apporter l'information les concernant
→ actions portées par le CIJ
- Avis sur les travaux de rédaction à chaque étape de construction de la CTG
- Avis sur la feuille de route Enfance Jeunesse de GrandAngoulême



Les réseaux de la CTG



4

Crèches familiales
Crèches collectives
Relais Petite Enfance
Chargés de coopération

41 regroupements en 4 ans

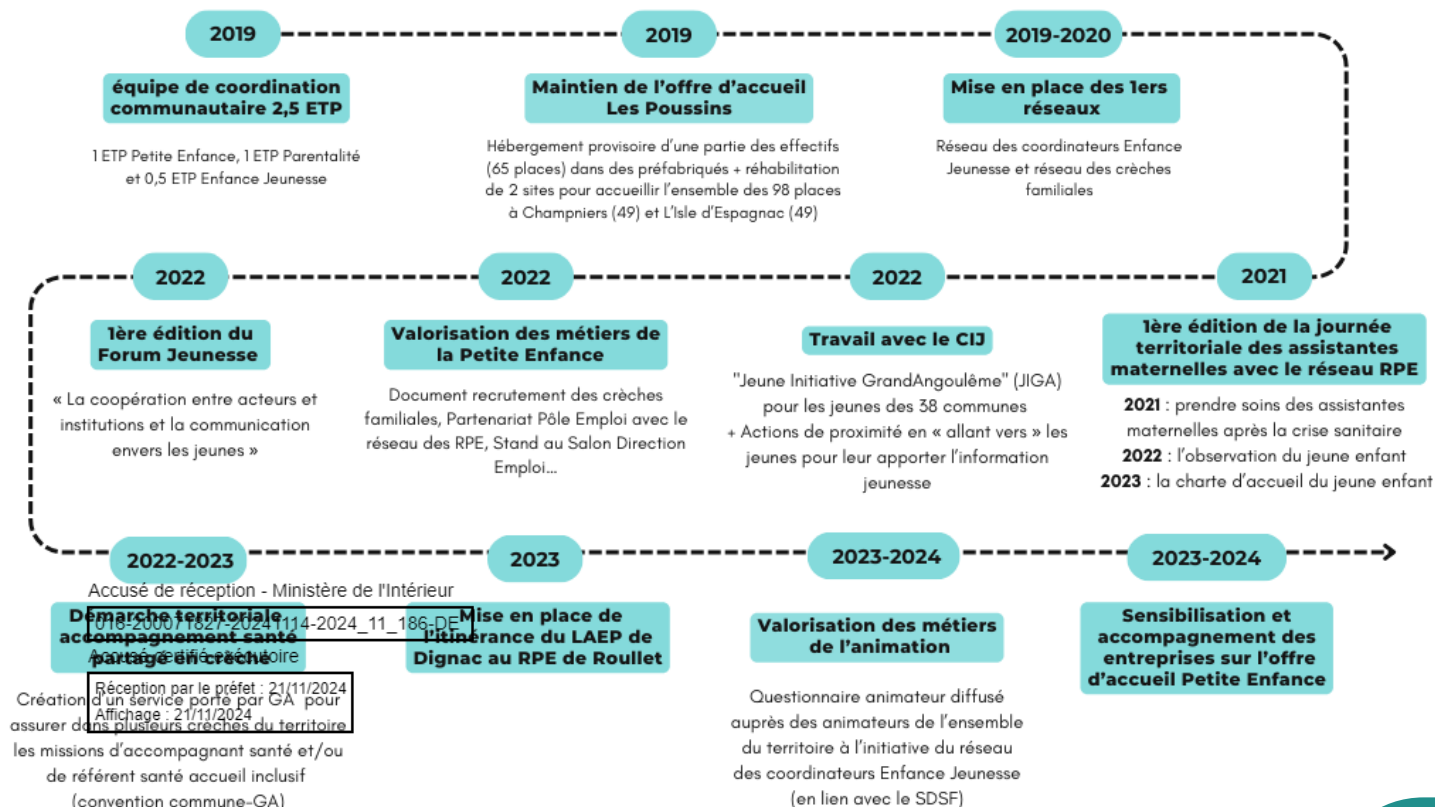
Un intérêt exprimé par les professionnels

Sondage 2024 auprès des 40 participants des 4 réseaux CTG
(32 réponses)

1. Rompre l'isolement professionnel
2. Partage d'expérience, échange de bonnes pratiques
3. L'interconnaissance entre professionnels : tisser du lien
4. Avoir de l'étayage sur certains sujets
5. Travailler sur des actions portées collectivement

département
choses actualité reconnaissance
soutien Lieu ressources pairs offre
entraide écoute convivial
échanges collègues moment nouvelles réglementations
ensemble accueil convivialité direction

LES FAITS MARQUANTS DE LA CTG 2019-2024



La CTG pour mesurer les besoins



3 questionnaires de recensement des attentes et des besoins des habitants

Questionnaire sur les modalités d'accueil petite enfance des familles de Magnac-sur-Touvre, sur les besoins en accompagnement parentalité, et sur les besoins d'accueil parentalité en horaires atypiques sur le secteur sud-ouest du GrandAngoulême.



7 questionnaires de recensement des attentes et besoins des professionnels

Questionnaire en direction des assistantes maternelles non pourvues en RPE / enquête sur le métier d'animateur / sondage sur les besoins d'accueil petite enfance des entreprises du PA Euratlantique / enquêtes de satisfaction auprès des participants suite au Forum jeunesse et à la journée territoriale des assistantes maternelles.

L'accompagnement des actions et le soutien des professionnels : une plus-value reconnue

Sondage 2024 auprès des élus lors du COPIL d'Évaluation finale de la CTG 2019-2024

« A quoi a servi la CTG selon vous ? »

- Soutenir l'offre existante en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité
- Coordonner et soutenir davantage les professionnels
- Connaitre davantage les besoins des habitants en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité
- Faire émerger des nouveaux projets, innovants ou expérimentaux
- Susciter des projets avec d'autres partenaires ou d'autres territoires

Une connaissance hétérogène de la CTG



Lors du COPIL d'Évaluation de la 1^{ère} CTG en mars 2024, les évaluateurs ont questionné le niveau de connaissance et la perception des élus sur la CTG.

Il en ressort une connaissance très hétérogène de ce qu'est la CTG, ce qui la définit et la caractérise par ses faits marquants sur les 4 dernières années.

Parfois seulement identifiée comme un simple contrat d'engagement financier avec la CAF ou comme un projet porté sur un domaine spécifique et non perçu comme englobant une multitude de champs d'intervention que sont principalement la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

PRÉCONISATIONS POUR LA FUTURE CTG 2025 – 2029

MIEUX COMMUNIQUER

Adapter le niveau d'information sur la CTG

- ➡ Élus : relancer une communication sur les principes de la CTG
- ➡ Porteurs de projets : communiquer davantage dans le sens de l'approche CTG en insistant sur les enjeux partagés de la collectivité, de GA et de la CAF. Rappeler les critères de financements en proposant un outil
- ➡ Réseaux de professionnels : renforcer la communication pour leur permettre de mieux connaître leur droit à l'appui technique et financier de l'équipe CTG
- ➡ CAF et GA : communiquer davantage sur la CTG en interservices

MIEUX IMPLIQUER ET ARTICULER LES PERSONNES CONCERNÉES (ÉLUS, PROFESSIONNELS)

- ➡ Renforcement de la coopération entre les communes, notamment sur des bassins de vie et d'emploi de population et plus largement entre toutes les communes du GrandAngoulême dans une logique d'équité territoriale et d'accessibilité aux services pour toutes les familles.
- ➡ Renforcement du maillage territorial et partenarial pour une meilleure connaissance de l'ensemble des services et dispositifs existants sur le territoire et d'une coordination fluide au service des familles.
- ➡ Favoriser la participation des habitants au travers d'enquêtes et de temps dédiés avec et pour les habitants.

CONTINUITÉ DES RÉSEAUX

- ➡ Poursuite de l'animation des 4 réseaux dans une optique de soutien aux professionnels et d'amélioration de la qualité du service rendu aux familles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

DES THÉMATIQUES À APPROFONDIR

- ➡ Le soutien aux professionnels de la parentalité
- ➡ L'augmentation de l'amplitude des structures petite enfance partiellement ouvertes
- ➡ Appui technique CAF/GA aux projets d'Entreprises privées
- ➡ La santé environnementale et prévention santé dans les structures petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité
- ➡ L'animation de la vie sociale
- ➡ L'accès aux droits
- ➡ L'accès au logement pour TOUS

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL

DONNÉES GÉNÉRALES



GrandAngoulême représente
42% de la population charentaise



49% de la population est allocataire
Parmi elle, 42% sont des familles



1 366 naissances en 2023,
en baisse de 3.8% depuis 2019

PETITE ENFANCE

312 familles bénéficient de la PreParE en 2022

→ 123 sont en arrêt d'activité professionnelle

→ 184 ont réduit leur activité

4 089

Enfants moins
de 3 ans



ACCUEIL COLLECTIF

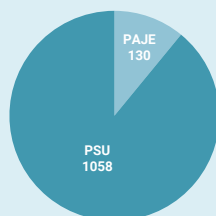
49%

de l'offre d'accueil
du territoire

1 188 places
en accueil collectif

- 14** micro-crèches
- 5** petites crèches
- 4** crèches
- 4** grandes crèches
- 3** très grandes crèches
- 5** crèches familiales
- 2** jardins d'enfants

62.3 places
pour 100 enfants



Dont 7 structures ouvertes
moins de 5 jours/semaine

ACCUEIL INDIVIDUEL

51%

de l'offre d'accueil
du territoire



1 228 places
372 assistantes maternelles

5 Maisons d'Assistants Maternelles

8 Relais Petite Enfance,
pour 23 communes et 276 assistantes maternelles.
→ **96** assistantes maternelles de **15** communes non
couvertes

PRÉCARITÉ ET VULNÉRABILITÉ

5 quartiers QPV

qui représentent **9% de la population** du
GrandAngoulême.



32% des allocataires
sous le seuil des bas revenus

16% des allocataires touchent le RSA

Familles monoparentales



+5.5%

entre 2017 et 2020



13.4%

16% des allocataires
sont monoparents

**des habitants sont des
femmes seules avec enfants**
(sur 16.2% de familles
monoparentales)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE
Accusé Centre Exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE - ENFANCE ET JEUNESSE



12 Centres sociaux
1 Espace de Vie Sociale



36 accueils périscolaires
31 accueils extrascolaires
11 accueils adolescents

21 Projets Éducatifs de Territoire
4 Prestations de service Jeunes
1 Maison des adolescents
9 Promeneurs du Net jeunesse
7 Promeneurs du Net parentalité

Périscolaire : 2341 places – de 6 ans et 3501 places 6-13 ans.
Extrascolaire : 4412 places – de 6 ans et 7569 places 6-13 ans.
Adolescents : 200 places pour les 14-17 ans

LES 18-25 ANS

Des structures d'accompagnement :

- Le Centre Information Jeunesse (CIJ)
- Le réseau Info Jeunes
- La Mission Locale
- L'école de la deuxième chance (E2C)



6 255 étudiants



94 jeunes en E2C
2 600 jeunes
Mission locale

PARENTALITÉ

8 ETP dédiés notamment à l'accompagnement à la parentalité dans les structures d'animation de la vie

8 LAEP, dont 1 itinérant

9 Gestionnaires CLAS
→ 593 élèves touchés

14 porteurs de projets REAAP



1 espace de ressources pour tous les parents

HANDICAP

657 enfants bénéficiaires de l'AEEH



27 enfants MDPH ou en cours de détection accueillis dans les crèches

208 enfants bénéficiaires AEEH accueillis en ALSH

LOGEMENT

89.7% de résidences principales
8.5% de logements vacants



Des tarifs en hausse :

Maisons : +25% Appartements : +20%

LE PARC DU LOGEMENT SOCIAL



+9% de logements
Tension doublée depuis 2017
4.4 demandes pour 1 attribution

ACCÈS AUX DROITS

9 Espaces France Services et le siège de la CAF ont renseignés 1 500 allocataires sur une question Caf

6 travailleurs sociaux CAF ont accompagné 361 familles sur la séparation, le deuil, les impayés de loyer ou la monoparentalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

159 demandes d'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales accordées

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

SANTÉ

15% des habitants sans médecin traitant
-31% de médecin depuis 2019



Des dispositifs portés par GrandAngoulême



Panier
Jeunes Pousses



Maison
Sport Santé

Plan d'actions

CTG 2025-2029

>>> AXES STRATÉGIQUES

AXE 1

Développer et animer des espaces de coordination et de co-construction sur le territoire communautaire pour faire vivre la CTG

AXE 2

Maintenir et développer une offre de service de qualité, innovante, adaptée aux besoins de TOUTES les familles et équilibrée sur le territoire pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, tout en s'assurant de sa lisibilité et visibilité

AXE 3

Tendre vers un cadre de vie de qualité et attractif pour TOUTES les habitantes et TOUS les habitants via les politiques publiques de GrandAngoulême

>>> OBJECTIFS

- Co-piloter la CTG CAF-GrandAngoulême en lien avec les communes, les syndicats inter-communaux et les partenaires institutionnels

- Coordonner les acteurs du territoire

- Accompagner les élus des communes et des syndicats inter-communaux

- Favoriser la participation des habitants

- Poursuivre et renforcer le maintien et le développement de l'offre pour permettre à TOUTES les familles d'accéder aux dispositifs dans une logique de qualité de service et d'accessibilité financière

- Promouvoir et soutenir les métiers de la Petite Enfance et de l'animation

- Favoriser l'épanouissement des jeunes et permettre leur autonomie

- Accompagner la Parentalité à travers la petite enfance, l'enfance et à la jeunesse

- Porter une attention particulière aux publics vulnérables

- Agir sur la qualité du cadre de vie des habitants et l'offre de service de proximité en mobilisant les politiques publiques de GA sur la santé, l'habitat, la politique de la Ville et la mobilité en tenant compte des enjeux de transition écologique

- Favoriser l'accès au sport et à la culture pour TOUTES et TOUS

- Agir contre les inégalités femmes-hommes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Le Copilotage et la coopération

1 - Renforcer le copilotage et la coopération autour de la CTG

Les réseaux de professionnels

2 - Poursuivre l'animation des 4 réseaux de professionnels

La petite enfance

- 3 - Accompagner les projets communaux
- 4 - Accompagner l'augmentation de l'amplitude d'ouverture des crèches peu ouvertes
- 5 - Déployer une couverture territoriale totale et équilibrée des RPE
- 6 - Promouvoir et soutenir le métier d'assistante maternelle et plus largement les métiers de la petite enfance
- 7 - Soutenir les modes d'exercices innovant en crèche familiale
- 8 - Maintien de l'offre privée existante en garantissant la qualité d'accueil
- 9 - Promouvoir la création de mode d'accueil en direction des employeurs
- 10 - Faciliter le développement des maisons d'assistantes maternelles

L'enfance et la jeunesse

- 11 - Œuvrer collectivement pour garantir une offre d'accueil éducative de qualité et accessible financièrement hors école
- 12 - Faire la promotion des métiers de l'animation
- 13 - Orienter les jeunes de 16-25 ans en rupture de parcours vers l'insertion professionnelle
- 14 - Déployer un temps fort annuel multi partenarial en direction des professionnels de l'accueil des 12-25 ans
- 15 - Offrir un accès équitable à la culture/PEAC

La parentalité

- 16 - Améliorer la couverture territoriale de l'offre de service parentalité : LAEP, CLAS et REAAP
- 17 - Soutenir et accélérer l'insertion professionnelle des parents par le déploiement du label AVIP
- 18 - Soutenir les professionnels dans le repérage préventif et l'orientation des parents en épuisement parental
- 19 - Renforcer la coopération des professionnels portant des actions de parentalité

L'accès aux droits

- 20 - Déployer une stratégie de communication afin de rendre les services accessibles et plus compréhensibles pour TOUS
- 21 - Faciliter l'accès aux droits et aux informations jeunesse tout en encourageant les projets des jeunes de 12-25 ans

La mobilité

- 22 - Améliorer l'offre de mobilité dans les secteurs de l'agglomération moins bien desservis en menant des expérimentations en sites pilotes
- 23 - Tarification MOBIUS / Service MOVIBUS

La santé

- 24 - Prendre soin et préserver la santé des femmes enceintes et de leur.s futur.s bébé.s
- 25 - Développer l'offre de soins de premiers recours et faciliter l'installation des professionnels de santé
- 26 - Encourager et accompagner la reprise d'une activité physique et la pratique sportive

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire
27 - Faciliter les premiers recours du demandeur de logement social (PPGDID)

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024
28 - Grand'Angoulême Habitat

- 29 - Soutenir les logements en faveur des publics spécifiques
- 30 - Permis de louer : lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024



Renouvellement du diagnostic du territoire

Le diagnostic a pour objet d'identifier l'ensemble des caractéristiques et des besoins du territoire. Au-delà d'un état des lieux partagé des besoins et des ressources, le Diagnostic a pour ambition de repérer ce qui existe, ce qui fonctionne mais aussi ce qu'il manque et ce qu'il faudrait améliorer selon les évolutions des besoins de la population sur les champs pré-identifiés que sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'attractivité du territoire. La CTG de Grand Angoulême 2025-2029 s'inscrit dans l'enjeu de cohésion sociale de territoire en intégrant et explorant d'autres thématiques telles que l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale, l'habitat, la mobilité, l'égalité entre les femmes et les hommes, le sport et la santé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Portrait social du territoire



PRESENTATION DU TERRITOIRE

CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

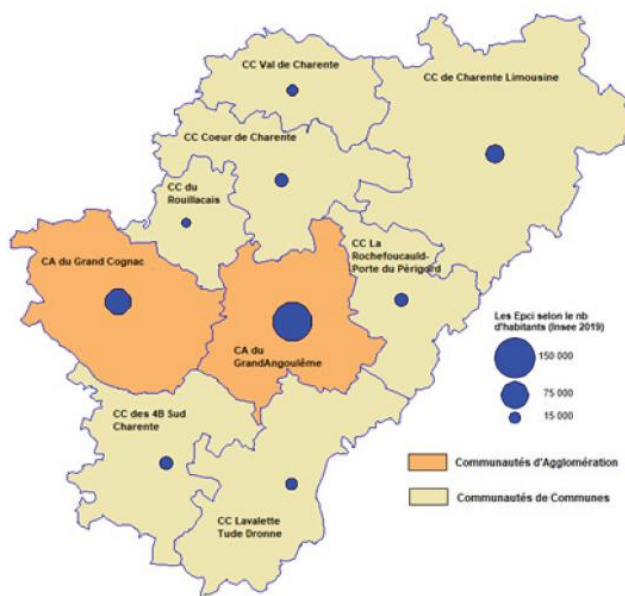
GrandAngoulême est un des neuf Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui couvrent au 1er janvier 2022 l'ensemble du département de la Charente. Elle est l'une des deux communautés d'agglomération de la Charente, avec Grand Cognac.

Les deux communautés d'agglomération regroupent à elles seules plus de 60 % de la population charentaise, soit environ 211 500 habitants.

La moitié du territoire du Grand Angoulême est occupée par l'agriculture avec 49 % de zones agricoles.

28 % de la population habitent sur un secteur rural.

Avec une superficie de 643 km² et une population estimée à 146 503 habitants en 2024, GrandAngoulême présente une densité de 228 hab/km².



Une Agglomération à taille humaine

Située en plein cœur du Département de la Charente, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême comprend, au 1er janvier 2024, 38 communes dont 2 de plus de 10 000 habitants, 11 de plus de 3 500 habitants et 9 de moins de 1 000 habitants.

Les deux communes les plus importantes sont Angoulême (43 079 hab) et Soyaux (10 278 hab). Les communes de la première couronne regroupent également une grande partie de la population : La Couronne (8000 hab), Saint-Yrieix-sur-Charente (7 740 hab), Ruelle-sur-Touvre (7 559 hab), Gond-Pontouvre (6 616 hab), L'Isle d'Espagnac (5 751 hab).

On constate un phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain important puisque le rythme actuel est de 223 habitants supplémentaires chaque année, majoritairement dans les communes du noyau urbain.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

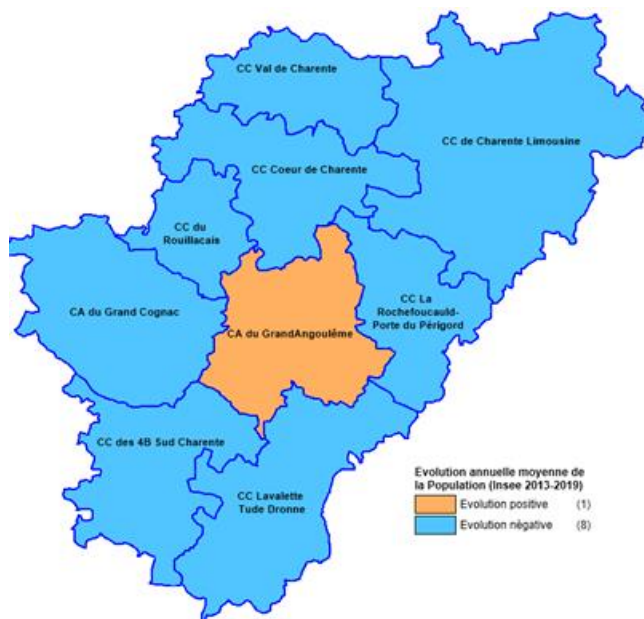
CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Une évolution plutôt positive de sa population

Avec ses 146 503 habitants en 2024, GrandAngoulême constitue le moteur démographique du département de la Charente, concentrant à lui seul 42 % de la population du Département de la Charente.

En France métropolitaine, l'évolution de la population est positive avec une augmentation annuelle moyenne de 0,7 %. Comparativement, la population charentaise présente une relative stagnation portée par une attractivité migratoire positive (+ 0,17 %) qui compense un solde naturel déficitaire (- 0,24 %).

La CA de GrandAngoulême est le seul des 9 EPCI charentais à constater une augmentation de sa population. Entre 2014 et 2020, on y observe une augmentation de 0,14 % par an en raison d'un solde migratoire (0,1% par an) et un solde naturel (0,04 % par an) positifs.

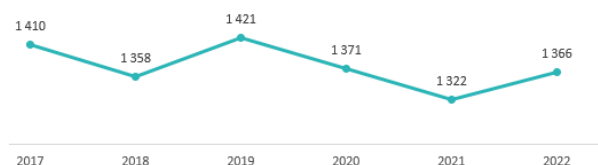


Une baisse significative des naissances

En France, la fécondité diminue depuis maintenant une dizaine d'années.

En Charente, les naissances enregistrent une certaine stabilité avec une évolution annuelle moyenne de - 0,4 % entre 2017 et 2021. Le nombre de naissances domiciliées en Charente fluctue peu comparé à l'ensemble du territoire métropolitain (- 1,2 %).

Sur le GrandAngoulême, on enregistre en moyenne 1 370 naissances par an depuis 2019 mais l'évolution annuelle moyenne des naissances entre 2019 et 2022 est de - 3,8 %.



Naissances domiciliées (INSEE, 2023)

Un fort vieillissement de la population ...

On observe sur la CA un fort vieillissement de la population avec près de 30 % des habitants qui ont plus de 60 ans quand cette tranche d'âge ne représentait que 23,8 % en 2008.

L'augmentation des plus de 60 ans est également bien plus marquée localement qu'à l'échelle nationale avec + 5,2 % en 11 ans contre + 4,2 % en France.

Le développement du modèle pavillonnaire dans les communes périphériques accentue le phénomène de vieillissement hors ville centre et produit des effets de « trou générationnel » avec le départ des enfants (études supérieures, vie active, etc.). Ainsi, les communes à dominante résidentielle et/ou rurale ne comptent que 13,7 % de 15 à 29 ans contre 17,4 % en moyenne sur l'agglomération.

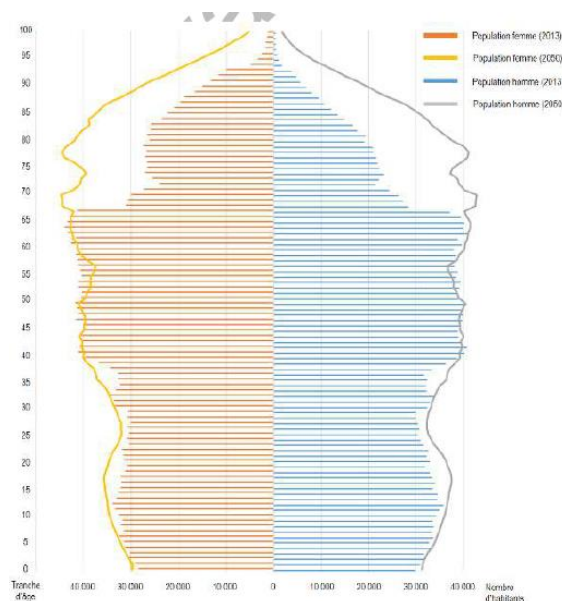


Figure 4 : pyramides des âges à 2050 sur le GrandAngoulême - Projections INSEE 2013

À terme, la structure démographique du territoire traduit un risque de baisse de la population.

Le risque de déclin démographique implique aussi de préserver l'attractivité auprès des jeunes ménages notamment par la facilitation des parcours résidentiels et l'orientation des ménages vers des logements correspondant à leurs besoins, l'amélioration de l'offre de service, de commerces et d'équipements ou encore la montée en qualification des emplois proposés sur le territoire (Source : *Diagnostic CartéClima* - 2023)

... Mais une ville centre toujours attractive pour les plus jeunes et une attractivité renouvelée des communes du noyau urbain pour les ménages avec enfants

Le territoire de GrandAngoulême bénéficie cependant d'une part de population plus jeune que sur le reste du département. La tranche d'âge des 15 à 29 ans sur le territoire d'Angoulême représente environ 23,5 % de la population en 2019, lorsque celle-ci ne pèse que 17 % en moyenne sur le GrandAngoulême et 14,5 % sur la Charente.

Angoulême, forte de son statut de ville principale de la Charente, demeure une commune attractive pour les étudiants et les jeunes actifs (38,8 % de moins de 30 ans).

Seules les 5 communes du « noyau urbain » de Grand Angoulême (*Saint Michel, Soyaux, L'Isle d'Espagnac, Gond-Pontouvre et Saint-Yrieix-sur-Charente*) ont une augmentation marquée des 0-14 ans.

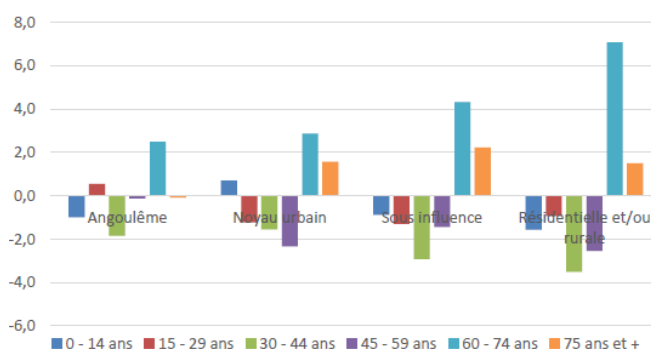


Figure 5 : évolution du poids démographique des classes d'âges entre 2008 et 2019 par typologie de territoires – RP 2019 INSEE

Focus sur les Quartiers Politiques de la ville : Les 5 QPV (Angoulême : *Basseau-Grande Garenne, Ma Campagne, Bel-Air – Grand-Font* ; Soyaux : *Champ de Manoeuvre* ; La Couronne : *l'Étang des Moines*) ont une population relativement jeune. En effet, ils ne représentent que 9 % de la population du GrandAngoulême mais 18 % des enfants de moins de 3 ans, 17 % des enfants de 3 à 6 ans, 15 % des enfants de 6 à 11 ans, 13 % des adolescents de 11 à 15 ans et 13 % de ceux de 15 à 18 ans.

Une part des 0-14 ans plus élevée sur GA que sur les autres territoires charentais ou les grandes agglomérations alentours

Les 0-14 ans représentent 16 % sur GA contre 15,5 % en Charente. On retrouve dans les 23 communes à dominante résidentielle / rurale, une population plus jeune que sur le reste du territoire, avec 17 % de 0 à 14 ans, mais ce taux tend à diminuer au fil des années, alors qu'il tend à augmenter dans les communes du noyau urbain.

Entre 0 et 30 ans, c'est sur la métropole bordelaise et le Grand Poitiers que l'on observe une part plus élevée de cette classe d'âge (40,2 % et 40,9 % contre 33,1 % sur GrandAngoulême).

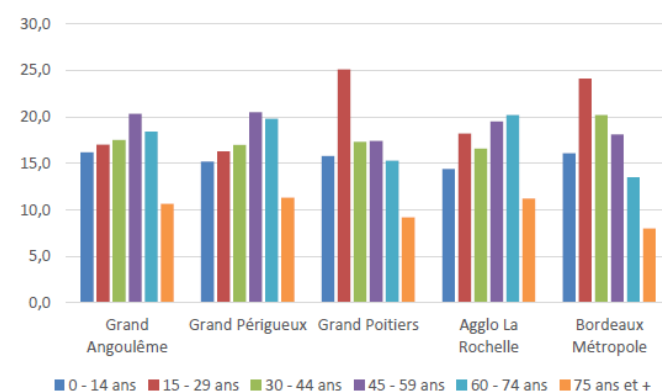


Figure 6 : part de la population par classe d'âge et par EPCI – RP 2019 INSEE

En revanche, la ville d'Angoulême est plus attractive pour les jeunes populations que celle de Périgueux, avec 38,8 % de moins de 30 ans contre 35,4 %.

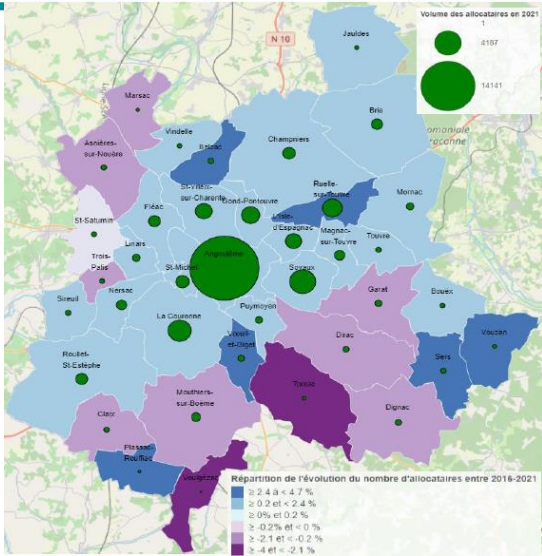
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071927-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Ministère : 21/11/2024



Un taux de couverture Caf élevé

En 2023, la Charente compte près de 66 405 allocataires et 32 250 allocataires sur GrandAngoulême : rapportée à la population globale, la proportion de personnes allocataires sur GrandAngoulême est plus importante qu'au niveau départemental (23 % vs 19 % = 4 points de plus) et presque la moitié des allocataires charentais résident sur GA (48,6 %).

A l'intérieur du département, le taux de couverture varie de 34,6 % à 48,6 % selon les communautés de communes. GrandAngoulême enregistre le taux de couverture le plus élevé et le seul taux supérieur à celui du département.

Un potentiel financier dans la moyenne départementale

Le potentiel financier agrégé permet de mesurer la richesse d'un EPCI. Il regroupe la richesse de l'EPCI et de ses communes membres, permettant ainsi de comparer des EPCI de catégories différentes, en neutralisant les choix fiscaux des intercommunalités.

En Charente, la moyenne des potentiels financiers agrégés des EPCI est de 629 € par habitant en 2021. La CA de GrandAngoulême enregistre un potentiel financier en-dessous de la moyenne des 9 EPCI charentais, soit 600 € par habitant.

EPCI	Potentiel financier / hab. (€)
CC DES 4B SUD CHARENTE	623 €
CC VAL DE CHARENTE	642 €
CC LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD	545 €
CC LAVALETTE TUDE DRONNE	518 €
CA DU GRAND COGNAC	791 €
CA DU GRAND ANGOULÊME	600 €
CC CŒUR DE CHARENTE	578 €
CC DE CHARENTE LIMOUSINE	541 €
CC DU ROUILLACAIS	825 €

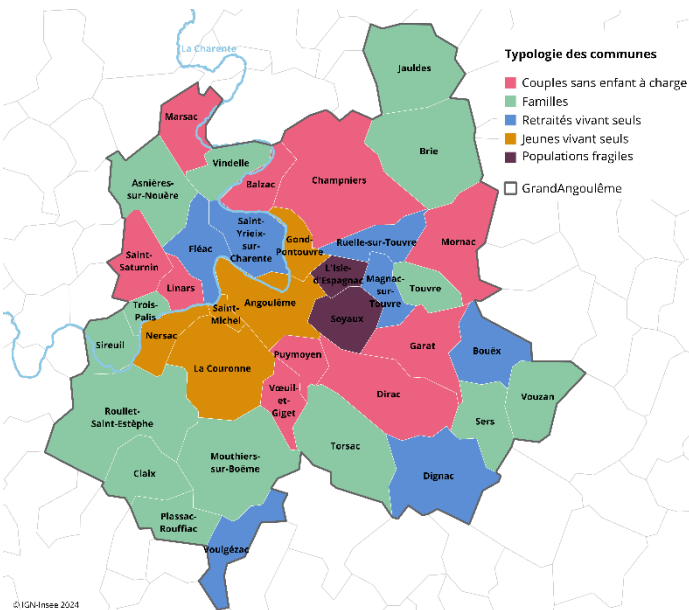
Source : DGCL 2021

Une surreprésentation des familles en périphérie

Les secteurs caractérisés par un profil « familles » représentent 17 % des ménages. La population se caractérise surtout par une surreprésentation des couples avec enfants, et dans une moindre mesure, des couples sans enfant. Par ailleurs, les familles nombreuses sont plus présentes.

Les ménages de type « familles » sont surreprésentés dans 14 communes de l'intercommunalité, ainsi que dans quelques quartiers pavillonnaires dispersés au sein de l'agglomération. Pour beaucoup en emploi, ces ménages ont en effet tendance à s'éloigner des cœurs urbains afin de rejoindre des espaces moins denses, notamment pour accéder à la propriété ou simplement pour bénéficier de logements plus grands. De fait, les ménages de ce groupe sont plus souvent propriétaires de leur habitation principale.

Les ménages aisés, plus souvent propriétaires de leur logement notamment dans le centre-ville d'Angoulême, coexistent avec des ménages de jeunes adultes en situation de précarité. Pour ces derniers, il peut s'agir aussi bien d'étudiants, de jeunes actifs ou de parents de familles monoparentales (source : INSEE analyse NA – juillet 2024).



STRUCTURE FAMILIALE

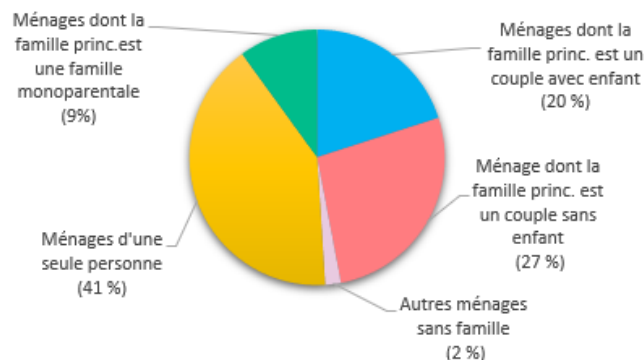
Structure familiale de la population

En 2022, on recense 4 059 enfants de moins de 3 ans sur l'EPCI.

Tout comme les foyers charentais, les foyers de GrandAngoulême sont caractérisés par une proportion importante de personnes seules (41 % représentant 27 810 ménages).

30 % des ménages de GrandAngoulême sont composés principalement de familles avec au moins un enfant à charge : les familles monoparentales représentent 10 %, soit un peu plus qu'au niveau départemental (9 % en Charente) et les couples avec enfants, quant à eux, représentent 20 %.

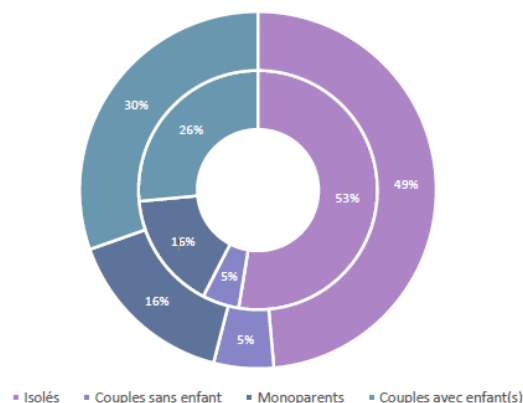
Les familles monoparentales représentent 17,1 % des 39 700 familles recensées sur le GrandAngoulême.



Structure familiale des allocataires

En 2022, on recense 13 511 familles allocataires sur le GrandAngoulême, sur les 29 904 familles allocataires du département. La structure familiale de la population allocataire est à peu près identique à celle du département : les familles représentent 42 % de la population, une part moins importante que celle du département (46 %). Sur le territoire, les personnes isolées sont majoritaires et regroupent 53 % des allocataires (contre 49 % en Charente).

STRUCTURE FAMILIALE DES ALLOCATAIRES
(SOURCE : CAF 2022)



Source INSEE 2021

Légende territoire



Zoom sur la monoparentalité sur GrandAngoulême

Sur les 6 800 familles monoparentales, 5 570 sont des femmes. (82 %).

Ce taux important souligne un fort risque de précarisation pour un public plus fragile notamment en raison des difficultés systémiques d'accès à un emploi stable.

Entre 2017 et 2020, on observe une augmentation de + 5,5 % de familles monoparentales contre + 3 % en Charente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

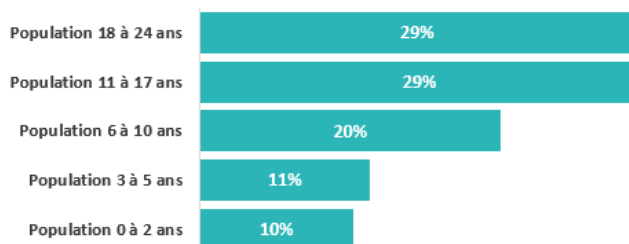
POPULATION DE MOINS DE 25 ANS

La population de moins de 25 ans représente 39 542 personnes, soit presque 45 % des moins de 25 ans sur l'ensemble du département (89 300 personnes de moins de 25 ans en Charente).

Sur GrandAngoulême, les deux tranches majoritaires de la population de moins de 25 ans sont :

- les 11 – 17 ans (29 %) comptent 11 589 personnes
- les 18 – 24 ans (29 %) comptent 11 464 personnes

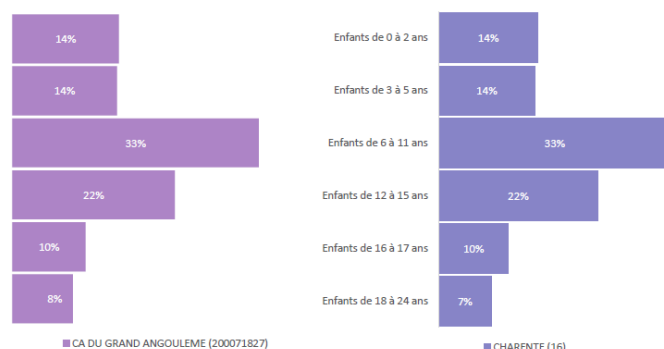
Répartition de la population de moins de 25 ans par tranche d'âge (Insee 2020)



ZOOM SUR LES ENFANTS D'ALLOCATAIRES

En Charente, le nombre d'enfants de moins de 25 ans à charge d'allocataires est de 58 800 environ. La répartition par âge des enfants de moins de 25 ans à charge d'allocataire sur GrandAngoulême est semblable à celle observée sur le département. Les adolescents de 12-18 ans sont un peu plus nombreux que les enfants de 0-6 ans (8 385 de 12-18 ans et 7516 de 0-6 ans).

RÉPARTITION DES ENFANTS D'ALLOCATAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE (SOURCE : CAF 2022)



NIVEAU DE VIE DES MENAGES

Une disparité de niveau de vie des ménages marquée entre les communes

Au sein de la CA, des disparités en termes de revenus existent à l'échelle communale. Angoulême et la plupart des communes voisines ont un niveau de vie moins élevé que la moyenne intercommunale, à l'exception notable de Puymoyen. Il est plus élevé dans la plupart des communes de la deuxième couronne, comme Claix ou Champniers. L'écart est ainsi de 8 000 euros entre le niveau de vie médian de Puymoyen (26 420 euros), commune la plus aisée de l'intercommunalité, et celui de Soyaux (18 030 euros), commune la plus modeste.

Au niveau infracommunal, la réalité des communes est plus complexe : des quartiers avec différents niveaux de vie coexistent au sein d'une même commune. Les ménages avec les niveaux de vie les plus bas, inférieurs à 19 600 euros par unité de consommation (UC), sont concentrés dans la commune d'Angoulême. Ils sont également présents dans les communes avoisinantes comme Gond-Pontouvre, Saint-Michel, mais aussi dans des communes plus éloignées. Des quartiers défavorisés sont aussi présents dans des communes globalement aisées tels le centre-bourg de Nersac ou encore à Saint-Yrieix-sur-Charente dans le secteur des Planes. À l'inverse, des quartiers aisés sont présents dans des communes où le niveau de vie médian est plus modeste, comme le centre-bourg de Soyaux ou le quartier Maison d'Ardoise de L'Isle-d'Espagnac.

Les « populations fragiles », un cinquième des ménages de l'agglomération

Les ménages de type « populations fragiles » résident plutôt dans les communes de Soyaux et L'Isle-d'Espagnac. Néanmoins, les difficultés sociales ne se limitent pas à ces deux communes. D'une part, ces ménages sont présents dans des communes contiguës comme La Couronne, Saint-Yrieix-sur-Charente, Ruelle-sur-Touvre ou encore Nersac. Ainsi, à Angoulême, 26 % des ménages vivent dans un secteur de type « populations fragiles » alors qu'ils sont 5 % à Magnac-sur-Touvre, et moins de 5 % à Vœuil-et-Giget (source : INSEE analyse NA – juillet 2024)

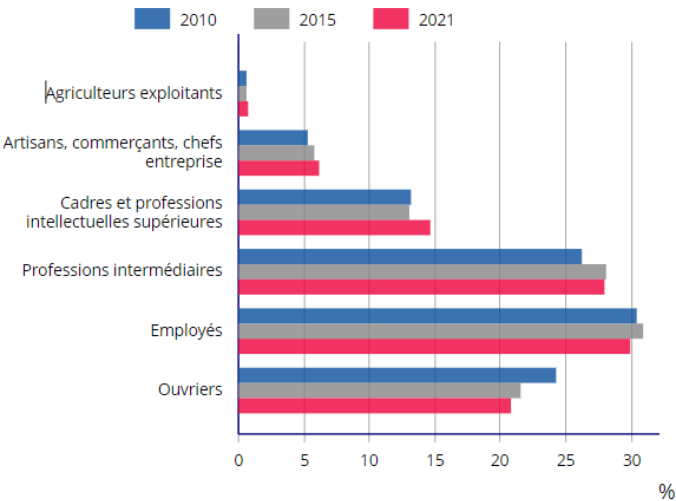
INSERTION ET EMPLOI

La situation sociale liée à l’emploi de la population

On observe sur l'EPCI une majorité d'employés et de professions intermédiaires (30 % et 28 %), viennent ensuite les ouvriers (21.5 %) les cadres et professions supérieures (13%), les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (6%), et enfin les agriculteurs exploitants (0.5%).

Les employés sont plus nombreux qu’au niveau national, et a contrario, les cadres et professions supérieures sont moins importants qu’en France (source INSEE 2024).

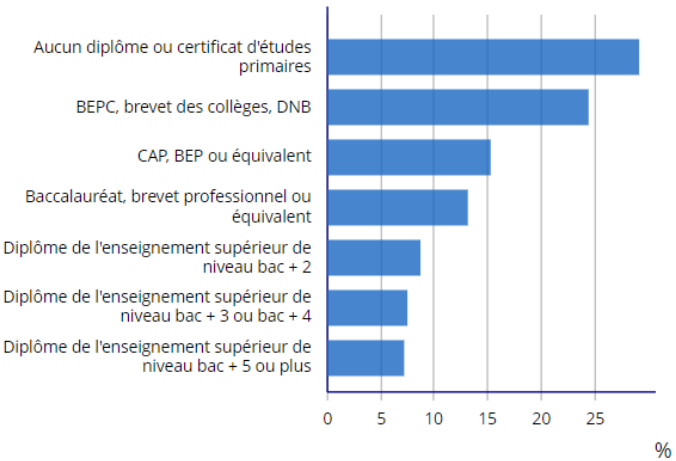
Chez les 14 – 24 ans, 34.5 % sont actifs avec un emploi, tandis que chez les 25 – 54 ans, 80 % sont actifs avec emploi. Ce taux est nettement plus favorable chez les hommes de 15 à 24 ans (38.5%) que chez les femmes de la même tranche d’âge (34.5%). Sur la tranche d’âge des 25-54 ans, il y a deux points d’écart entre hommes et femmes.



Les 15 -64 ans en recherche d’emploi

On recense en 2021, 8 672 personnes en recherche d’emploi, soit un taux de chômage global de 13 %.

Ce taux de chômage s’élève à 24.5 % chez les 15 - 24 ans et à 12 % chez les 25 – 53 ans. Il est particulièrement élevé chez les personnes qui n’ont pas de diplôme ou de certificat d’étude et chez les personnes ayant uniquement obtenu un Brevet des collèges.



Moins de 30% de diplômés du supérieur

En 2023, le territoire de GrandAngoulême accueille moins de diplômés du supérieur, parmi les personnes de 15 ans et plus non scolarisées, qu’en France, avec 28.6 % sur l'EPCI contre 31.6 % au niveau national, soit 3 points de moins.

Les diplômés du supérieur		
Mon territoire accueille-t-il, plus que d'autres, une population de diplômés ? - Ensemble		
Indicateurs	CA du Grand Angoulême	France
Part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (%)	28,6	31,6

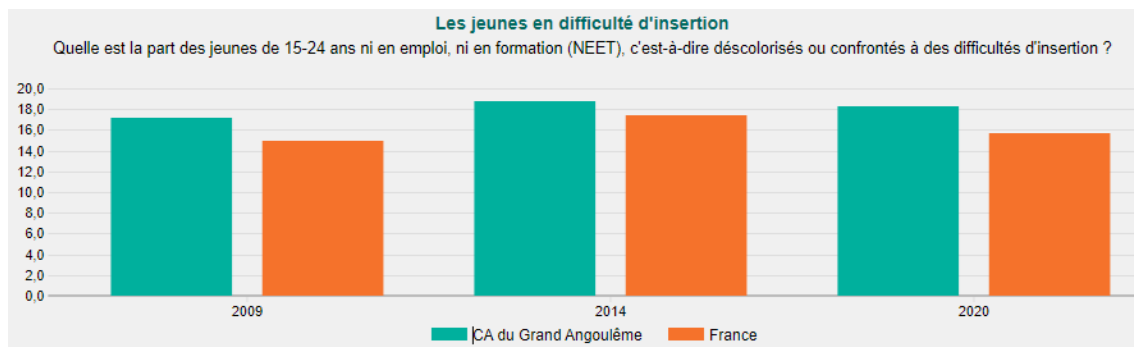
Source : Observatoire des Territoires - 2023

Les jeunes en difficulté d’insertion



Le Département est classé, au niveau national, en bas de l’échelle par rapport à la poursuite des études des jeunes. GrandAngoulême n’y fait pas exception, il apparaît que les jeunes après 16 ans sont plus nombreux qu’au niveau national à se retrouver sans emploi, sans formation, c’est-à-dire soit déscolarisés, soit en difficulté d’insertion.

Dans le cadre d’une étude menée en Charente via le Schéma départemental des services aux familles en 2022, les résultats montrent plus précisément que « d’une part, les jeunes font peu d’études supérieures à l’extérieur du département, et que d’autre part, il est constaté, par la Direction académique des services départementaux de l’Education nationale, que beaucoup de jeunes arrêtent l’école à partir de 16 ans (à la sortie de la classe de 3^{ème}) » (source : SDSF 2023-2026)



En 2020, la part des 15 - 24 sans emploi, ni scolarisé est de 18,3 % sur GrandAngoulême contre 15,7 % à l'échelle nationale (18,1 % pour la Charente) ce qui représente pour le territoire de GrandAngoulême 3 016 jeunes sur les 16 483 de la tranche d'âge. (source : Insee, RP 2009-2014-2020).

ACTIVITÉ DES FAMILLES

Situation familiale et activité des parents allocataires avec enfants de 0 à 5 ans

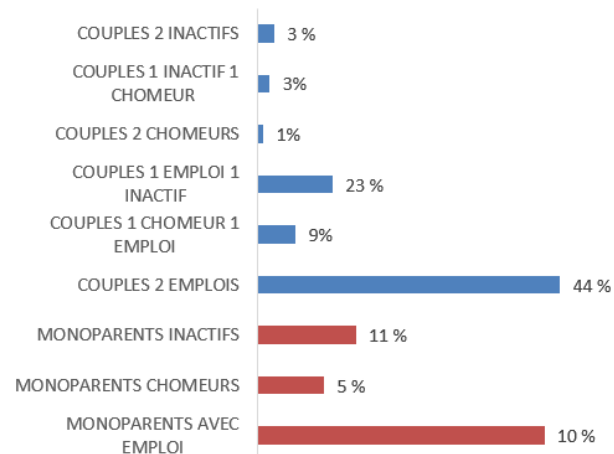
Sur GrandAngoulême, 44 % des parents en couple ayant des enfants de 0-5 ans ont chacun un emploi.

23 % des parents en couple avec enfants de moins de 5 ans ont un seul parent qui travaille.

38 % des monoparents ont un emploi.

19 % des monoparents ayant des enfants en bas âge sont en recherche d'emploi.

Familles avec enfants de 0 – 5 ans et activité des parents (CAF 2022)



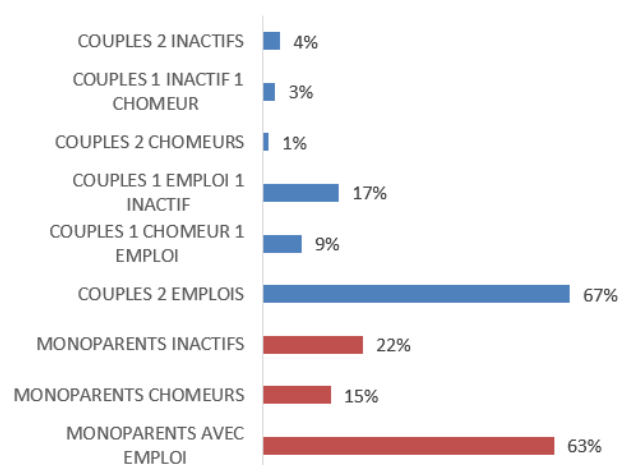
Avec enfants de 6 à 17 ans

67 % des parents ayant des enfants de 6 à 17 ans ont un chacun un emploi.

25 % des parents avec enfants de plus de 6 ans ont un seul parent qui travaille.

15 % des monoparents ayant des enfants en bas âge sont en recherche d'emploi

Familles avec enfants de 6 à 17 ans et activité des parents (CAF 2022)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Zoom sur l'activité des femmes

TERRITOIRE	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES (%)	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DE 15 À 24 ANS (%)	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DE 25 À 54 ANS (%)	TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES DE 55 À 64 ANS (%)
CC des 4B Sud Charente	73,2	42,8	88,5	55,4
CC Val de Charente	69,6	43,3	86,9	50,3
CC La Rochefoucauld Porte du Périgord	73,6	42,9	91,3	49,9
CC Lavalette Tude Dronne	70,5	40,1	87,4	51,7
CA du Grand Cognac	74,3	45,5	89,8	55,5
CA du Grand Angoulême	72,4	41,3	88,7	54,3
CC Cœur de Charente	72,7	43,8	89,4	49,1
CC de Charente Limousine	69,9	43,5	86,8	48,3
CC du Rouillacais	74,6	47,5	91,0	49,2
CHARENTE	72,5	42,8	88,9	53,0
France (hors Mayotte)	71,5	37,1	87,5	54,8

Source : Insee 2019

Globalement, pour ce qui concerne le taux d'activité des femmes, la Charente est marquée par l'importance de l'activité des femmes de 25 à 55 ans. Ce taux est plus élevé sur le GrandAngoulême que sur la France entière : 88,7 % contre 87.5 % au national.

Ce fort taux d'activité des femmes est à mettre en relation avec l'évolution de la garde principale depuis une vingtaine d'années : depuis 2002, la garde assurée à titre principal par les parents est en net recul (- 14 pts).

VULNÉRABILITÉ ET PRÉCARITÉ

Une population plus vulnérable que la moyenne régionale

En 2019, la moitié de la population de l'EPCI vit avec moins de 21 400 euros par an et par unité de consommation (UC), un niveau comparable aux 21 540 euros de l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. Ce niveau de vie est plus élevé que celui mesuré dans le département de la Charente (20 940 euros). Des disparités existent à l'échelle de l'intercommunalité : si 25 % des habitants vivent avec moins de 16 000 euros par an, les 25 % d'habitants les plus riches ont quant à eux un niveau de vie supérieur à 27 530 euros par an. La pauvreté monétaire est également plus prononcée qu'au niveau régional, avec 15 % de la population concernée contre 13 % en Nouvelle-Aquitaine (source : INSEE analyse NA – juillet 2024)

32.5 % des enfants de moins de 3 ans vivent sous le seuil de pauvreté

En 2022, alors que 25.5 % vivent dans un ménage pauvre en France, c'est-à-dire dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté¹, il est de 35.5 % sur GrandAngoulême. 32.5 % des enfants de moins de 3 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

¹ Le seuil de bas revenu est calculé par l'Insee à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux. Il s'agit du 6^e décile de revenu avant impôt par unité de consommation (le nombre unité de consommation est majoré de 0,2 pour les familles monoparentales). Il est de 1 135 euros pour 2021.

Familles allocataires à bas revenus

Allocataires à bas revenus selon la structure familiale

TERRITOIRE	MONOPARENTS			COUPLES		
	Nombre	Pourcentage	Évolution (2018-2022)	Nombre	Pourcentage	Évolution (2018-2022)
CC des 4B Sud Charente	267	53%	0%	182	16%	-15%
CC Val de Charente	195	54%	-17%	194	28%	-16%
CC La Rochefoucauld Porte du Périgord	242	45%	-12%	144	11%	-31%
CC Lavalette Tude Dronne	207	57%	-14%	177	21%	-15%
CA du Grand Cognac	908	49%	-16%	508	13%	-15%
CA du Grand Angoulême	2 723	53%	-8%	1 673	20%	-11%
CC Cœur de Charente	275	52%	-14%	211	15%	-13%
CC de Charente Limousine	470	56%	2%	398	22%	-9%
CC du Rouillacais	111	52%	-7%	70	11%	-20%
CHARENTE	5 398	52%	-9%	3 557	18%	-13%

Source : Données Caf -
BCA

En 2022, près de 4 400 familles allocataires de GrandAngoulême vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 euros par mois pour une personne seule, ce qui représente 32.5 % des allocataires avec enfant.

GrandAngoulême est autant marqué par la pauvreté qu’au niveau national et départemental que ce soit chez les monoparents (53 %) ou chez les couples avec enfants (20 %). Par ailleurs, on observe sur le GrandAngoulême une légère baisse de la pauvreté chez les monoparents entre 2018 et 2022 (-8%) et également chez les couples avec enfants (-11%).

Familles bénéficiaires RSA

Près de 2 227 familles bénéficient du RSA sur GrandAngoulême, soit la moitié des familles en Charente. Ces familles représentent 16 % des allocataires avec au moins un enfant à charge (contre 14 % en Charente). 33 % des allocataires monoparents perçoivent le RSA, soit près de 1 682 familles. Les monoparents avec 4 enfants à charge sont au nombre de 244 allocataires à en bénéficier, soit 73 %.

Pour les couples avec enfants, la part des bénéficiaires du RSA est de 6 %, à l’instar du département. Les familles avec 4 enfants à charge ou plus sont proportionnellement plus nombreuses à percevoir le RSA (20 %).

Les familles bénéficiaires du RSA selon la structure familiale

Nombre enfants	MONOPARENTS		COUPLES		ENSEMBLE	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Famille avec 1 enfant	728	28%	159	8%	887	14%
Famille avec 2 enfants	420	26%	163	4%	583	13%
Famille avec 3 enfants	290	54%	122	8%	412	20%
Famille avec 4 enf ou plus	244	73%	101	20%	345	41%
TOTAL	1 682	33%	545	6%	2 227	16%

Accusé réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Source : Données Caf - BCA

Focus sur les monoparents allocataires

Les monoparents allocataires sont 5 026 sur l'EPCI, soit 16 % de l'ensemble de la population allocataire (contre 15 % en France et 16 % en Charente) et 37 % des familles allocataires (30 % en France et 34 % en Charente). On comptabilise 1 766 monoparents ayant un ou des enfants de moins de 5 ans sur GrandAngoulême : 26 % des parents d'enfants de moins de 5 ans sont monoparents, ce qui est plus élevé qu'au niveau départemental (22 %).

Globalement, on observe localement une augmentation de 2 % de la proportion de familles monoparentales allocataires sur l'ensemble des familles allocataires ayant des enfants.

Handicap

Sur le GrandAngoulême, 2854 adultes perçoivent l'AAH, ce qui représente 9,7 % des allocataires (10.6 % en Charente).

Sur l'EPCI, à l'instar du département, 657 enfants et jeunes de moins de 21 ans perçoivent l'AAEH (*source : ORS 2023*). A l'instar du département, 2,3 % des enfants allocataires de 0-25 ans bénéficient de l'AAEH (CAF 2022).

En 2023, les crèches du Grand Angoulême ont accueilli 17 enfants en situation de handicap avec une notification MDPH sur les 1 927 enfants accueillis au total dans les 25 crèches de GrandAngoulême (0,9 %), ce qui a représenté 7 230 heures sur l'année. 10 enfants en parcours de dépistage précoce ont été accueillis sur 3 611 heures.

Sur les 77 ALSH périscolaires, extrascolaires et adolescents, 208 enfants avec l'AAEH ont été accueillis sur les 18 365 enfants accueillis, soit 1,1 %.

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (SDSF), l'activité du pôle Ressources Handicap de la Charente a débuté en avril 2015, sous l'impulsion et le financement conjoint du Conseil Départemental (service de la PMI), de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Charente et de la MSA des Charentes. La mission du pôle ressources handicap est aujourd'hui déléguée à la MDPH de la Charente.

Le PRH de la Charente agit auprès des familles et des professionnels, afin de promouvoir, faciliter et développer l'accès effectif et la pleine participation des enfants et des jeunes en situation de handicap aux modes d'accueil inconditionnel des publics en situation de handicap. Ainsi, un coordonnateur départemental a pour mission d'accompagner les familles dans leur recherche d'un lieu d'accueil, accompagner les professionnels des lieux d'accueils du jeune enfant (crèche, assistantes maternelles, CAMSP, PCO...), les lieux accueillant les enfants et les jeunes (écoles, ALSH, IME, SESSAD, ITEP, CMPP...), de la parentalité (Référéntes Famille en Centre social, Famili'bulle, REAAP...) par le biais de temps d'échange et de préparation de l'accueil, soutien et conseil à l'inclusion des enfants. Le PRH met également à disposition des ressources documentaires et pédagogiques pour les professionnels charentais.

Données PRH (données RA 2023 ou depuis la création du PRH) :

- 33 % des demandes sont pour les moins de 6 ans et 66 % pour les plus de 6 ans.
- 45 % des solutions ont été trouvées, 55 % en cours d'accompagnement
- 1 seul arrêt d'accompagnement
- 5 interventions du PRH en direction de la petite enfance
- 12 interventions pour les + de 3 ans
- 3 interventions pour des enfants au collège

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

La mobilité de la population

Afin de mieux connaître les déplacements des ménages sur le territoire et de mettre en place des actions d'accompagnement aux mobilités auprès des différents publics résidant notamment dans les quartiers prioritaires et dans les secteurs plus ruraux de 3^{ème} couronne et le développement de nouvelles pratiques de mobilité, GrandAngoulême a mené en 2023 une enquête sur les déplacements des ménages sur le territoire.

Les analyses seront complétées par quelques indicateurs de suivi plus réguliers (nombre de montées aux arrêts Möbius, comptages multimodaux, ...) et des études plus spatialisées et qualitatives, en lien avec les acteurs de terrain et les habitants eux-mêmes.

Des particularités de la mobilité dans les quartiers prioritaires

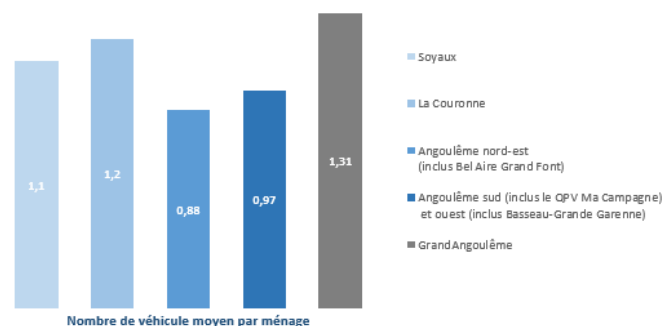
On observe un taux de motorisation plus faible sur les secteurs comprenant un QPV. Alors que sur le GrandAngoulême, on compte 1.31 véhicule par ménage, ce taux est inférieur à 1 sur les quartiers Angoulême nord-est dont Bel Air Grand Font (0.88) et Angoulême Sud dont le QPV de Ma Campagne et Basseau Grande Garenne (0.97).

Sur l'EPCI, quasiment la moitié des ménages ont un vélo (49 %). Sur les communes comprenant un QPV, il ressort également que le vélo est largement moins possédé en moyenne sur la commune par les ménages. Par exemple, 62 % des habitants de Soyaux et 62 % des habitants de La Couronne ne possèdent pas de vélo. Sur Angoulême Ouest, incluant le quartier Basseau Grande Garenne, 70% des habitants n'ont pas de vélo.

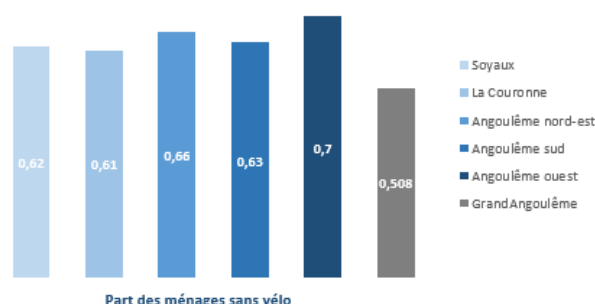
Concernant les déplacements, on estime sur l'EPCI 3.3 déplacements par jour et par personne en moyenne alors que ce chiffre est inférieur dans les quartiers comportant un QPV : 2.8 déplacements par jour et par personne à La Couronne, 2.9 sur le secteur ouest d'Angoulême.

Globalement, il apparaît que la mobilité quotidienne des résidents est plus faible dans les secteurs avec un QPV. En effet, l'absence de tout déplacement quotidien est plus marquée : alors que sur le GrandAngoulême, 17.5 % des habitants ne réalisent aucun déplacement dans la journée, ils sont 26% à Soyaux, 24% à La Couronne, 20 % sur Ma Campagne et à Angoulême Ouest, 24 % à La Couronne, 20 % sur Ma Campagne.

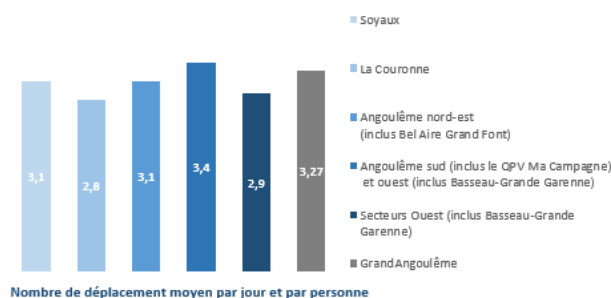
La motorisation dans les QPV par rapport à GrandAngoulême



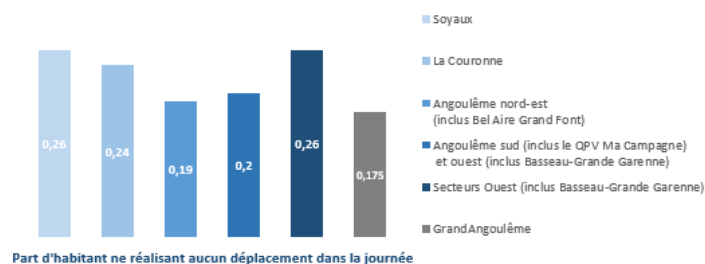
Les ménages sans vélo dans les QPV de GrandAngoulême



Les déplacements dans les QPV de GrandAngoulême



Les déplacements dans les QPV de GrandAngoulême



Les particularités sur les mobilités dans les secteurs plus ruraux de la 3ème couronne

Sur le territoire de GrandAngoulême, en zone rurale, la distance moyenne de transport vers les services est multipliée par 2 par rapport aux zones urbaines. Les habitants de cette 3^{ème} couronne doivent avoir recours à une voiture pour se déplacer, ce qui représente un coût moyen de 5 000€ par an pour un ménage. Le budget transport peut ainsi représenter jusqu'à 20% des dépenses d'un ménage (enquête INSEE 2017).

Sur ces mêmes territoires, les jeunes de moins de 30 ans sont majoritairement dépendants des autres, soit parce qu'ils n'ont pas l'âge de passer le permis, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule, en plus du manque d'alternatives en termes de mobilité sur ces secteurs.

Ces difficultés de mobilité se retrouvent aussi chez les seniors de plus de 60 ans qui, par perte d'autonomie ou faute de moyens, sont peu mobiles sur le territoire, pouvant impacter sur leurs aptitudes physiques, sociales et cognitives.

Considérant ce contexte, le service mobilité de GrandAngoulême a réalisé une enquête ménage certifiée CEREMA en 2023, qui a permis de définir 3 sites pilotes pour mener des expérimentations mobilité à compter de la rentrée 2024. Ainsi, au regard des constats établis sur chacun de ces secteurs géographiques, différentes mesures vont être testées pour rompre l'isolement de certains hameaux et répondre au mieux aux besoins des habitants : navette périphérique électrique, ligne express, développement et accompagnement aux mobilités douces (vélo, déplacements piétons) des jeunes et des seniors.

Un territoire résidentiel

GrandAngoulême est un territoire résidentiel : près de 90 % du parc de logements est constitué de résidences principales en 2020, soit 68 504 logements, contre 86,2 % en 2014 ; alors que les résidences secondaires ne représentent que 1,8 % en 2020, soit 1 378 logements, contre 2,6 % en 2014.

Ces résidences principales sont majoritairement des maisons : 71,6 % de maisons parmi les résidences principales en 2020 (49 062 logements) contre 27,6% d'appartements (18 926 logements). Ces chiffres restent stables depuis 2014. A noter que 8,9 % du parc de logements est vacant en 2021 et que ces logements sont principalement localisés à Angoulême et en 3^{ème} couronne. Ces logements inoccupés sont en règle générale difficiles à réhabiliter et cette vacance marque une certaine fragilité lorsqu'elle est concentrée sur certains secteurs du territoire.

Enfin, les logements locatifs sociaux représentent 16,5 % du parc des résidences principales, soit 11 311 logements en 2022.

Le parc social du logement en tension

Le territoire de GrandAngoulême compte 3 bailleurs sociaux : Logélia, Noalis et l'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Angoumois.

62 % du parc social de logements se concentre dans les quartiers prioritaires ou de veille active.

Malgré un rythme de livraison de l'ordre de 208 nouveaux logements sociaux par an depuis le début du Plan Local de l'Habitat (PLH 2020-2025) et une faible vacance du parc social (2,24% en 2022), la tension de celui-ci a doublé depuis 2017. En effet, en 2023, 4 564 demandes ont été enregistrées pour 1 041 attributions, soit 4,4 demandes pour 1 attribution, contre 2 avant la crise sanitaire de 2020. De fait, les délais d'attribution se sont vus augmenter passant de 8 mois en 2022 à 9,5 mois en 2023.

En 2023, 53% des demandeurs recherchent un logement sur Angoulême et 57% sont sous le seuil de pauvreté (1 158€/mois pour une personne seule).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

5163707 des demandeurs recherchent un logement sur Angoulême et 57% sont sous le seuil de pauvreté

(1 158€/mois pour une personne seule).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Le marché de l'habitat dynamique

Même si plus de 900 permis de construire ont été délivrés en 2022 (en hausse depuis 2019), le rythme de construction de logements commence à se stabiliser, de l'ordre de 400 à 500 par an depuis 2019. Ces constructions neuves sont plutôt axées sur des logements de grande taille (type T3 et +) et ce depuis plusieurs années, et concernent principalement des maisons.

A noter que c'est l'agglomération qui porte le secteur de la construction de logements sur le département de la Charente.

Enfin, entre 2010 et 2022, le prix de l'immobilier est en hausse sur le territoire de GrandAngoulême : + 25 % sur les prix des maisons et + 20 % sur les prix des appartements. Malgré tout, les transactions immobilières ont augmenté de 50 % pour les appartements et maisons entre 2016 et 2022.

GrandAngoulême compétent dans le domaine de l'habitat



FICHE
27

FICHE
28

FICHE
29

FICHE
30

GrandAngoulême a la compétence Habitat. A ce titre, l'EPCI porte notamment le Plan Local de l'Habitat (PLH). Ce programme tisse un lien entre les enjeux économiques et les préoccupations environnementales et sociales. Fondamentalement, la politique de l'habitat définit les conditions de développement d'un habitat adapté à tous les ménages, quel que soit leur profil et le stade d'évolution de leur parcours résidentiel.

Le PLH 2020-2025 propose 4 grandes orientations :

- tenir compte de la transition écologique et sociétale, au service de l'attractivité du territoire,
- partir des besoins des habitants actuels et futurs du territoire,
- reconquérir le parc existant et les stratégies d'aménagement,
- créer les conditions de réussite de la feuille de route.

Pour répondre à ces ambitions, GrandAngoulême a déployé différents outils et moyens sur le territoire comme :

1. **GrandAngoulême Habitat**, espace conseil labellisé France Rénov, porte d'entrée unique pour l'ensemble des habitants de l'agglomération pour toute question relative à l'amélioration de l'habitat
2. **Le Programme d'Intérêt Général (PIG)**, contractualisation entre GrandAngoulême et les communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre, et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH RU) avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique ou l'adaptation de leur logement.
3. **Le permis de Louer**, autorisation préalable obligatoire pour une mise en location afin de vérifier la conformité du logement par rapport aux critères de décence sur des périmètres définis de certaines communes de GrandAngoulême préalablement identifiées.
4. **Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de logements sociaux** 2024-2023 portant la création du Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) de logements sociaux afin de garantir et d'harmoniser l'information qui leur est délivrée, et la cotation de la demande de logement social comme outil d'aide à la décision pour l'attribution des logements.
5. **Production de logements en faveur des publics spécifiques**

Une offre de soins de premier recours en médecine générale en déclin



FICHE
25

En 2019, le territoire de GrandAngoulême comptait 99 médecins généralistes en exercice libéral. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 68 et 27% d'entre eux ont plus de 60 ans. De fait, en 2024, le taux de couverture du territoire de GrandAngoulême est de 0,47 médecin généraliste libéral pour 10 000 habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

En effet, en 2020, 15 % des habitants de GrandAngoulême n'avaient pas de médecin traitant. Ce taux représente 13 % sur le département et 10 % en Nouvelle Aquitaine (ORS 2020).

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2024
Ministère de l'Intérieur

Malheureusement, cette situation de tension de l'offre de soins est similaire à de nombreux territoires, notamment liée au numérus clausus et amplifiée par le vieillissement de la population.

Vers de nouvelles organisations de l'offre de soins de proximité

48 % de ces médecins de moins de 60 ans exercent en Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), à titre libéral.

Ce mode d'exercice professionnel collectif et coordonné, créé en 2017, se développe pour répondre au besoin de « Travailler ensemble » des professionnels médicaux et paramédicaux et aux problématiques de santé actuelles. En effet les attentes des professionnels en termes de conditions de travail ont évolué : temps partiel, exercice coordonné, délégation de tâches, locaux en location...

D'ailleurs, GrandAngoulême compte aujourd'hui 5 MSP sur son territoire sur les communes de Ruelle-sur-Touvre, La Couronne, Dignac, L'Isle-d'Espagnac et Angoulême. Également, les centres de santé sont des modèles qui se sont déployés fortement ces dernières années. Pas moins de 207 centres ont vu le jour en France entre 2017 et 2021, dont 29 en Nouvelle-Aquitaine, l'une des régions françaises qui en compte le plus avec L'Île-de-France (32).

6 centres de santé se sont créés sur le territoire de GrandAngoulême : 3 centres départementaux sur Angoulême (2 sites) et Brie, 1 centre communal à Soyaux, 1 centre associatif à Saint-Yrieix et un centre géré par le centre hospitalier. Au sein de ces structures, les professionnels de santé sont alors salariés du gestionnaire qui peut être un établissement public ou privé, à but lucratif ou non.

GrandAngoulême compétent en matière de santé

Dans un contexte de difficultés croissantes rencontrées par les habitants pour accéder à une offre de soins de premier recours, GrandAngoulême a créé en 2018 une mission Santé et mis en place un Plan d'Actions Santé. En juillet 2024, GrandAngoulême endosse la compétence facultative santé.

Les objectifs principaux de cette mission santé sont de concourir au développement de l'offre de soins notamment par l'amélioration de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, le développement de la prévention et de la santé environnementale.

La mission santé est également un interlocuteur privilégié des communes pour les accompagner dans leurs projets autour de la santé et de la santé environnementale.

Enfin, un rôle de coordination a été établi par voie conventionnelle avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine et les communes de sorte à « développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier recours et promouvoir un environnement favorable à la santé ».

Pour mener à bien cette compétence Santé, GrandAngoulême déploie différents dispositifs comme la Maison Sport Santé, le Panier Jeunes Pousses, et mène plusieurs actions pour développer l'offre de soins et faciliter l'installation de professionnels de santé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Le Panier Jeunes Pousses

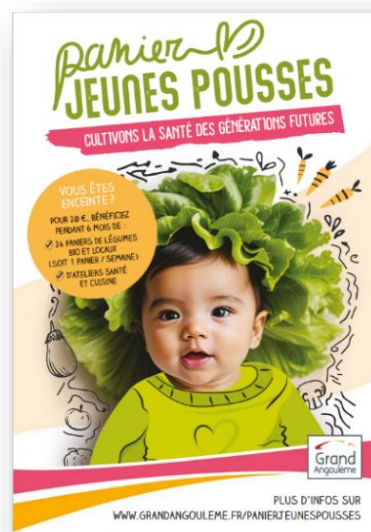


Notre santé est de plus en plus impactée par les produits chimiques omniprésents dans notre environnement (alimentation, qualité de l'air, produits de nettoyage, mobilier, objets du quotidien...).

Les 1 000 premiers jours de tout être humain (y compris *in utero*), constituent une période pendant laquelle l'organisme est très vulnérable aux perturbateurs endocriniens et autres produits chimiques alors même qu'elle est à la fois cruciale pour le développement des jeunes enfants.

Ainsi, afin de sensibiliser à la santé environnementale dès la grossesse, GrandAngoulême a lancé le dispositif « Panier Jeunes Pousses », en juin 2024, proposant aux femmes enceintes de prendre soin de leur santé et de celle de leur.s enfant.s, grâce à des légumes bios de qualité et des séances de sensibilisation adaptées.

Cette démarche permet également de soutenir les agriculteurs locaux et bios, et leurs réseaux de distribution.



La Maison Sport Santé



Dans notre société actuelle, la sédentarité impacte fortement notre santé, en lien avec le travail exercé, la mobilité et les habitudes de vie. Un nombre croissant de personnes sont éloignées de l'activité physique et de la pratique sportive.

Afin de renseigner et d'orienter les personnes souhaitant reprendre une activité, 500 Maisons Sport Santé ont été créées depuis 2019, dont celle de GrandAngoulême en février 2023, située sur le site du Plan d'Eau de Saint-Yrieix-sur-Charente. Ce service s'adresse à tous et particulièrement aux personnes éloignées de l'activité physique et aux personnes souffrant d'Affection de Longue Durée ou de maladies chroniques, sur prescription médicale.

En 2023, ce ne sont pas moins de 304 personnes qui ont pu bénéficier des services de la Maison Sport Santé, dont 241 d'entre elles orientées sur prescription médicale. 73 % de ces personnes sont des femmes, 50 % ont plus de 60 ans et 22 % entre 50 et 60 ans. L'obésité/le surpoids, l'hypertension artérielle, la lombalgie et la dépression sont les principales pathologies des bénéficiaires.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

L'offre aux familles sur le territoire



LES SERVICES PETITE ENFANCE - ENFANCE JEUNESSE ET PARENTALITÉ

Qu'entend-on par service aux familles ?

Sont des services aux familles, l'ensemble des services « visant à répondre à leurs besoins et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'au 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents. » - CNAF

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Obtenir une place pour accueillir son enfant à la crèche ou chez un assistant maternel arrive en tête des attentes des Français² en matière de politiques familiales. De fait, la politique d'accueil du jeune enfant est au carrefour d'enjeux majeurs : la lutte contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge, l'accès et le maintien dans l'emploi des parents, l'égalité entre les femmes et les hommes, le répit parental, l'inclusion des enfants en situation de handicap, le développement et l'épanouissement des enfants.

En France, la garde assurée à titre principal par les parents reste majoritaire en 2021, mais elle est en net recul depuis 2002 (-14 pts). Ce constat est à mettre en lien avec l'augmentation du taux d'activité des femmes, notamment des mères. Parallèlement, la part des enfants de moins de 3 ans confiés à un EAJE (+ 9 pts) ou à une assistante maternelle (+ 7 pts) a presque doublé.

Contrairement à la tendance départementale qui révèle une part majoritaire de l'accueil individuel sur l'accueil collectif (respectivement 66 % et 34 %), l'offre d'accueil petite enfance sur GrandAngoulême est quasiment répartie de la même manière entre l'offre collective et l'offre individuelle (respectivement 49 % et 51 %).

À la fin de l'année 2021, 84.5 % des familles du GrandAngoulême ayant au moins un enfant de moins de 3 ans recourent à un ou plusieurs dispositifs d'accueil. Les assistantes maternelles de particuliers employeurs accueillent les enfants de plus d'une famille sur quatre (26 %). Les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) qui peuvent être communaux, intercommunaux ou privés, sont utilisés par 58.5 % des familles.

Enfin, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), qui incite à un meilleur partage du congé parental entre les parents, est perçue par 312 familles en 2022 (soit 9 % des familles ayant des enfants de moins de 3 ans) : 123 parents dans le cadre d'un arrêt d'activité professionnelle, et par 184 parents ayant réduit leur activité professionnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

² Enquête CREDOC 2020

L'ACCUEIL COLLECTIF

L'offre d'accueil collectif au 1er septembre 2024

Micro-crèches 12 places	Petites crèches 13 à 24 places	Crèches 25 à 39 places	Grandes crèches 40 à 59 places	Très grandes crèches + 60 places	Crèches Familiales	Jardin d'enfants	TOTAL
14	5	4	4	3	5	2	37
32 places agréées en PSU 130 places agréées en PAJE	95 places agréées	135 places agréées	199 places agréées	238 places agréées	337 places agréées ³	22 places agréées	1 188 places agréées

En 2024, le territoire de GrandAngoulême compte **1 188 places d'accueil collectif** sur les 1740 places en Charente (soit 64 % des places de la Charente) :

➔ 1 058 places PSU⁴

➔ 130 places PAJE

Ces places sont réparties sur 37 EAJE : 26 gérées par des collectivités (ou pour leur compte) et 11 par des gestionnaires privés (10 privés à but lucratif et une société invididuelle locale) .

En 2024, 22 nouvelles places ont été installées sur GrandAngoulême : 12 places en micro-crèche PAJE sur la commune de Roulet et 10 places nouvelles pour la crèche existante de Ruelle-sur-Touvre.

Quelle évolution en 8 ans ?

Entre 2016 et 2024, la tendance d'évolution des places en crèches collectives est plutôt à l'augmentation puisque nous recensons actuellement 99 places de plus qu'il y a 8 ans pour 26 établissements d'accueil du jeune enfant à l'époque.

Et quelle projection à court terme sur l'offre collective ?

En termes de projection sur le court terme, 17 nouvelles places devraient voir le jour en 2025 : 12 places en micro-crèche PSU sur la commune de Vouzan et 5 places supplémentaires sur la crèche existante gérée par la commune de Ruelle-sur-Touvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

³ Nombre de places théoriques, voir en page 39 du diagnostic.

⁴ Voir en page 39 du diagnostic, le nombre de places en crèche familiale est en réalité de 221 et non de 337 ce qui porte le nombre total de places en crèches PSU à 934 places réelles contre 1048 places théoriques.

Malgré le développement des places d'accueil depuis ces dernières années, il est à noter de fortes disparités territoriales pour ce qui concerne l'offre d'accueil collective. Même sur les territoires couverts, de nombreux parents sont confrontés à des listes d'attente souvent longues pour inscrire leur enfant dans une crèche, ce qui témoigne d'une demande importante et croissante, et ce, en dépit d'une baisse des naissances.

FICHE 3

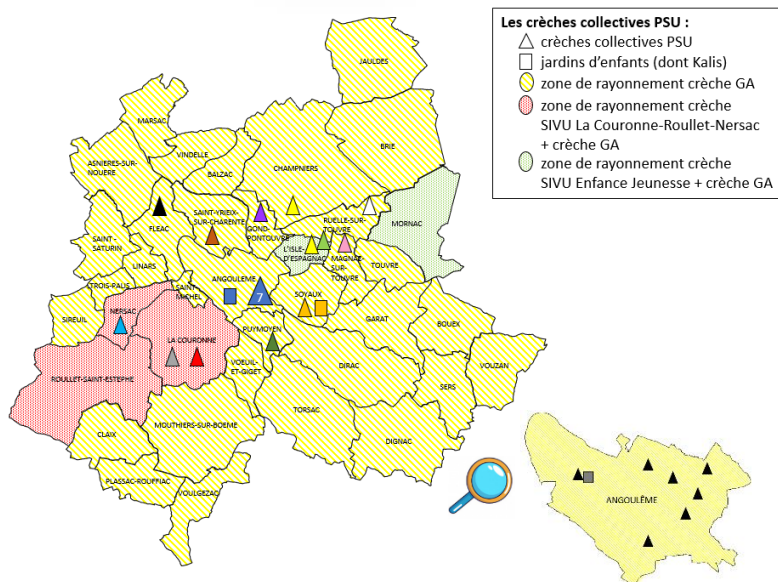
Zoom sur les zones couvertes et non couvertes en crèche collective PSU

Il apparaît une couverture inégale sur le territoire avec des zones blanches situées sur la 3^{ème} couronne de l'Agglomération. L'ensemble des crèches sont situées dans la ville principale, la 1^{ère} et la seconde couronne, et au niveau des artères principales de circulation.

26 communes se trouvent non pourvues en crèche collective PSU. Sur ces zones où les besoins peuvent être criants, c'est l'offre individuelle qui permet aux parents d'avoir une solution d'accueil de leur enfant, dans la mesure des places disponibles.

La tension de l'offre se fait fortement ressentir sur les crèches collectives qui ne peuvent satisfaire l'ensemble des demandes des parents, même ceux résidant sur le territoire d'implantation de l'EAJE.

Sur 17 EAJE PSU sondés en mai 2023, 490 demandes d'accueil enregistrées émanaient des familles du territoire, dont 234 ont reçu une réponse positive pour une place en crèche.



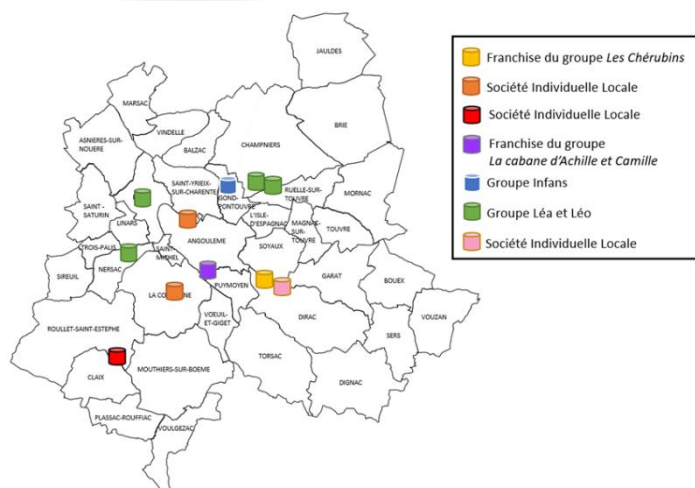
FICHE 8

Zoom sur la diversité de type de gestionnaire de crèches privées

Contrairement au versement de la CAF directement vers le gestionnaire de la crèche PSU, le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) de la PAJE est une aide au financement des modes d'accueil, versée directement aux familles pour leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans.

Les crèches PSU représentent 87.5 % de l'ensemble des places sur l'Agglomération. La part des micro-crèche PAJE est aussi élevée que sur l'ensemble du département (12.5 % sur l'EPCI et 10 % en Charente), avec une majorité de micro-crèches franchisées.

11 structures micro-crèche PAJE sur les 16 en Charente se trouvent sur le GrandAngoulême, soit 69 %. Elles viennent compléter l'offre de service petite enfance en proposant un mode d'accueil aux familles.



Cependant, depuis 2023, plusieurs raisons ont conduit la PMI à amplifier les contrôles de ces crèches sur tout le département sur injonction de l'Etat. Un turn-over très important des professionnels pouvant impacter la continuité d'accueil, la sécurité des enfants accueillis, la qualité d'accueil par des agents remplaçants non formés et une perte de repères affectifs pour les tout-petits. Ainsi, la PMI accompagne étroitement les gestionnaires de ces structures privées pour faire face à ces difficultés.

Zoom sur l'inégale amplitude d'ouverture des crèches collectives PSU

FICHE 4

Sur l'EPCI, **7 établissements d'accueil du jeune enfant sur les 26 crèches ont une amplitude d'ouverture hebdomadaire inférieure à 5 jours**, soit entre 2 jours et demi et quatre jours et demi par semaine. Cela ne représente pas moins de 97 places.

L'amplitude journalière est elle aussi restreinte, avec une moyenne de 07h30 d'ouverture contre 11h par jour classiquement pour une crèche ouverte 5 jours par semaine. La crèche la moins ouverte est celle de Magnac, avec 2 jours et demi d'ouverture par semaine et 5h15 d'amplitude journalière.



Les crèches qui fonctionnent avec une amplitude d'ouverture inférieure à 5 jours par semaine s'intègrent souvent au sein de maisons de la petite enfance, regroupant divers services tels que les relais petite enfance (RPE) et les lieux d'accueil enfants parents (LAEP). Cette organisation offre plusieurs avantages à la fois pour les familles et pour les professionnels. En réunissant plusieurs services en un même lieu, les maisons de la petite enfance offrent aux familles un accès pratique à un éventail de services essentiels favorisant ainsi la cohérence et la complémentarité des interventions.

Dans le même temps, la spécificité de ces crèches à n'être ouvertes que quelques jours par semaine, présente des défis et des inconvénients pour de nombreuses familles. Cette configuration restreinte d'ouverture peut limiter considérablement les options de garde pour les parents qui travaillent à temps plein ou qui ont des horaires de travail irréguliers. Les familles doivent souvent jongler avec des solutions de garde alternatives pour les jours où la crèche n'est pas ouverte, ce qui peut entraîner des contraintes logistiques et financières importantes, ou alors tout simplement exclure ces familles de l'offre de garde collective sur le territoire.

FICHE 7

Zoom sur la baisse du nombre d'assistantes maternelles en crèche familiale

Que sont les crèches familiales ? Une crèche familiale emploie des assistantes maternelles qui accueillent à leur domicile de un à quatre enfants, généralement âgés de moins de quatre ans.

Les 5 crèches familiales de la Charente sont toutes situées sur GrandAngoulême : les locaux des crèches, permettant aux assistantes maternelles agréées de se regrouper chaque semaine avec les enfants qu'elles accueillent, sont situés à Angoulême, Saint Yrieix, La Couronne, Saint Michel et Mouthiers-sur-Boëme.

Les territoires d'intervention dépendent majoritairement de la commune où est domiciliée l'assistante maternelle salariée de la structure.

Les assistantes maternelles travaillant en crèches familiales sont domiciliées sur 13 communes du GrandAngoulême, et couvrent quasiment la moitié des 38 communes. Leur présence est plus marquée sur les communes de Saint Yrieix, Mouthiers-sur-Boëme, Gond-Pontouvre, Fléac et Angoulême, où l'on trouve une crèche familiale sur ladite commune ou aux alentours.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Les 5 crèches familiales situées sur le GrandAngoulême

Crèche familiale municipale « Les p'tits loups »
Mouthiers sur Boème



Multi-accueil familial Titom
Angoulême



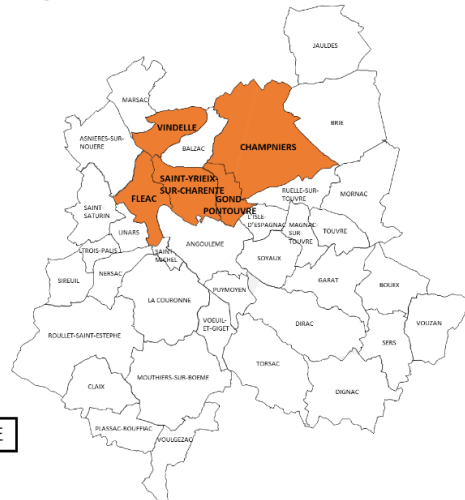
Multi-accueil familial « Petites frimousses »
SIVU La Couronne, Roulet-St-Estèphe



Crèche familiale hospitalière « 3 p'tits CHA »
sur toutes les communes du GrandAngoulême



Crèche familiale intercommunale « Am Stram Gram »
SIVU Champniers, Fléac, Gond-Pontouvre, Vindelle, Saint-Yrieix



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Malgré la pertinence, l'originalité et le fait que les crèches familiales soient fortement plébiscitées par les familles utilisatrices, il n'en reste pas moins que tout comme au niveau national, ce mode d'accueil est en déclin depuis quelques années. En effet, nous ne recensons réellement que 221 places, **soit 116 places de moins qu'il y a quelques années**.

Les difficultés observées sont plurifactorielles, liées au manque d'attractivité global du métier d'assistante maternelle, du souhait de ne plus travailler à son domicile, la rémunération, les locaux de crèche peu adaptés et vieillissants, la difficulté du métier pour les professionnels qui s'approchent de l'âge de la retraite, le manque de connaissance de ce mode d'accueil par les parents et également le manque de connaissance du métier par les conseillers France Travail pour bien orienter les demandeurs d'emploi et les candidats éventuels.

Pour autant, on peut relever que ces difficultés ne condamnent pas l'accueil en crèche familiale, qui **présente des atouts forts et qui reste – sous réserve d'adaptations indispensables – particulièrement adapté à la prise en charge de certains besoins**, à condition qu'il s'inscrive dans un continuum avec l'accueil collectif.

Dans le cadre du réseau des crèches familiales, coanimé par GrandAngoulême et la CAF, des pistes d'amélioration, particulièrement adaptées au contexte local sont déployées depuis quelques années (travail sur l'image de l'accueil familial, collaboration avec France Travail pour valoriser le métier d'assistante maternelle, création d'une journée des assistantes maternelles, soutien des directrices de crèches, réflexion autour des locaux et de nouvelles utilisations de ces locaux...), seront à poursuivre et à intensifier.



6 % d'enfants accueillis en crèches dont un des parents et en recherche d'emploi ou en formation

En juillet 2024, un sondage a été réalisé auprès des crèches PSU du territoire de GrandAngoulême. Sur les 26 EAJE, 18 crèches ont répondu avoir accueilli en 2023, **pas moins de 121 enfants dont les parents étaient en recherche d'emploi ou de formation professionnelle**.

5 d'entre elles ont accueilli 10 % ou plus d'enfants dont les parents étaient dans cette situation : la crèche de Ruelle sur Touvre - 1^{ère} crèche labellisée AVIP (10%), la crèche de Soyaux (13 %), la crèche de Bel Air (14%), la crèche de Saint Yrieix (27 %), la crèche de La Couronne (44%).

La difficulté d'accès à une solution d'accueil pour son enfant reste encore trop souvent une difficulté majeure pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Cette situation est encore plus problématique pour les familles monoparentales et pour celles qui travaillent en horaires décalés ou qui ont simplement besoin de quelques heures d'accueil pour se rendre à un entretien ou suivre une formation.

En Charente, sur les dernières années, on observe une forte progression du nombre de familles en situation précaire :

- 14 457 demandeurs d'emploi en catégorie A en décembre 2023 (+ 4.7 % en un an)
- Augmentation importante du nombre de familles monoparentales : + 2 % sur Grand Angoulême depuis 2018 pour un taux de 10 % de familles monoparentales (contre 9 % en Charente).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Une forte représentation des familles utilisatrices des crèches sous le seuil de pauvreté

En effet, sur les 1927 enfants qui ont été accueillis en 2023 dans les EAJE PSU du territoire de GrandAngoulême, 822 (soit 43 %) sont sous le seuil de pauvreté.

Ces enfants sont particulièrement présents dans les établissements des quartiers prioritaires de la ville. En effet, sur les 8 crèches localisées dans les QPV de l'EPCI, 6 d'entre elles ont plus de 50% des enfants inscrits sous le seuil de pauvreté.

Ces enfants sont également surreprésentés dans les structures proposant une faible amplitude horaire d'accueil (6 des 7 structures peu ouvertes ont plus de 50% d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté).

Établissements d'accueil du jeune enfant pour lesquels le pourcentage d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté est supérieur à 50%

Nom de l'établissement Ville/quartier	Pourcentage d'enfants inscrits sous le seuil de pauvreté
Crèche de Bel Air Angoulême / Bel-Air Grand-Font	98%
Appartement Kalis Angoulême / Basseau-Grande Garenne	94%
Jardin d'enfants - Courte échelle Soyaux / Champ de Manœuvre	94%
La Gondeline Gond-Pontouvre	87%
Maison de la petite enfance La couronne / L'Etang des Moines	67%
Lilozénfants Magnac-sur-Touvre	67%
Les p'tits loups Soyaux / Champ de Manœuvre	64%
Monde de Zarafa Angoulême / Basseau-Grande Garenne	63%
Petit à petit Fléac	57%
Les premiers pas Saint-Yrieix-sur-Charente	56%

Face à ces constats et dans un contexte de saturation des places en accueil collectif, le Label national Crèche AVIP, c'est-à-dire les crèches à insertion sociale et professionnelle, permettent d'être un véritable levier pour lever les freins au retour à l'emploi.

En coordination étroite avec France Travail, la première crèche labellisée AVIP a vu le jour en Charente, située sur le Grand Angoulême et plus précisément à Ruelle-sur-Touvre. La commune y a vu un véritable levier pour répondre au besoin de ses habitants pour sortir de l'isolement et consacrer du temps à leur recherche d'emploi ou de formation afin de pouvoir se réinsérer durablement sur le marché du travail et sortir de la précarité.



Malgré la forte dynamique économique du territoire, une absence notable de crèche d'entreprise

Le nombre d'emplois du GrandAngoulême est stable depuis 2008, autour de 65 000. Si Angoulême joue son rôle de pôle économique, les communes alentours, du noyau urbain ou sous influence, sont en perte de vitesse en matière d'attractivité. Malgré tout GrandAngoulême se situe à un niveau équivalent à la commune d'agglomération du Niortais en termes de nombre d'emplois au lieu de travail (64 727 contre 64 338), devant l'agglomération du Grand Périgueux (46 003) et celle du Grand Cognac (31 568). A titre de comparaison, Bordeaux Métropole concentre 6,6 fois plus d'emplois que le GrandAngoulême.

Le territoire est également marqué par une augmentation de la proportion de cadres, professions intellectuelles supérieures, et professions intermédiaires, qui cependant ne se traduit pas dans l'évolution du salaire médian, ce qui peut interroger sur le niveau de qualification de ces emplois. Ainsi, la part des professions intermédiaires et de cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté de 8,9% entre 2008 et 2019, alors que les ouvriers sont 15,8 % de moins, notamment dû au recul de la part des

agriculteurs exploitants (-25,2 %).

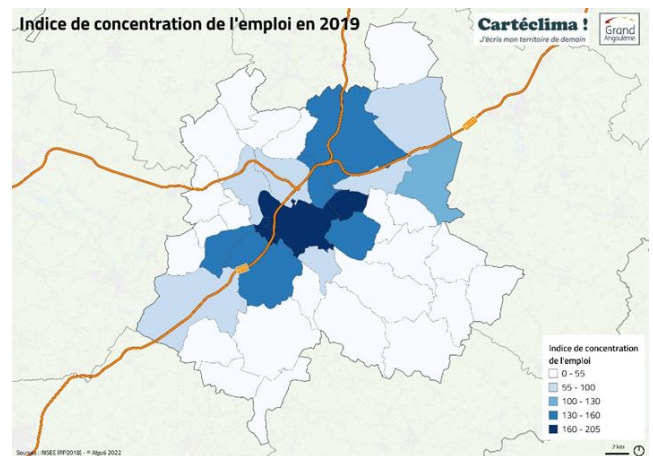
La part de la mécatronique est importante (12 % des emplois salariés sur GrandAngoulême), grâce notamment aux trois principaux employeurs du territoire présents dans cette filière que sont Leroy-Somer, la Saft et Schneider.

L'ensemble de ces emplois constituent les polarités principales de l'agglomération, sur les communes de la dorsale N10/N141. Les communes en dehors de ces axes routiers principaux concentrent un nombre relativement faible d'emplois par rapport à leur nombre d'actifs qui vont a priori travailler au sein de l'agglomération ou en dehors de l'EPCI.

Parallèlement, le taux de chômage a diminué au cours des 6 dernières années, passant de 10,1% au deuxième trimestre 2016 à 6,5% au deuxième trimestre 2022. Ainsi, le territoire du GrandAngoulême est dans une situation de quasi-plein-emploi. Au regard du nombre d'emplois qui n'évolue pas, il apparaît même une situation de tension sur le marché du travail sur le territoire.

Néanmoins, en juin 2022, le GrandAngoulême dénombrait 12 340 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C. 68% d'entre eux avait une formation inférieure ou équivalente au bac et un quart d'entre eux déclaraient avoir au moins un frein périphérique à l'emploi (source Pôle Emploi, juin 2022). 8 freins périphériques sont identifiés : exclusion numérique est le frein principal déclaré à 17,6% (16,2% Charente), les contraintes familiales arrivent en 5^{ème} position avec 2,6% (3,3% Charente) et les difficultés de logement en dernier avec 1,3% (1,3% Charente).

Il est intéressant de comparer cette cartographie des indices de concentration de l'emploi avec celles localisant les structures d'accueil collectif, cette même dorsale N10/N141 étant mise également en évidence.



Selon l'Observatoire de la parentalité en Entreprise (OPE) qui a mené une enquête en 2022 :

- 64% des salariés considèrent que leur employeur n'agit pas pour les aider à équilibrer leur temps de vie.
- Les salariés demandent davantage de mesures concrètes liées notamment au développement du télétravail, à la souplesse des horaires de travail, et à la prise en compte de leur vie personnelle.

Plusieurs enjeux :

- Conciliation vie professionnelle / vie personnelle
- Amélioration de la marque employeur
- Meilleure performance RH

L'OPE observe une réduction du turnover de 25% chez les employeurs réservataires de berceaux. Selon diverses études, on constate une attractivité de +84% pour les entreprises ayant fait cette démarche de réservation de berceaux. En effet, la réservation de berceaux concourt à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

En Charente, il n'existe aucune crèche d'entreprise aujourd'hui, hormis la crèche familiale du Centre Hospitalier d'Angoulême située à Saint-Michel qui réserve jusqu'à 90% de ses places aux salariés des hôpitaux du Groupement Hospitalier de Territoire.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

L'évolution et l'offre d'accueil individuelle au 31/05/2023

Si à l'échelle nationale, l'offre d'accueil individuel est largement majoritaire, cette majorité est marquée à l'échelle de l'EPCI puisque l'accueil individuel représente 51 % des places.

A la fin 2022 sur l'EPCI, 372 assistantes maternelles sont agréées et en activité (500 en 2017) offrant ainsi 1 228 places (données CAF, effectifs des crèches familiales déduits). A noter que 35.5% de ces assistantes maternelles ont plus de 55 ans (données CAF).

On note une baisse des effectifs d'assistantes maternelle de - 5 % par an en moyenne.

De plus, le métier semble de moins en moins attirer de nouveaux professionnels : en 2009, 204 assistantes maternelles ont été agréées sur le département (données PMI) alors qu'en 2021, seulement 40 agréments ont été délivrés. Cette baisse se poursuit d'année en année : en 12 ans, le nombre d'agréments délivrés en Charente a été divisé par 5.

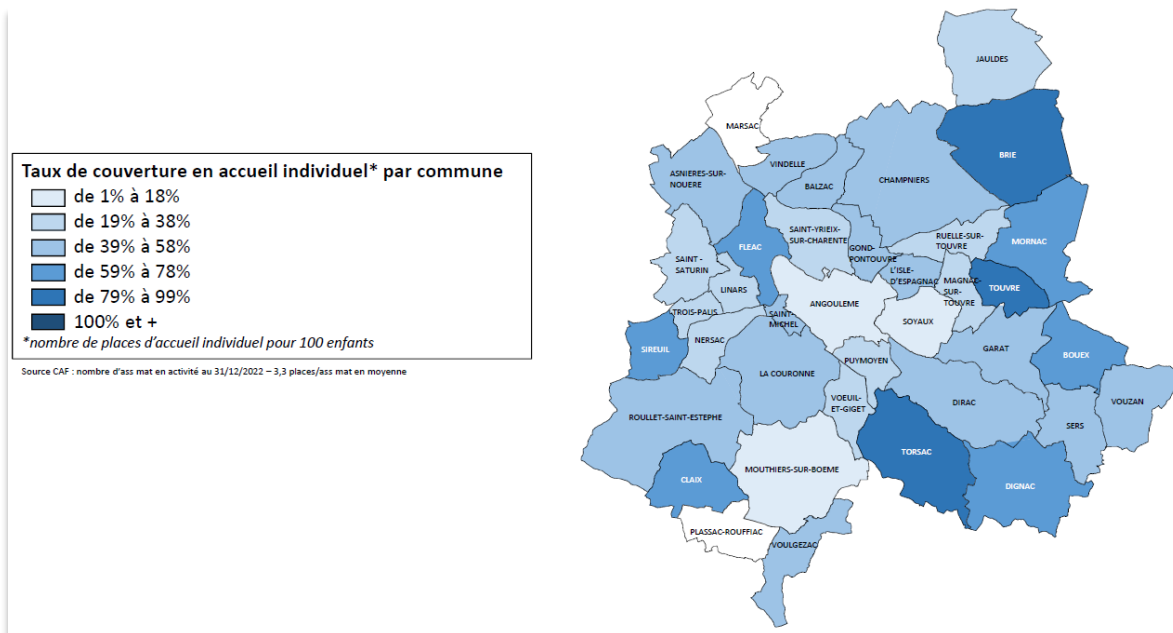
Les données récentes fournies par le RPE du territoire pour les 3 prochaines années permettent de prévoir une baisse drastique et de prédire un état de l'offre en souffrance dans l'avenir. L'effet collatéral est une tension renforcée sur l'offre d'accueil collectif, déjà saturé.

Les particularités de l'offre d'accueil individuel sur le GrandAngoulême

Une installation des assistantes maternelles liée aux zones blanches d'accueil collectif



Le taux de couverture le plus élevé correspond aux zones dépourvues en accueil collectif ou alors avec un faible nombre de places en EAJE, par exemple sur la commune de Brie, de Mornac, de Bouex, de Dignac, de Sireuil.



Les assistantes maternelles permettent aux parents de pouvoir bénéficier d'un mode d'accueil là où ils n'auraient pu bénéficier d'une place en accueil collectif.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

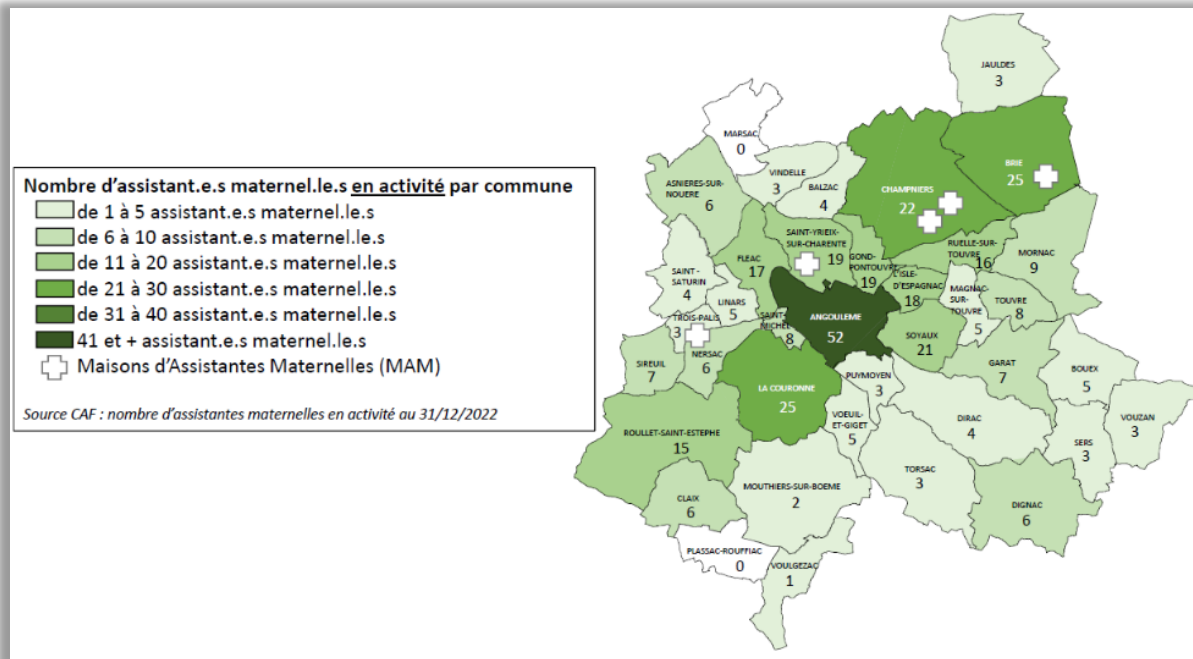
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Depuis avril 2024, le territoire de GrandAngoulême compte désormais 5 MAM sur les 23 MAM en Charente.



En effet, on observe une difficulté à trouver des locaux pour exercer en MAM, les communes ayant un patrimoine immobilier de plus en plus réduit. Cette difficulté est d'autant plus prégnante que les MAM doivent répondre à des normes bâtimentaires liées à l'accueil du jeune enfant.

Une autre hypothèse est que le territoire de GrandAngoulême compte de moins en moins d'assistantes maternelles et en parallèle est le seul EPCI à avoir 5 crèches familiales employant des assistantes maternelles. De fait le nombre d'assistantes maternelles de particuliers employeurs est moindre.

Du côté des porteurs de projet MAM, des freins sont aussi constatés :

- le coût du logement et les frais de fonctionnement sont parfois onéreux au regard de leur salaire et du nombre d'assistantes maternelles composant la MAM.
- La complexité des différentes étapes pour la création et l'installation de la MAM

Pour répondre à ces difficultés identifiées et dans le cadre des travaux menés par le Schéma Départemental des services aux familles, il a été confié à l'UDAF la mission de soutien au développement des MAM, tant auprès des porteurs de projets qu'auprès des professionnelles exerçant déjà en MAM.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

PRESCOLARISATION DES ENFANTS DE 2 ANS

La réduction importante de la scolarisation à deux ans, de 2000 à 2012 (Abdouni, 2016), a potentiellement augmenté le besoin de places dans ces structures.

En septembre 2021, 14.5 % des enfants de moins de 3 ans scolarisés

En 2021, 181 enfants ont été pré-scolarisés sur l'Agglomération sur les 1344 enfants âgés de 2 ans. Le taux sur l'EPCI est plus important qu'en France (13.4 % contre 9.2 %). 9 communes ont ouvert une toute petite section (TPS), soit moins d'un quart des villes de GrandAngoulême. Chaque QPV est couvert en TPS.

TAUX DE COUVERTURE RÉEL DE L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le taux de couverture en mode d'accueil est un indicateur incontournable pour définir si un territoire est assez pourvu ou non, et de fait, si un projet est opportun ou non sur telle ou telle commune. Ce taux prend en compte les places en accueil individuel, les places en accueil collectif en PSU et en PAJE et les places de préscolarisation à 2 ans (les toutes petites sections).

Ce taux de couverture global en accueil du jeune enfant est obtenu par le rapport de l'offre et de la demande, cette dernière étant estimée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant sur le territoire étudié.

En Charente, le taux de couverture en 2021 se caractérise par un taux de couverture plutôt satisfaisant, à 68.2 %, l'objectif cible étant de 70 %.

Ce taux de couverture doit être apprécié à l'échelle territoriale pertinente : le taux de couverture de GrandAngoulême peut donner une tendance globale mais il doit être plus finement calculé par commune étant donné la configuration politique liées aux prises de compétences.

Ce taux de couverture a été retravaillé au regard de différentes spécificités, caractéristiques de l'offre d'accueil sur le GrandAngoulême :

- 7 crèches peu ouvertes dans la semaine et dans la journée
- les places réelles en crèches familiales avec la commune de résidence des assistantes maternelles
- les places de la très grande crèche communautaire des Poussins qui sont attribuées à l'ensemble des 38 communes
- les places de crèches des syndicats intercommunaux qui sont attribuées aux communes adhérentes.

Taux de couverture de l'EPCI

A partir des données 2022, le taux de couverture recalculé pour l'EPCI est de **61 %**

Au regard des projections estimées sur les 2 prochaines années, le nombre de places créées en accueil collectif (+ 17 places) ne pourra pas compenser la perte de places en accueil individuel (- 119 places) car le total des places viendrait à diminuer d'une centaine de places en 2026.

	Sept. 2024	Sept. 2025	Sept. 2026
Accueil collectif	1 072	1 089	1 089
Accueil individuel	1 228	1 167	1 109
TOTAL	2 300	2 256	2 198

- 2025 : ouverture de 5 places à Ruelle et 12 places à Vouzan
- - 5% ass. mat. / an avec une moyenne de 3.3 places/ ass. mat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Pour atteindre un taux de couverture cible de 70 %, il manque aujourd'hui 299 places par rapport à l'offre d'accueil actuelle et il manquera 399 places en 2026.

Révisé par le 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Taux de couverture des 38 communes

19 communes ont un taux de couverture en dessous de 58 %, soit précisément la moitié des communes de GrandAngoulême.⁵ Le détail figure en Annexe n° 3 (page 121)

10 communes ont un taux inférieur ou égal à 50 % : Angoulême (47 %) , Garat (49 %) , Marsac (9%), Plassac Rouffiac (17%), Saint Saturnin (46%), Sers (50%), Trois Palis (38%), Voeuil et Giget (46 %) et Vouzan (50 %), Magnac surouvre (30%).

17 communes ont un taux de couverture supérieur ou égal au taux de couverture moyen départemental, soit 67 %, allant de 67 % à 123 %. En effet, bien qu'ayant un panel d'offres d'accueil très différents, Fléac, Mouthiers sur Boême,, Brie, Torsac, Saint-Yrieix-sur-Charente et la Couronne ont un taux de couverture supérieur ou égal à 90 %.

A noter que Vouzan installera en 2025 12 places, au bénéfice des habitants de Vouzan en priorité. La commune améliorera de fait son taux de couverture en accueil petite enfance : passant de 50% à 104 %.



LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Les missions des Relais Petite Enfance

Les missions des Relais petite enfance se déclinent auprès des familles et des professionnelles soit les assistantes maternelles.

S'agissant des familles :

- les informer sur l'offre d'accueil existante sur le territoire,
- faciliter la mise en relation avec les assistants maternels,
- les accompagner dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

S'agissant des professionnels :

- les informer sur le cadre d'exercice du métier d'assistant maternel,
- les assister dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur le site Monenfant.fr,
- proposer des temps d'échange et organiser des ateliers d'éveil,
- accompagner le parcours de formation des professionnels,
- lutter contre la sous-activité.

Une couverture en Relai Petite Enfance partielle et inégalement répartie

En 2024 et suite à la fermeture de 2 Relais Petite Enfance ces dernières années, le territoire de GrandAngoulême compte désormais 8 RPE couvrant 23 des 38 communes de l'agglomération : 2 d'entre eux sont communautaires, 1 est géré par un syndicat intercommunal et les 5 autres sont communaux.

Ainsi, 6,36 ETP d'animatrices RPE exercent leurs missions auprès des familles et des 239 assistantes maternelles qu'elles couvrent, soit 1 ETP pour 37.5 professionnelles de l'accueil individuel (la norme nationale se situe à 1 ETP pour 70 assistantes maternelles).

5 animatrices RPE sur les 8 de Grand Angoulême ont moins d'1 ETP. Le plus petit ETP est celui de Nersac, avec un poste d'animatrice RPE à 0,28 ETP. En effet, sur le territoire, ces 5 mêmes animatrices endossent, en plus du RPE, la responsabilité de plusieurs dispositifs, comme un Lieu d'accueil enfants-parents et/ou la direction d'une crèche.

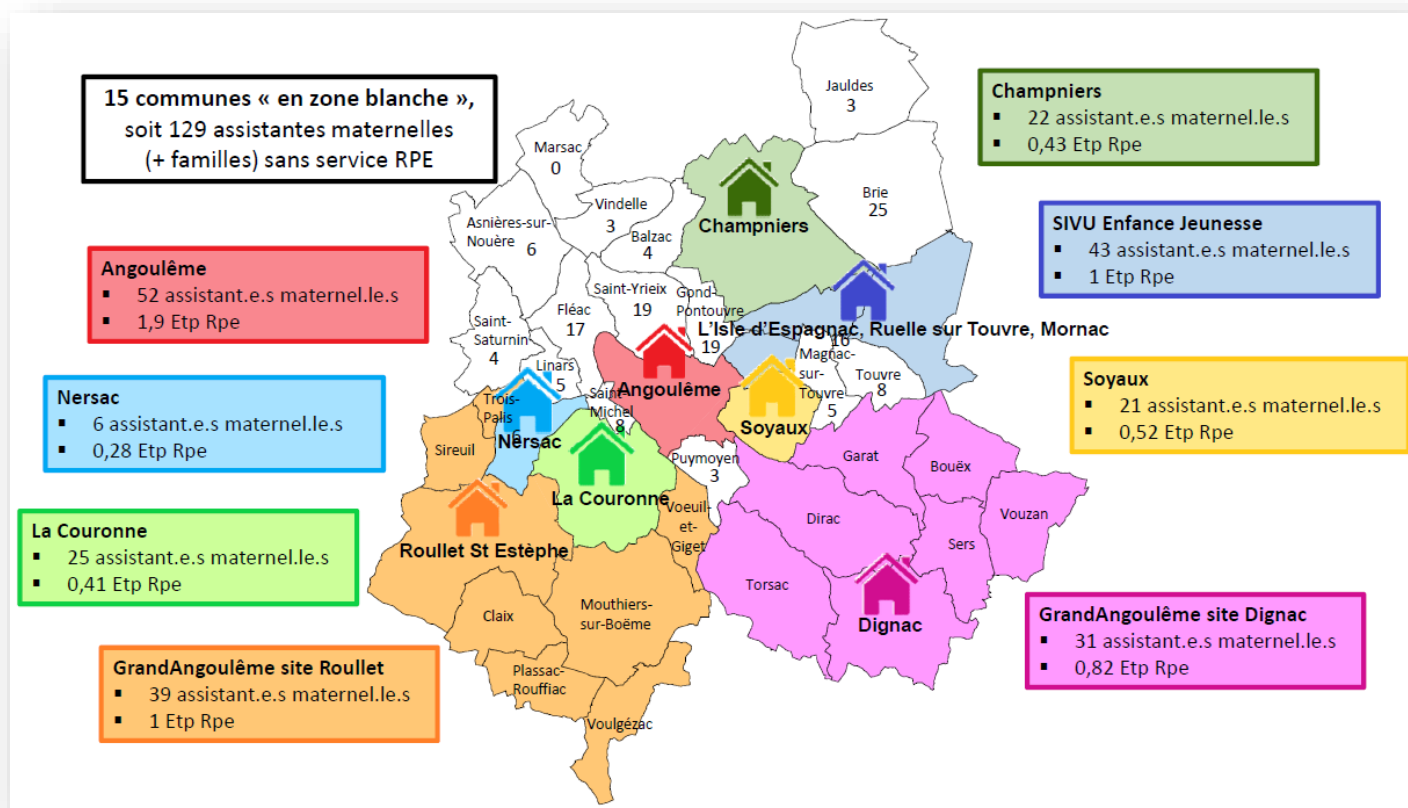
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-000071827,20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

⁵ 58% est le taux national utilisé par la CNAF pour apprécier le taux de couverture.



Il est à souligner que GrandAngoulême est le seul EPCI de Charente à avoir un territoire partiellement couvert en RPE.

En effet, les familles de 15 communes et 129 assistantes maternelles (données PMI au 31/05/2023) ne peuvent jouir des bénéfices de cette offre de service, leur secteur étant dépourvu de RPE.

Les RPE de GrandAngoulême participent activement au Réseau des RPE de la CTG de GrandAngoulême, leur permettant ainsi de se regrouper régulièrement entre pairs, d'échanger sur leurs pratiques et leurs outils professionnels et trouver un soutien pour rompre leur isolement. Grâce à ce réseau, des événements à l'échelle du territoire mais également des outils à destination des animatrices de RPE, des assistantes maternelles et des parents ont été élaborés. La force du collectif a permis le déploiement de nouveaux partenariats, comme avec France Travail, afin de donner plus d'envergure à la mission première des RPE, à savoir la promotion du métier d'assistante maternelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

L'accès aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse est déterminant dans l'épanouissement des enfants et répond aux besoins des familles par une meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle. En ce sens, l'accès aux accueils de loisirs contribue pleinement à la réduction des inégalités sociales (accès au sport, aux loisirs, aux sorties, à la culture, socialisation, mixité sociale...).

Préalablement à la conclusion d'un projet éducatif territorial, les services de l'État s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

Sur GrandAngoulême, en 2024, on dénombrait 32 gestionnaires d'Alsh percevant au total 78 prestations de service Alsh soit :

- 36 accueils périscolaires
- 31 accueils extrascolaires
- 11 accueils adolescents

Périscolaire : 2341 places – de 6 ans et
3501 places 6-13 ans.
Extrascolaire : 4412 places – de 6 ans et
7569 places 6-13 ans.
Adolescents : 200 places pour les 14-17

Les 32 gestionnaires du territoire de GrandAngoulême représentent 56 % sur l'ensemble de la Charente (57 gestionnaires).

Le coût d'une heure d'accueil périscolaire s'élève à 4.50 € en 2022. Nous retrouvons la même moyenne en Charente. Par comparaison, le prix de revient moyen d'une heure en accueil extrascolaire et en accueil adolescent est respectivement de 7.39 €/heure (contre 6.33 €/heure en Charente) et de 11.95 €/heure (contre 7.57 €/heure en Charente). Sur l'extrascolaire, on remarque des prix de revient très hétérogènes sur l'EPCI, pouvant aller de 3.39 €/heure à 22.96 €/heure. Même constat sur l'Alsh ado, entre 2.86 €/heure et 24.70 €/heure. 6 Alsh sur les 11 ont un prix de revient supérieur à 10 €/heure.

En termes de pratiques tarifaires aux familles, l'accessibilité se concrétise jusqu'alors par une tarification modulée en fonction de tranche QF établie par le gestionnaire en lien avec la CAF permettant notamment aux foyers les plus modestes d'y inscrire leurs enfants.

La CAF de la Charente observe depuis plusieurs années de grandes disparités dans l'application des conditions tarifaires des ALSH que ce soit sur le Département ou plus particulièrement sur l'EPCI. Par exemple, le tarif journalier moyen départemental de la première tranche de quotient familial varie de 2.86 € à 12.67 € et la dernière tranche de quotient familial entre 7.96€ et 20.79 €. A noter également, qu'en raison des périmètres d'intervention définis au regard des compétences des gestionnaires, des tarifs « hors communes » sont pratiqués en utilisant la tarification de la dernière tranche, elle-même majorée.

Les collectivités locales développent un projet de territoire qui vise à maintenir et développer l'activité socioéconomique du territoire. A ce titre, les ALSH sont des services participant au dynamisme local. Par ailleurs, les gestionnaires expriment le souhait de disposer de repères afin de faire évoluer leur tarification en fonction du profil de leur population et ainsi permettre une réelle équité sociale. De façon générale, les travaux de la CAF Charente en la matière, depuis 2022, ont mis en exergue la nécessité de clarifier et expliciter les règles concernant la tarification des ALSH.

Aussi, depuis 2022, une expérimentation a été lancée par la CAF de la Charente visant à permettre aux familles une meilleure accessibilité financière des Accueils de Loisirs du département, grâce à une tarification modulée selon les ressources familiales conformément aux circulaires régissant la PS ALSH, et en introduisant des préconisations de plafonds tarifaires de participations familiales au-delà desquels l'offre ne sera pas jugée accessible pour l'ensemble des familles charentaises.

Au 1^{er} septembre 2024, 3 gestionnaires du territoire de GrandAngoulême se sont portés volontaires pour expérimenter la modulation tarifaire au taux d'effort.

La Prestation de service jeunes (PS Jeunes)

La priorité donnée aux logiques participatives, la volonté d'adaptation aux attentes et aux besoins des jeunes et l'objectif d'innovation qui sous-tend le dispositif font de la Ps Jeunes un outil structurant, en phase avec les attentes des territoires. Elle contribue à une évolution qualitative de l'offre jeunesse en soutenant la professionnalisation de l'accompagnement proposé aux adolescents. La PS Jeunes vise concrètement à :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative,
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat,
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse : mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs ».

Ces lieux et ces services ont pour ambition de proposer une offre plus adaptée et nouvelle aux jeunes pour répondre à leurs besoins non satisfaits par l'offre d'accueil. Il s'agit de passer d'une logique d'activités à une logique d'accompagnement de projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs, proposés et pensés par les jeunes.

Sur GrandAngoulême, on comptabilise 5.10 ETP d'animateurs de PS Jeunes salariés des Centres Sociaux Effervescentre, Le Colibri de La Couronne, Mosaïque et Rives de Charente.

La point d'accueil et écoute jeunes (PAEJ)

Par la variété de leurs modalités d'intervention, les Paej se positionnent en complémentarité des dispositifs dédiés aux adolescents en développant une approche préventive et la prise en charge de la vulnérabilité de certains jeunes.

Le Paej se positionne au sein de l'offre de service pour les jeunes : appui et conseil de premier niveau face aux difficultés au sens large des jeunes et de leurs parents, en articulation avec des prises en charge plus spécialisées dans les maisons des adolescents.

En effet, ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez-vous, seul ou en groupe jeunes de 11 à 25 ans ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé de façon la plus large : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire.

Le Point d'accueil et écoute jeune (PAEJ) en Charente est déployé par l'Hôpital Camille Claudel dans le cadre de la Maison des adolescents sur la base de 1,5 ETP (1 ETP consacré à l'écoute et 0,5 ETP pour la coordination) pour l'écoute des jeunes de 12 à 25 ans.

Les Promeneurs du Net (PdN)

Le PdN est un professionnel de la jeunesse, éducateur ou animateur, qui assure une présence éducative sur internet dans le cadre de ses missions habituelles. Le promeneur établit une relation de confiance en devenant « ami » avec les jeunes sur les réseaux sociaux, en se présentant toujours à visage découvert. Il répond aux préoccupations des jeunes et leur propose de participer à des évènements afin de tisser du lien, de favoriser l'accès aux droits.

Les objectifs sont :

- 1- Inscrire l'usage du numérique dans les politiques éducatives ;
- 2- Renforcer la posture des éducateurs,
- 3- Favoriser le développement des projets de jeunes ;
- 4- Prévenir des usages et comportements à risques des jeunes.

La CAF de la Charente poursuit son implication dans le déploiement du dispositif « Promeneurs du net » identifié comme un outil pertinent et innovant d'éducation à la citoyenneté et de prévention des risques (radicalisation, cyberviolence, harcèlement).

Réception par le préfet : 21/11/2024

Le réseau départemental est composé de 34 PDN jeunesse et 10 PDN parentalité. Sur l'EPCI, on compte en avril 2023 16 Promeneurs du net dont 9 sur la Jeunesse et 7 sur la parentalité.

Les PEDT

Le projet éducatif territorial (PEdT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

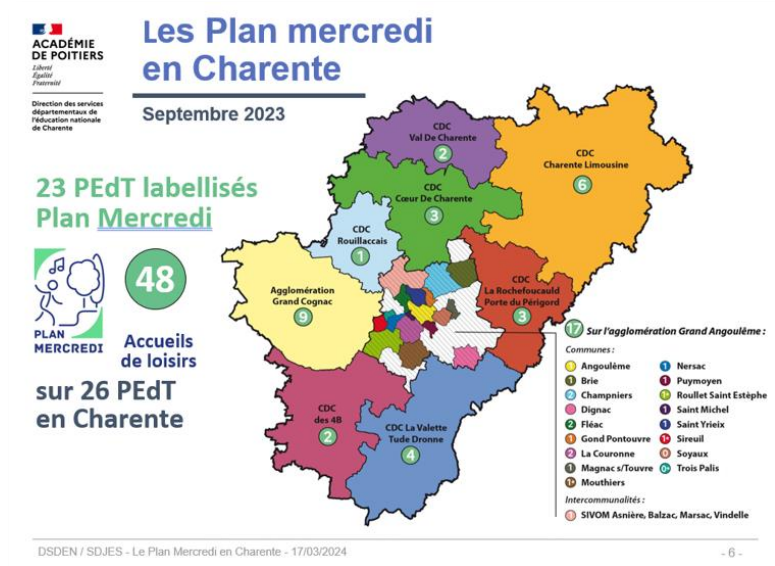
Pilotage et accompagnement des PEDT :

En juillet 2019, le comité de suivi « Groupe d'appui départemental » (GAD) est composé de l'Education Nationale/ SDJES qui en assure l'animation, la CAF, la MSA et le CD. C'est une instance de suivi régulier et une composante des instances de travail du SDSF.

Pour accompagner le retour de collectivités à une organisation du temps scolaire sur 4 jours, le ministère de l'Éducation nationale a défini une charte de qualité des ALSH du mercredi selon 4 axes :

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
3. La mise en valeur de la richesse des territoires
4. Le développement d'activités éducatives de qualité

Sur le GrandAngoulême, on compte en 2023, 21 communes sur 38 couvertes par un PEDT.



Les actions en faveur du développement des Compétences Psycho-Sociales (CPS)

Les compétences psychosociales ou CPS sont un ensemble de compétences sociales, émotionnelles et cognitives qui ont pour objectifs d'améliorer les relations à soi et aux autres. Facteur clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale, le développement des CPS est une piste stratégique encore insuffisamment développée en prévention en santé publique, en éducation et en action sociale. Mises en avant par l'OMS dès les années 80, dans le cadre de la Charte d'Ottawa, le développement des CPS représente un des 5 axes d'action de la promotion de la santé et une stratégie majeure en prévention (notamment dans le domaine de addictions, de la santé mentale, de la santé sexuelle et de manière générale pour prévenir les conduites à risque).

Les compétences psychosociales sont regroupées en trois catégories : cognitives, émotionnelles et sociales.

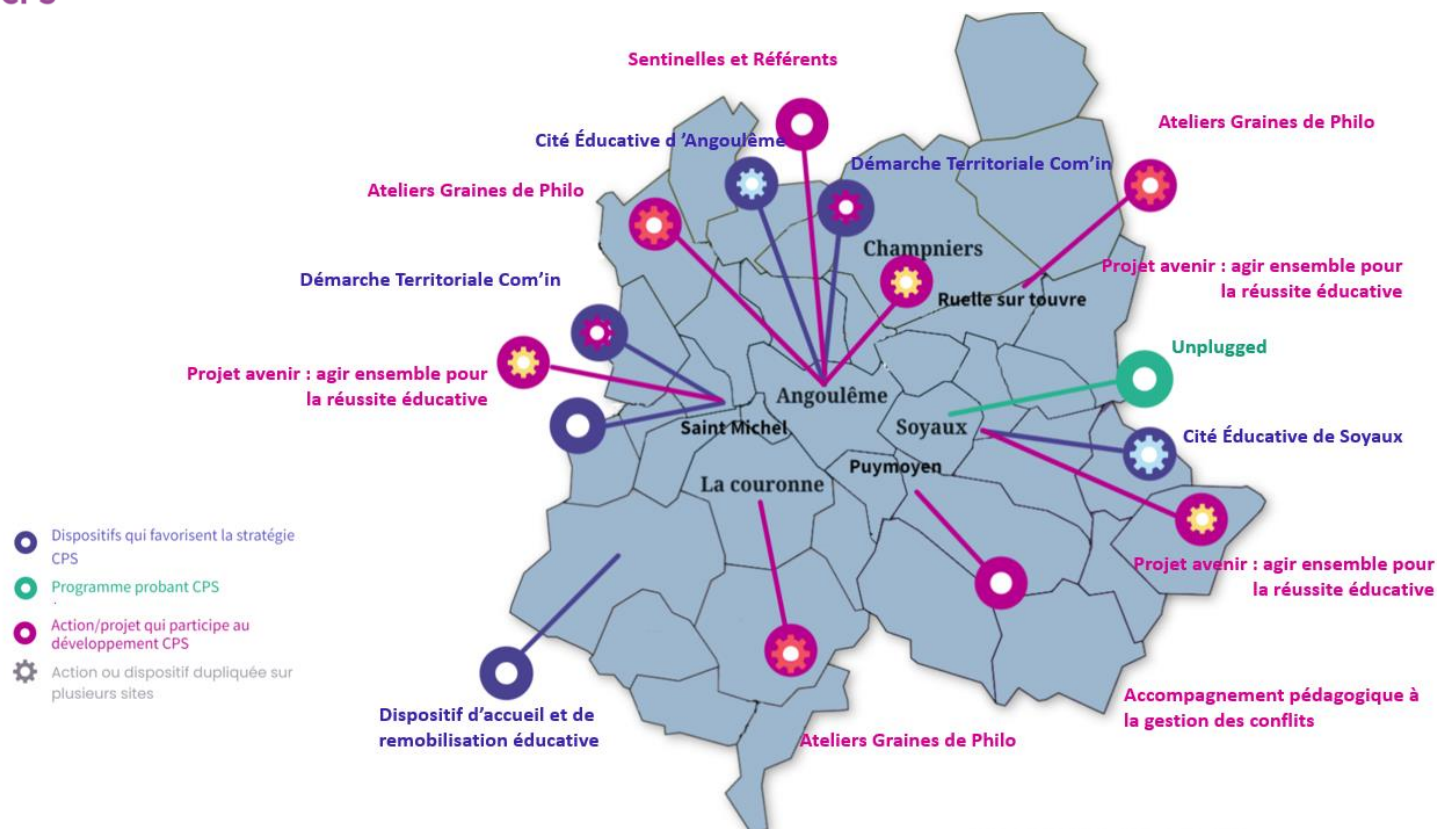
Sur le territoire de GrandAngoulême, plusieurs acteurs mettent en place des actions CPS (Promotion Santé Nouvelle Aquitaine, Centres Sociaux, Lycée, Collèges, Préfecture, DSDEN, collectivités, protection judiciaire de la jeunesse, Les Francas, l'UDAF, Addiction France).

L'ensemble de ces actions sont déployées auprès des enfants et des jeunes âgés de 3 à 18 ans ainsi que des professionnels qui les entourent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Grand Angoulême

CPS



Ces 30 dernières années, de nombreux travaux de recherche ont montré l'importance des CPS dans le développement de l'enfant, de son bien-être et de sa santé, et ce dès le plus jeune âge. Ce pourquoi, le développement des CPS est à intégrer à tous les âges de la vie, de manière transversale, dès les 1000 premiers jours de vie.



FICHE
15

Les Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

Engagés avec le soutien du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Education Nationale, GrandAngoulême mène depuis 2016, une politique d'envergure pour le développement à grande échelle de l'éducation artistique et culturelle (EAC) à l'échelle des 38 communes de son territoire et affirme cette ambition en l'inscrivant au cœur de son projet d'agglomération.

Enjeu majeur pour la qualité de vie de ses habitants et en particulier de sa jeunesse, l'éducation artistique et culturelle vise à permettre l'émancipation du citoyen et à offrir un accès équitable à la culture, à créer du lien social et à permettre aux jeunes de prendre conscience de la richesse culturelle du territoire de GrandAngoulême.

Les PEAC de GrandAngoulême sont le fruit d'une construction partenariale, qui vise à mettre en commun les ressources des acteurs du territoire pour permettre aux bénéficiaires de fréquenter des lieux culturels, de rencontrer des artistes, de découvrir leurs œuvres et d'expérimenter avec eux leur propre créativité à travers des enseignements artistiques de qualité.

L'ambition est de permettre à tous les jeunes du territoire de vivre de tels parcours. Afin de répondre à cet enjeu, GrandAngoulême a conclu en 2017 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Education Nationale un contrat de territoire, et le Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturelle (HCEAC) a décerné le label 100 % EAC (Education Artistique et Culturelle) pour une durée de 5 ans (2022 – 2027).

Ces parcours doivent permettre à chaque jeune du territoire d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture, et de valoriser les activités auxquelles il prend part, y compris en dehors de l'école. Les PEAC favorisent également la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets communs. En particulier, les PEAC de GrandAngoulême prennent la forme d'ateliers pédagogiques (ateliers itinérants, parcours thématiques et/ou résidences) sur le territoire durant l'année scolaire.



En outre, un livret EAC à destination des enseignants et animateurs socio-culturels des 38 communes, recensant les propositions de chaque établissement et structure culturelle partenaire, est édité chaque année à l'occasion d'un forum dédié.

Enfin, un cycle de conférences et des formations sont proposés aux enseignants et professionnels culturels et éducatifs mais également au grand public.

Dans le cadre de l'évolution des « Soirs Bleus », programmation estivale de GrandAngoulême, des projets de médiations avec des artistes en résidence seront proposés aux jeunes du territoire et de leurs familles, amplifiant ainsi l'offre d'éducation artistique et culturelle.



Pour 2024, GrandAngoulême propose 17 résidences pédagogiques sont proposées, 8 parcours thématiques autour du patrimoine, de l'environnement et de l'éducation à l'image et 9 ateliers d'artistes itinérants touchant 27 communes de l'agglomération représentant 60 structures éducatives (crèches, écoles, collèges, université, CSCS...). Un accent particulier est mis sur les publics de la petite enfance, des étudiants et des jeunes en situation de handicap.

Pour mener à bien ce dispositif, deux instances se réunissent deux fois par an.

- Le Comité de pilotage (CoPil) est une instance de gouvernance décisionnaire locale chargée de définir les objectifs généraux des projets d'EAC construits dans le cadre du contrat et les moyens que chacun y alloue. Il présente chaque projet associé à un budget prévisionnel et décrivant la démarche artistique et pédagogique, les publics et territoires concernés et les enjeux. Cette instance est composée à minima de la direction Régionale des Affaires Culturelles, du recteur d'Académie, du Président ou son représentant de l'EPCI et de la Direction de la culture. Il peut être élargi à d'autres personnes en fonction de l'ordre du jour ;
- Le 1er CoPil a lieu au printemps afin de permettre de définir et de valider les orientations pour l'année scolaire suivante. Un deuxième est prévu à l'automne afin de présenter le bilan des actions réalisées.
- Le Comité Technique (CoTech) est une instance de co-construction des projets dans le cadre des PEAC afin de faciliter les partenariats entre les acteurs culturels et éducatifs locaux. Cette instance pilotée par la direction de la culture est composée des conseillers pédagogiques, des acteurs culturels, des services de l'agglomération et peut être élargi à d'autres personnes si besoin. Cette instance permet également d'assurer le suivi et l'évaluation du dispositif.

Les jeunes 18-25 ans

L'Enseignement Supérieur

Avec plus de 6 200 étudiants sur son territoire en 2023, GrandAngoulême se positionne comme un des principaux Pôle d'Enseignement Supérieur – hors site universitaire de plein exercice – de la Nouvelle-Aquitaine. Le développement de l'enseignement supérieur est déterminant pour accompagner la mutation économique et l'attractivité du territoire qui bénéficie de nombreux atouts sur lesquels il est nécessaire de capitaliser. En 2016, GrandAngoulême a pris la compétence « Enseignement supérieur » et a adopté en décembre 2019 un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI).

Reception par le préfet 11/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Les actions se déclinent autour de 4 ambitions :

- consolider et développer une offre de formation attractive,
- accompagner les dynamiques en matière de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat,
- renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire,
- et enfin intensifier la vie étudiante en répondant aux besoins des étudiants dans tous les domaines.

Un projet co-porté par GrandAngoulême et le Département de la Charente vise à implanter un équipement type "maison des étudiants" sur l'agglomération d'Angoulême et à rayonnement départemental. L'objectif de cette structure est de permettre aux jeunes d'être accueillis, accompagnés et de s'engager autrement, de rapprocher le milieu étudiant du monde professionnel, de favoriser le lien social, l'intégration et l'esprit de communauté et de faire rayonner l'enseignement supérieur.

L'information des jeunes



Le Centre Information Jeunesse (CIJ), un acteur incontournable du territoire :

En Charente, le CIJ d'Angoulême assure une mission de soutien au développement du réseau Information Jeunes (IJ) aux côtés du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES - DSDEN Charente), et du Centre Régional Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine.

Le Label Information Jeunesse (Cf Article 54 de la loi Egalité et Citoyenneté - avril 2017)

Le CIJ d'Angoulême bénéficie du label Information Jeunesse et à ce titre est membre d'un réseau de proximité présent sur tout le territoire. Délivré par l'Etat (Préfet de Région) pour 6 ans, le label IJ permet d'identifier des organismes ou réseaux de structures porteurs d'un certain nombre de principes et repérés pour l'accueil qu'ils proposent aux jeunes et à leurs familles. Le CIJ a obtenu le renouvellement de son label en décembre 2022.

Le réseau Info Jeunes

Porté par des collectivités locales ou des associations, les structures IJ offrent, au plus près des lieux de vie des jeunes, un accueil libre, anonyme et de qualité, où ils et elles peuvent trouver des informations sur tous les sujets les concernant. L'information délivrée est actualisée, vérifiée et sourcée. Elle est adaptée à la demande des publics jeunes dans la perspective de leur autonomie et dans le respect de leur anonymat.

GrandAngoulême a la volonté de développer des outils en faveur des jeunes de son territoire afin de favoriser leur réussite, leur vie quotidienne et leur intégration par des services adaptés à leurs besoins et par des événements dédiés en recherchant une plus grande visibilité et une coordination renforcée des partenariats. Grâce au partenariat avec GrandAngoulême et pour répondre à cette volonté, le CIJ met en place des actions avec les thématiques suivantes :

- la diffusion de l'Information Jeunesse nécessaire à la vie quotidienne des jeunes,
- l'animation d'un pôle ressources de la vie étudiante,
- le dispositif Jeunes Initiative GrandAngoulême (JIGA) qui permet d'apporter un soutien aux projets des jeunes avec l'accompagnement sur le montage d'un dossier afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'une subvention,
- le déploiement de l'Info Jeunes sur l'ensemble des communes du territoire grâce au dispositif Info Jeunes mobile (IJ Mobile),
- un volet santé et citoyenneté

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024



La Mission locale

La Mission Locale du Grand Angoumois a pour objet d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement.

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême s'est donnée pour ambition le soutien à l'emploi des jeunes et souhaite mener une politique d'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.

C'est pourquoi GrandAngoulême soutient l'action de la Mission locale pour repérer et mobiliser les jeunes, les accueillir et les informer, les orienter, les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur parcours et renforcer ses démarches partenariales.

En 2023, la Mission locale a accompagné environ 2 600 jeunes. Au total, ce sont plus de 23 000 entretiens individuels ou collectifs qui ont été réalisés afin de les accompagner dans leurs démarches d'insertion. Ainsi, sur cette même année, 804 jeunes ont pu accéder à un emploi, dont 41% correspondent à des contrats de plus de 6 mois, et 429 ont suivi une formation professionnelle.

L'Ecole de la deuxième chance

Les Ecoles de la Deuxième Chance proposent un parcours de formation et un accompagnement personnalisé pour les jeunes sans qualification ou titulaires d'un BEP, CAP, Bac ou équivalent, éloignés de l'emploi, souhaitant accéder à un emploi ou une formation. La pédagogie adoptée, hors des schémas scolaires classiques, laisse une place essentielle aux entreprises afin de permettre aux jeunes d'avancer dans la construction de leur projet professionnel.

L'Ecole de la Deuxième Chance est un acteur important de la lutte contre le chômage et l'exclusion des jeunes sur le territoire. A ce titre, GrandAngoulême apporte un soutien financier à la structure pour son action d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes.

Le site d'Angoulême, porté par l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) de la Charente et du Poitou, a ouvert ses portes fin 2019. En 2023, 94 jeunes ont été accompagnés. La moyenne d'âge à l'entrée est de 21 ans. La majorité des jeunes ont été orientés par la Mission Locale. La durée moyenne de parcours est de 5,3 mois. Durant ce temps, 287 stages ont été réalisés dans 120 entreprises du territoire, soit environ 3,5 stages par jeune. A l'issue de la formation, 64,10% des jeunes sont sortis en emploi ou en formation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA PARENTALITÉ



Les lieux d'accueil enfants parents (LAEP)

Le lieu d'accueil enfant parent est un espace convivial, anonyme et gratuit, qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s), d'un adulte référent ou des futurs parents.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Selon l'enquête Modes de garde et d'accueil 2021, 56 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés à titre principal du lundi au vendredi entre 8 h et 19 h par un de leurs parents (le plus souvent la mère).

Un dispositif encore trop méconnu

Ces dispositifs demeurent méconnus du grand public mais également des professionnels en capacité d'orienter les familles vers cette offre.

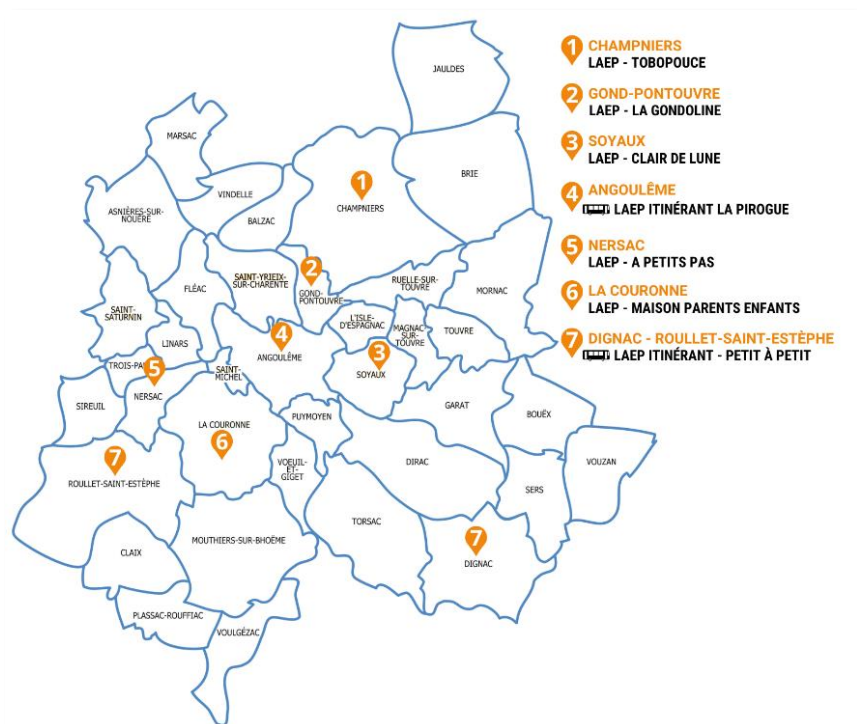
GrandAngoulême compte 7 LAEP dont 1 en itinérance.

2 LAEP sont communautaires dont 1 en itinérance et les 5 autres sont communaux et rayonnent sur leur propre commune.

Un accompagnement des responsables de LAEP à construire

A ce jour, tous les LAEP de Charente participent au réseau départemental animé par la CAF. Via cet accompagnement, les responsables et accueillantes de LAEP bénéficient de surcroît d'une à deux formations annuelle(s) financée(s) par la CAF et choisie(s) en réunion de réseaux.

Malgré tout, les animatrices des LAEP expriment le besoin de se réunir entre elles à l'échelle du territoire de l'Agglomération pour à la fois échanger sur des problématiques et des pratiques locales et construire ensemble des outils de communication à destination des familles et des professionnels de terrain pouvant être amenés à orienter les familles vers les LAEP.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Les Référents familles des Centres Sociaux

Les Référents familles sont des professionnels salariés en Centre Social. Ils ont pour mission de conduire le projet famille en adéquation avec le projet social, lui-même adapté aux besoins de la population. Le projet famille d'un Centre Social permet la transformation de demandes individuelles informelles en demandes collectives et a également pour vocation à inscrire les familles dans la vie sociale de leur territoire de vie et à favoriser la vie sociale des familles.

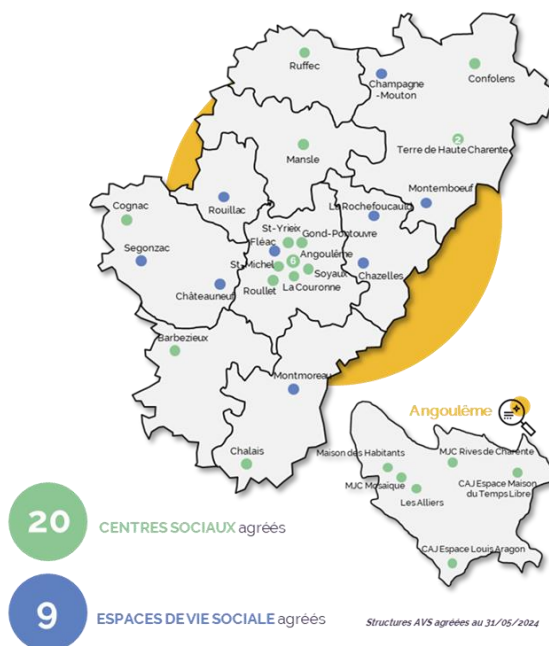
Le référent famille a pour fonction de faciliter l'articulation, la mise en synergie et en cohérence des actions parentalité du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Les référents familles ont donc comme mission de développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux solidarités inter-familiales.

A l'échelle de l'Agglomération, on recense plus de la majorité des Centres sociaux charentais : 12 Centres Sociaux sur 20 en Charente et un seul Espace de vie Sociale à Fléac sur les 9 du département.

L'ensemble des Centres sociaux de GrandAngoulême se situe sur un territoire urbain, hormis le Centre Social d'Effervescentre, dont le siège se situe à Rouillet et son rayonnement sur l'ex-communauté de communes Boême Charraud. En outre, 6 Centres Sociaux sur les 12 sont situés sur un QPV et 1 Centre Social a une spécificité d'accueil des gens du voyage. Enfin, les 12 Centres Sociaux et l'EVS de Fléac sont tous affiliés à une des Fédérations, soit à la Fédération des Centres Sociaux soit à la FCOL, soit à l'UDMJC. 5 d'entre eux ont une double affiliation.

Sur ces 12 Centres Sociaux, on compte 8 ETP répartis sur 12 professionnels ayant la compétence et la mission d'accompagnement à la parentalité.



Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)



En grande majorité, ce sont les référents familles qui organisent et coordonnent sur leur territoire les actions des REAAP, ayant pour objectif de :

- Valoriser les compétences de chaque parent
- Développer la confiance de chaque parent dans leur capacité éducative
- Responsabiliser les parents dans la protection de leur enfant
- Prévenir les difficultés
- Encourager les synergies entre les associations et les administrations des services publics

En 2023, 14 actions ont été réalisées et financées par la CAF dans le cadre du REAAP. Il s'agissait d'ateliers partagés parents-enfants, de groupes d'échange et d'entraide entre parents, et d'événements festifs pour les familles.

Depuis 2023, la CAF anime un réseau des REAAP, invitant les Référents Familles à échanger sur leurs actions. En juin 2024, un premier outil commun a été construit via ce réseau lié au mois de la parentalité afin de mieux communiquer auprès des parents et des professionnels sur l'ensemble des actions parentalité sur le GrandAngoulême.

A16-200074827-2024-11-14-2024-11-14-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Le CLAS est un dispositif parentalité, avec une double approche pour les enfants et leurs parents.

Le CLAS propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il crée les conditions d'une prise en compte, par les porteurs de projet, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école. Il n'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire, mais de créer les conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement dans son cadre scolaire mais aussi familial, en positivant et confortant les liens parent-enfant.

Sur GrandAngoulême, 9 Centres Sociaux ont déployé un CLAS sur le GrandAngoulême, touchant ainsi 593 élèves du primaire, du collège et du lycée, ce qui correspond à 3 % de l'ensemble des enfants de 6 à 17 ans sur le territoire.

Un coordinateur de CLAS et des animateurs sont formés régulièrement et la relation partenariale entre les enseignants et les animateurs/coordonateur du CLAS est essentielle à un service rendu de qualité. La continuité éducative est majeure pour réduire les inégalités scolaires et sociales.

Ce dispositif répond aux problématiques observées de décrochage scolaire, il est assez présent sur le territoire de GrandAngoulême, mais n'est pas encore déployé partout, malgré les besoins évidents dans tous les territoires, qu'ils soient urbains, en QPV ou ruraux (3^{ème} couronne).



La Maison des Parents Famili'bulle située en plein cœur de ville

Installée en plein cœur de ville d'Angoulême, Famili'bulle est un espace de ressources pour tous les parents. Les familles de GrandAngoulême peuvent bénéficier de la diversité de services :

- Un lieu d'accueil, d'information et d'orientation, d'échanges et de dialogue avec et entre les parents
- Un espace ressource pour les professionnels du soutien à la parentalité
- Un espace numérique ouvert à tous, permettant d'accéder aux sites des partenaires et de se documenter.
- C'est aussi une équipe de professionnels dédiés à l'écoute et à l'orientation vers les partenaires pour apporter des réponses adaptées aux demandes des parents
- Des permanences diversifiées : accompagnement social (impayés de logement, séparation, deuil), médiation familiale (séparation, succession), point d'écoute psychologique (santé mentale et violences sexistes), information juridique (droit de la famille), avocat, notaire, écoute dans le cas de la perte d'un conjoint, parents solos (monoparentalité, répit parental, entraide), adoption (information, accompagnement, écoute).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

L'ACCES AUX DROITS

Les grandes problématiques de notre département ciblées dans le SDSF 2023-2026 se déclinent de la même manière sur GrandAngoulême : elles concernent l'accessibilité des services petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, la qualité de vie auxquelles se superposent les défis d'équité sociale.

Dans ce contexte, la vision stratégique des politiques publiques de la Caf de la Charente se porte sur le soutien à l'accès aux droits et aux services qui constitue le cœur de la cohésion sociale et de la lutte contre les risques de poches de pauvreté mais aussi de reproduction des inégalités sociales.

La CAF a mis en place un panel d'offres de service permettant de répondre aux allocataires sur leur situation et leurs droits. Ainsi, les allocataires du Grand Angoulême peuvent retrouver toutes les offres sur le site caf.fr. Les Espaces France Service (EFS) peuvent aider et orienter ces allocataires pour bénéficier d'une réponse rapide et adaptée à l'urgence des situations : mail, 3230, rendez-vous physique, rendez-vous téléphonique, accueil sans rendez-vous au siège de la Caf sont autant de possibilités pour les allocataires de rentrer en contact avec la Caf. A noter que la Caf est référencée au sein du réseau Soliguide en Charente (référencement des structures pour venir en aide aux usagers sur des questions diverses).

Au global, les allocataires du Grand Angoulême ont pu solliciter la Caf pour demander une information, pour un rendez-vous ou être rappelé afin d'obtenir une réponse et/un accompagnement favorisant l'accès au juste droit.

GrandAngoulême bien doté en point d'accueil CAF

Pilotés par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), les 36 Espaces France Services du département ont pour mission de permettre à l'ensemble des allocataires de la Caf de la Charente de bénéficier à moins de 20 minutes de leur domicile :

- D'un premier accompagnement de proximité sur des questions simples relatives à leurs situations personnelles,
- D'un accompagnement et d'une initiation à la réalisation des démarches en ligne,
- Éventuellement d'une aide à la prise de rendez-vous (téléphonique ou physique) en cas de nécessité.

Les animateurs présents dans les espaces France services ont tous reçu une formation spécifique permettant d'accueillir les usagers, de répondre et/ou d'orienter vers les 10 opérateurs représentés : CAF, CPAM, MSA, CARSAT, France Travail, La Poste, La Justice, l'agence nationale des titres sécurisés, la DGFIP et enfin l'agence nationale de l'aménagement et de l'habitat.

Avec le siège de la CAF situé en plein cœur d'Angoulême et ses 9 espaces France services, le territoire de GrandAngoulême est doté efficacement pour ses habitants. En plus du siège de la CAF, 3 Espaces Frances services sont situés sur Angoulême, pour répondre à la population fortement concentrée dans la plus grande ville de Charente.



4 Centres Sociaux ont un Espace France Services dans leurs locaux : CAJ Espace Maison du Temps libre/CAJ La Grand Font, MJC Mosaïque, Espace Louis Aragon, Effervescentre. Les autres Espaces France Services sont situés dans des Postes (La Couronne et Soyaux), à la Mairie (Brie) et dans les locaux de la MSA à L'Isle-d'Espagnac.

Accusé certifié exécutoire
(La Couronne et Soyaux), à la M
Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Sur le Grand Angoulême, plus de 1500 allocataires ont pu bénéficier sur l'année 2023 d'une réponse relative à une question Caf.

La CAF souhaite accompagner le réseau des EFS. Des webinaires thématiques trimestriels (Co animés avec la CPAM) seront prochainement organisés afin de renforcer la dynamiques CAF / France services. En complément, la Caf souhaite compléter la formation des animateurs France services par un atelier caf.fr suivi d'une courte immersion en Caf afin de donner le maximum de connaissance aux partenaires sur l'offre de service, les prestations et les fonctionnalités du caf.fr.

La lutte contre le non-recours aux droits

Le diagnostic de la CTG Grand Angoulême permet d'affiner la connaissance du territoire et notamment sur la dimension des typologies d'allocataires sur le territoire.

Ces éléments permettent à la Caf de déployer des actions régulières orientées vers nos publics et partenaires.

Ces actions « aller vers » pourront par exemple être dirigées vers : les étudiants lors de la période de la rentrée (Angoumois étudiant , Forum CIJ , Campus des Vallois , IUT Angoulême , FOFE) , vers les allocataires en retour à l'emploi (CEJ , salon, forum emploi Lunesse , opération accompagnement allocataires lors de liquidation judiciaire sur le territoire en lien avec France Travail), vers les allocataires en difficulté avec les usages du numérique (Atelier médiathèque ALPHA, atelier délocalisé sur EFS , atelier en direct au siège).

L'intervention des travailleurs sociaux de la CAF auprès des charentais

Une équipe de 6 travailleurs sociaux CAF ont la mission de prévenir les risques de précarité durable suite à un évènement familial fragilisant.

Se basant sur les domaines d'intervention définis au niveau national, ces professionnels accompagnent les familles dans 4 domaines d'intervention spécifiques : séparation, deuil, impayés de loyer et monoparentalité.

Lorsqu'il y a un changement de situation en lien avec ces évènements fragilisant, les travailleurs sociaux recontactent les personnes pour une écoute, un accompagnement ou une orientation.

En 2023, sur GrandAngoulême, les travailleurs sociaux ont proposé pas moins de 622 interventions sociales et 361 familles ont bénéficié au moins d'un rendez-vous avec le service social CAF, soit quasiment la moitié des rendez-vous proposés aux charentais (786).

Une nouvelle offre en cas de séparation : l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA)

L'intermédiation financière consiste pour la Caf à être l'intermédiaire entre deux parents séparés dans la gestion de la pension alimentaire due pour un ou plusieurs enfants. Concrètement, la Caf collecte chaque mois la somme due auprès du parent devant verser la pension et la versera automatiquement au parent devant la recevoir. L'ouverture des dossiers par la CAF émane soit d'une requête du Tribunal, soit par les usagers eux-mêmes.

L'ARIPA permet ainsi de garantir le versement de la pension alimentaire fixée pour les enfants et ainsi lutter contre la pauvreté des familles monoparentales :

- Prévenir le risque d'impayés ;
- Intervenir de manière plus rapide et efficace en cas d'impayés ;
- Soulager les parents dans la gestion de cet aspect financier souvent vecteur de tensions au sein des familles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

L'accès aux aides en cas de violence

Une nouvelle aide d'urgence pour les victimes de violence conjugale a vu le jour fin 2023 : les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Versée par la Caf, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.



La Caf de la Charente s'est dotée volontairement d'une équipe dédiée permettant :

- un traitement de qualité
- de payer l'aide d'urgence sous un délai moyen d'une journée (objectif 3 j)
- de proposer des créneaux spécifiques et réservés d'accueil physique et ou téléphonique

En 8 mois d'existence de cette nouvelle aide, pas moins de 159 demandes ont abouti vers un versement.

De nombreuses actions sont déployées dans le but de faire monter en compétences les professionnels et de développer cette nouvelle aide sur les territoires :

- Participation de la référente Aide d'urgence pour les violences au réseau départemental d'aide aux victimes de violences conjugales
- Webinaire d'information et de présentation aux partenaires sur l'aide aux victimes de violences conjugales
- Formation des gestionnaires conseil allocataires experts sur l'AVVC (communication non violente et information CIDFF)
- Acculturation des équipes de gestionnaires conseil allocataires sur le réseau associatif en place en Charente.

GrandAngoulême contre le harcèlement de rue

8 jeunes femmes sur 10 ont peur de sortir seules le soir. La plupart des femmes ont déjà été harcelées ou suivies dans la rue et les transports en commun. Si le harcèlement de rue touche particulièrement les femmes, il peut toucher tout le monde. Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste et par une amende pouvant aller de 90 à 750 euros.

Ainsi, pour lutter contre cette insécurité, permettre aux victimes de trouver des lieux sûrs, sensibiliser le grand public au harcèlement de rue, GrandAngoulême porte le dispositif « Demandez Angela ! », en partenariat avec les communes, le planning familial et l'État.

Fin 2022, un réseau de commerçants volontaires et engagés s'est mis en place pour accueillir les victimes de harcèlement dans l'espace public, à Angoulême et La Couronne. En demandant « Où est Angela ? », la victime alertera le commerçant, qui pourra la mettre en sécurité, et appeler les services pertinents (proches, taxi, police...). Ce dispositif est géré par la mission égalité de GrandAngoulême, le service commerce de GrandAngoulême et les communes.

Déjà plus de 100 commerçants ont fait part de leur intérêt pour ce dispositif et plus d'un tiers d'entre eux ont été formés par le planning familial et la Police nationale. Un macaron à afficher sur la vitrine et une fiche réflexe leur sont remis après le temps de sensibilisation.

7 établissements culturels et sportifs de GrandAngoulême ont été formés au second semestre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Document communiqué en vertu de la loi n° 2019-1146 du 22 octobre 2019

Affichage : 21/11/2024

La Caf et la Cnam de la Charente vont prochainement intégrer le dispositif « Angela ».



Convention
territoriale
globale



ORIENTATIONS ET ACTIONS CIBLEES

Les 30 Fiches actions de la CTG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

LA COPILOTAGE ET LA COOPERATION

En 2019, GrandAngoulême venait de fusionner 2 ans auparavant autour d'un périmètre élargi à 38 communes et de réaliser une étude, cofinancée par la CAF de la Charente, pour aider à la définition de la compétence Enfance Jeunesse de ce nouveau territoire.

Fort de cet état des lieux, les élus ont fait le choix d'inscrire dans les statuts de GrandAngoulême, l'héritage des 4 collectivités fusionnées et qui se traduit par :

- La gestion des équipements Petite Enfance et Enfance Jeunesse sur le territoire : 1 Très Grande crèche ; 2 Relais Petite Enfance (RPE) qui accueillent également des LAEP (Lieux d'Accueil Petite Enfance) ; 2 ALSH (1 en gestion directe et 1 en gestion indirecte),
- Le maintien d'une coordination de proximité, adossée aux équipements communautaires,
- La création d'une coordination communautaire.

La coordination communautaire, qui s'est mise en place fin 2019, a pour principaux objectifs la coordination, à l'échelle communautaire, des acteurs locaux, l'animation de réseaux de professionnels et le développement d'une stratégie à l'échelle communautaire, au service du projet social et éducatif du territoire.

L'année 2019 est également le lancement de la première CTG 2019-2022, qui a posé un nouveau cadre de coopération institutionnelle entre la CAF, GrandAngoulême et les communes de son territoire. Le co-pilotage de cette première Convention Territoriale Globale par la CAF et GrandAngoulême a permis de renforcer de façon très significative la coopération entre ces deux institutions, qui partagent les mêmes enjeux pour soutenir et développer les services à destination des familles du territoire.

Cette coopération CAF-GrandAngoulême s'est notamment illustrée à travers l'accompagnement des actions sur le territoire et l'appui aux communes ainsi que le soutien des professionnels via les réseaux. Actions qui ont été soulignées dans l'évaluation de la CTG 2019-2022 comme étant une réelle plus-value.

Ce partenariat entre GrandAngoulême et la CAF s'illustre aussi dans le cadre du futur contrat de ville 2024-2030. En effet, un travail conséquent avait déjà été engagé à destination des habitants des quartiers, au travers du Contrat de Ville 2015-2022, démarche intégrée visant à favoriser l'articulation entre les projets de renouvellement urbain et le volet social de la politique de la Ville. Les actions menées auprès des quartiers prioritaires représentent un véritable enjeu, particulièrement prégnant pour les 13 000 habitants des 5 quartiers concernés à Angoulême, La Couronne et Soyaux. Aujourd'hui, fort des actions préalablement engagées et de son projet de territoire « GrandAngoulême vers 2030 », GrandAngoulême engage la poursuite du contrat de ville sur la période 2024-2030.

Plusieurs priorités ont été ciblées :

- rechercher l'égalité de genre, objectif transversal aux politiques de l'agglomération ;
- conforter l'écoute des habitants via la création de Tables citoyennes afin de proposer des solutions concrètes aux besoins exprimés ;
- prendre en compte la transition écologique pour améliorer le cadre de vie : réhabilitation, renaturation, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, accès à une alimentation saine et équilibrée, et développement des capacités de mobilité des habitants en favorisant les modes de déplacement doux.

Ainsi, la CAF de la Charente sera signataire de ce contrat aux côtés de nombreux autres partenaires. Les priorités et axes de travail du Contrat de ville 2024-2030 trouvent leur écho dans le cadre de cette nouvelle CTG.

L'objectif est de poursuivre et d'amplifier la coopération à travers les 30 fiches-action de la convention 2025-2029 sur les thématiques de la cohésion sociale : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, la mobilité, la santé et l'habitat, et de l'élargir à l'ensemble des signataires de la CTG.

Accusé certifié exécutoire

ACTION REVENUE Réception : 21/11/2024

RENFORCER LE COPILOTAGE ET LA COOPÉRATION AUTOUR DE LA CTG Affichage : 21/11/2024

FICHE

1

RENFORCER LE COPORTAGE ET LA COOPÉRATION AUTOUR DE LA CTG

CONTEXTE-CONSTATS

En 2019, GrandAngoulême venait de fusionner 2 ans auparavant autour d'un périmètre élargi à 38 communes et de réaliser une étude, cofinancé par la CAF de la Charente, sur la définition de la compétence Enfance Jeunesse de ce nouveau territoire. L'année 2019 est également le lancement de la 1^{ère} CTG 2021-2022, qui a permis de poser un nouveau cadre de coopération institutionnelle entre la CAF, GrandAngoulême et les communes de son territoire.

Cette CTG assoit les bases d'une politique Enfance Jeunesse et soutient la création d'une équipe de coordination communautaire ayant pour mission principale la mise en place et l'animation de réseau de professionnels de la petite enfance, de l'enfance, et de la jeunesse sur le territoire de l'agglomération.

FINALITÉ

Développer des logiques de coopération avec les communes du territoire et les partenaires institutionnels, faire remonter des problématiques de terrain pour les traiter collectivement à une échelle adaptée

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Travailler ensemble dans une logique de réseau
- Réfléchir à l'échelle communautaire à des solutions aux problématiques qui se posent dans chaque commune

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Mettre en place des temps d'échanges réguliers CAF/GA autour des thématiques communes : petite Enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, mobilité, santé, Habitat.

2/ Rappel et référence aux fiches actions CTG lors des accompagnements des communes.

3/ Échanges d'expériences à travers le réseau départemental des chargés de mission CTG, animé par la CAF.

4/ Mettre en place des outils communs pour répondre aux problématiques.

PILOTES

CAF, GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Communes de GrandAngoulême, Partenaires institutionnels (PMI, SDJES, Education Nationale)

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunion CAF/ GA
- Nombre de participants aux réunions
- Nombre de projets proposés par les réseaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

LES RÉSEAUX DE PROFESSIONNELS

La CTG 2019-2024 a permis notamment la mise en œuvre de réseaux, regroupant plusieurs fois par ans, depuis 2019, les professionnels de terrain autour d'une animation conjointe GrandAngoulême/CAF.

La création de ces réseaux est une démarche stratégique pour soutenir les professionnels en poste.

En favorisant les échanges, en diversifiant les thématiques choisies par et pour le groupe, le travail en réseau peut permettre de trouver du soutien pour surmonter les défis professionnels et se tourner vers ses pairs pour trouver des solutions les plus adaptées possibles.

Ainsi, 4 réseaux de professionnels sont réunis plusieurs fois par an :

- Le réseau des crèches collectives
- Le réseau des crèches familiales
- Le réseau des relais petite enfance
- Le réseau des chargés de coopération de proximité

En outre, il existe également depuis 2023, un réseau des porteurs de projets parentalité REAAP sur le GrandAngoulême animé par la CAF.

LES ACTIONS RETENUES :

1. COANIMER ET ORGANISER SUR LE TERRITOIRE LE RESEAU DES CRECHES COLLECTIVE
2. COANIMER ET ORGANISER SUR LE TERRITOIRE LE RESEAU DES CRECHES FAMILIALE
3. COANIMER ET ORGANISER SUR LE TERRITOIRE LE RESEAU DES RELAIS PETITE ENFANCE
4. COANIMER ET ORGANISER SUR LE TERRITOIRE LE RESEAU DES CHARGES DE COOPERATION DE PROXIMITE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 2

POUR SUIVRE L'ANIMATION DES 4 RÉSEAUX DE PROFESSIONNELS

LE RESEAU DES CRECHES COLLECTIVES ET LE RESEAU DES CRECHES FAMILIALES

CONTEXTE- CONSTATS

Les directrices de crèches jouent un rôle crucial dans le développement et le bien-être des enfants et l'accompagnement à la parentalité. Mais elles se trouvent souvent confrontées à des défis au quotidien et à un sentiment d'isolement, renforcé sur le territoire de GrandAngoulême par l'exercice d'une compétence communale et non intercommunal. Les tâches des directrices sont multiples allant de la supervision du personnel à la relation avec les parents, en passant par les exigences administratives et les aléas du quotidien.

La création d'un réseau des crèches collectives en 2022 venait en réponse à cette problématique, dans un contexte fragile de tension des métiers de la petite enfance, qui souffrent d'une pénurie de professionnels. Cette mise en réseau est appréciée par les directrices comme le montre la forte fréquentation des réunions et l'évaluation réalisée en 2024 auprès des professionnelles. Elles témoignent leur intérêt à partager leurs expériences, leurs problématiques, leurs idées et leurs actions, et viennent y chercher du soutien émotionnel, des informations liées à l'actualité (CTG, COG, partenaires extérieurs).

En s'unissant, les directrices de crèches peuvent également accroître leurs visibilité auprès des décideurs et gestionnaires, et ainsi influencer plus efficacement sur les politiques et pratiques au niveau local.

FINALITÉ

Soutenir les professionnels en développant des logiques de coopération

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mobiliser les directrices du territoire de GrandAngoulême pour faire remonter les observations, les problématiques de terrain communes pour les traiter collectivement.
- Développer de nouvelles pratiques, mettre en œuvre des démarches d'innovations territoriales, renforcer les coopérations (Santé Environnementale, Développement des Compétences Psycho-Sociales...).
- Structurer une démarche projet à l'échelle de l'EPCI

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1/ Une équipe CTG au service des réseaux : les chargés de coopération communautaire de GrandAngoulême et les chargés de conseil et de développement de la CAF

2/ Mobilisation des acteurs concernés et organisation, coanimation des réunions de réseaux environ 3 à 4 fois par an.

3/ Création d'outils communs, portage d'actions communes

PILOTES

Équipe CTG

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Service Santé de GrandAngoulême, PMI, PHR, GHT, France Travail

INDICATEURS DE SUIVI

- Satisfaction des professionnelles concernées, étude du niveau de réponse à leur besoin
- Nombre d'actions ou projets développés par les crèches de façon décloisonnée, voir collectivement ou par essaimage au fil du temps
- Évolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les crèches
- Évolution du nombre de parents en recherche d'emploi en crèche
- Nombre de nouveaux projets innovants (labels développement durable, « Nids Maternels », ...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

LE RESEAU DES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

CONTEXTE-CONSTATS	Les animatrices des relais petite enfance jouent un rôle fondamental dans le soutien aux familles et aux professionnels de la petite enfance. Cependant, elles se trouvent souvent isolées dans leur fonction, ce qui peut limiter leurs capacités à partager leurs ressources, leurs connaissances et leurs bonnes pratiques. La mise en place du réseau des relais petite enfance date de 2021, avec pour objectif la reconnaissance d'un temps collectif dédié pour mieux se connaître, échanger sur les pratiques et élaborer ensemble un plan d'action pour soutenir le métier des assistantes maternelles. En 2024, on compte parmi ces actions : la journée territoriale des assistantes maternelles, la participation active au Salon Direction Emploi, la sensibilisation des conseillers France Travail et les sessions d'informations aux demandeurs d'emploi, le glossaire des ressources du territoire en matière de petite enfance et parentalité, et enfin, la brochure semestrielle des formations continues pour toutes les assistantes maternelles du territoire.
FINALITÉ	Soutenir les professionnels en développant des logiques de coopération
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Mobiliser les responsables des RPE du territoire de GrandAngoulême pour faire remonter les observations, les problématiques de terrain communes pour les traiter collectivement. - Développer de nouvelles pratiques, mettre en œuvre des démarches d'innovations territoriales, renforcer les coopérations (Santé Environnementale, Développement des Compétences Psycho-Sociales...). - Structurer une démarche projet à l'échelle de l'EPCI
MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE	1/ Une équipe CTG au service des réseaux : les chargés de coopération communautaire de GrandAngoulême et les chargés de conseil et de développement de la CAF 2/ Mobilisation des acteurs concernés et organisation, coanimation des réunions de réseaux environ 3 à 4 fois par an. 3/ Création d'outils communs, portage d'actions communes
PILOTES	Équipe CTG
PARTENAIRES ASSOCIÉS	France Travail, Conseil Départemental, PRH, Services Santé et Habitat du GrandAngoulême
INDICATEURS DE SUIVI	- Satisfaction des professionnelles concernées, étude du niveau de réponse à leurs besoins - Nombre de nouvelles assistantes maternelles agréées - Nombre d'outils travaillés collectivement et diffusés localement - Nombre d'assistantes maternelles couvertes par un RPE

LE RESEAU DES CHARGES DE COOPERATION DE PROXIMITE

CONTEXTE-CONSTATS	Les chargés de coopération de proximité jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre de la politique locale sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et parentalité. La mise en place d'un réseau en 2019 a eu pour objectif d'insuffler une dynamique locale autour de visions partagées sur les actualités, de partage de bonnes pratiques, de réflexions communes et de montage de projets portés collectivement. Ce réseau a trouvé tout son sens et démontré sa plus-value au moment de la crise sanitaire favorisant la coordination de l'accueil des enfants de personnels dits prioritaires et alimentant la connaissance et le suivi territorial des élus locaux, de ce contexte inédit et si particulier.
FINALITÉ	Soutenir les professionnels en développant des logiques de coopération
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	- Mobiliser les chargés de coopération de proximité du territoire de GrandAngoulême pour faire remonter les observations, les problématiques de terrain communes pour les traiter collectivement. - Enrichir les pratiques des professionnels et les tenir être informés de l'actualité afin de répondre au mieux aux besoins des familles du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

	Tendre vers une cohérence territoriale dans les domaines de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.
MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE	1/ Une équipe CTG au service des réseaux : les chargés de coopération communautaire de GrandAngoulême et les chargés de conseil et de développement de la CAF. 2/ Mobilisation des acteurs concernés et organisation, coanimation des réunions de réseaux environ 3 à 4 fois par an. 3/ Création d'outils communs, portage d'actions communes
PILOTES	Équipe CTG
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Jeunesse et sport,
INDICATEURS DE SUIVI	- Satisfaction des professionnelles concernées, étude du niveau de réponse à leur besoin - Nombre de réunion du réseau et suivi de la participation des membres - Nombre de sujets traités - Nombre d'actions ou projets développés par ou en lien avec ce réseau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

LA PETITE ENFANCE

Les dépenses relatives à la petite enfance sont des investissements susceptibles de réduire les dépenses ultérieures (liées à l'échec scolaire, aux situations de protection de l'enfance, à la fuite des populations et notamment celles qui sont en plein emploi, etc.). Aussi, le développement des modes d'accueil contribue à enrayer la baisse de la natalité observée ces dernières années. Ainsi, la politique petite enfance représente un investissement social et s'inscrit pleinement dans une logique préventive plutôt que curative.

Les structures petite enfance jouent un rôle fondamental dans l'épanouissement des tout-petits en leur offrant un environnement sûr et stimulant dans leur développement cognitif, social et émotionnel, en s'appuyant notamment sur la notion de développement des Compétences Psycho-Sociales (CPS). Ainsi, il apparaît nécessaire de développer davantage les crèches afin de répondre aux besoins croissants des familles et de garantir à chaque enfant un accès équitable à des services de qualité dès son plus jeune âge.

C'est en ce sens que le développement et la pérennisation de l'offre d'accueil du jeune enfant est une priorité de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027. Cette priorité prend tout son sens sur notre territoire, qui est marqué par des inégalités territoriales en matière de mode d'accueil, avec des zones non pourvues en crèches, des crèches peu ouvertes dans la semaine, une diminution du nombre d'assistantes maternelles venant perturber l'équilibre entre l'offre collective et l'offre individuelle. Il existe également sur le territoire des spécificités notables comme le modèle de crèches familiales, le rôle fort des Relais Petite Enfance (RPE) auprès des professionnels et des familles, la première crèche à insertion sociale et professionnelle (AVIP) de Charente.

Sur le plan économique, les crèches du territoire stimulent l'activité locale en encourageant la création d'emplois dans le secteur de la petite enfance et en attirant de nouveaux habitants, ce qui contribue à la vitalité et au dynamisme local. Ainsi, investir dans la création et le maintien de crèches représente un levier de développement territorial, renforçant l'attractivité territoriale sur le long terme.

En écho avec les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles 2023-2026, la CTG se donne des objectifs ambitieux sur cet axe « Petite Enfance » : réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, assurer l'accès à TOUTES les familles son accessibilité, valoriser les métiers de la petite enfance, promouvoir un accueil de qualité, en soutenant les professionnelles dans leur quotidien, en déployant des structures innovantes, et en accompagnant les structures accueillant des jeunes enfants dans la transition écologique.

Sur le chemin du futur Service Public de la Petite Enfance, la CTG a pour ambition de garantir une égalité d'accès à ces structures contribuant à favoriser non seulement le développement harmonieux de tous les enfants, mais également à promouvoir la justice sociale et l'inclusion dans notre société.

LES ACTIONS RETENUES :

1. **ACCOMPAGNER LES PROJETS COMMUNAUX**
2. **ACCOMPAGNER L'AUGMENTATION DE L'AMPLITUDE D'OUVERTURE DES CRECHES PEU OUVERTES**
3. **DEPLOYER UNE COUVERTURE TERRITORIALE TOTALE ET EQUILIBREE DES RPE**
4. **PROMOUVOIR LES METIERS DE LA PETITE ENFANCE**
5. **SOUTENIR LES MODES D'EXERCICE INNOVANTS EN CRECHE FAMILIALE**
6. **MAINTENIR L'OFFRE PRIVEE EXISTANTE EN GARANTISSANT LA QUALITE D'ACCUEIL**
7. **PROMOUVOIR LA CREATION DE MODE D'ACCUEIL EN DIRECTION DES EMPLOYEURS**
8. **FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES**

FICHE 3

ACCOMPAGNER LES PROJETS COMMUNAUX

CONTEXTE- CONSTATS

Les établissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje) jouent un rôle fondamental dans l'épanouissement des tout-petits en leur offrant un environnement sûr, stimulant et propice à leur développement cognitif, social et émotionnel. Il est nécessaire de développer davantage les crèches afin de répondre aux besoins croissants des familles et de garantir à chaque enfant un accès équitable à des services de qualité.

GrandAngoulême est marqué par des inégalités territoriales en matière de mode d'accueil, avec des zones non pourvues en crèches et/ou Relais Petite Enfance, et une diminution massive du nombre d'assistantes maternelles venant perturber l'équilibre entre l'offre collective et l'offre individuelle.

Malgré 1 188 places d'accueil collectif, il manque aujourd'hui près de 300 places sur les 2 prochaines années et en 2026 il manquera 400 places, pour atteindre un taux de couverture correct. A ce jour, presque la moitié des communes de l'agglomération a un taux de couverture trop faible (58%) pour répondre à la demande et un nombre de RPE insuffisant pour couvrir tout le territoire. De fait, les familles de 15 communes et 129 assistantes maternelles sont privées de cette offre de service alors que le Service Public de la Petite Enfance doit prochainement être déployé.

FINALITÉ

Encourager les gestionnaires à investir dans le domaine de la Petite Enfance (Eaje, RPE) et de l'Enfance Jeunesse, pour répondre aux besoins de TOUTES les familles du territoire et aux attendus de la mise en œuvre du Service Public Petite Enfance.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accompagner les collectivités du territoire dans l'étude des enjeux d'attractivité à la lumière du diagnostic territorial de la CTG.
- Élaborer conjointement des projets de structures d'offre d'accueil ou de service, Petite Enfance ou Enfance Jeunesse, permettant de répondre aux besoins des familles.
- Mettre en place des leviers financiers et aider les collectivités dans leur recherche de financements complémentaires.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Rencontrer les collectivités du territoire, à leur demande ou suite à une problématique locale, pour les sensibiliser aux besoins des familles et aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer sur leur bassin de vie.

2/ Fournir un appui technique et une ingénierie assurée par la CAF et les chargés de coopération CTG, avec l'appui des chargés de coopération de proximité s'il y en a et/ou des structures Petite Enfance ou Enfance Jeunesse existantes.

3/ Réaliser des simulations budgétaires effectuées par les chargés de conseil et de développement de la CAF, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement, en lien avec les préconisations de la PMI en matière de réglementation Petite Enfance, ou de normes bâtonnaires dans un contexte de transition écologique.

4/ Proposer des leviers financiers et un accompagnement à la recherche d'autres financements, soit sur l'investissement, soit sur le fonctionnement lorsque le gestionnaire s'oriente vers une décision de réalisation du projet conjointement construit.

PILOTES

CAF, GrandAngoulême et PMI et/ou DRAJES

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les collectivités du territoire de GrandAngoulême (communes, syndicats), les associations

INDICATEURS

- Nombre de rencontres avec les communes ou les syndicats
- Nombre de plan d'actions ou projets votés par les conseils municipaux, syndicaux ou conseils d'administration
- Nombre de collectivités ayant investi (travaux, construction...)
- Nombre de places créées et/ou maintenues
- Nombre de structures d'offre d'accueil ou de service créées et/ou maintenues

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

DE 20071827-20241114-2024_110615

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 4

ACCOMPAGNER L'AUGMENTATION DE L'AMPLITUDE D'OUVERTURE DES CRECHES PEU OUVERTES

CONTEXTE- CONSTATS

Actuellement 7 crèches sur les 26 du territoire ont une amplitude d'ouverture hebdomadaire inférieure à 5 jours : entre 2 jours et demi et quatre jours et demi d'ouverture hebdomadaire seulement.

L'amplitude journalière de ces 7 crèches est elle aussi restreinte avec une moyenne de 07h30 d'ouverture contre 11h par jour pour une crèche ouverte 5 jours par semaine.

Les crèches à ouverture restreinte répondent aux besoins d'un nombre de famille très limité alors qu'elles entraînent des contraintes logistiques et financières pour beaucoup d'autres familles qui doivent trouver des modes de garde alternatifs.

Il est nécessaire que chaque famille, indépendamment de son lieu de résidence, ait un accès équitable à une solution d'accueil en crèche, sans discrimination ni restriction, lui permettant de concilier vie professionnelle et vie privée.

De plus, dans un contexte de tension de l'offre d'accueil, la mise en œuvre d'horaires classiques dans ces 7 crèches à ouverture restreinte correspondrait à la création de 97 places, avec un effet levier sur l'attractivité du territoire.

FINALITÉ

Encourager les gestionnaires à investir dans des changements durables pour permettre à tous les parents de leur territoire d'obtenir une place en crèche, notamment ceux qui travaillent à temps plein avec un besoin de garde sur 5 jours/ semaine.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accompagner les collectivités et les gestionnaires de crèches dans l'étude des enjeux d'attractivité à la lumière du diagnostic territorial de la CTG.
- Proposer des solutions d'augmentation d'ouverture tout en maintenant l'ensemble des services déjà existants.
- Mise en place de leviers financiers dédiés.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Organiser des temps de rencontre avec les gestionnaires des crèches peu ouvertes, pour sensibiliser aux enjeux d'ouverture et d'accessibilité à toutes les familles dans une optique de service rendu à la population, d'attractivité territoriale, d'économie. Ces temps de rencontre pourront démarrer dès 2024 – 2025.

2/ Ingénierie proposée par les chargées de conseil et de développement et les chargés de coopération CTG. Appui des chargés de coopération de proximité.

3/ Simulations budgétaires des chargés de conseil et de développement tant sur l'investissement que sur le fonctionnement, et ce en lien avec les préconisations de la PMI en matière de taux d'encadrement ou de normes bâtimementaires et de changements durables et écologiques.

4/ Proposition de leviers financiers, soit sur l'investissement, soit sur le fonctionnement lorsque le gestionnaire s'oriente vers une décision d'augmentation de l'amplitude d'ouverture.

PILOTES

CAF, GrandAngoulême et PMI

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Collectivités, Gestionnaires de crèches

INDICATEURS DE SUIVI

Les 7 crèches ciblées :

- Nombre de plan d'actions votés par les conseils municipaux, syndicaux ou CA
- Nombre de crèches ayant augmenté leur capacité d'ouverture hebdomadaire

Nombre de crèches ayant investi en travaux et RH

Nombre de nouveaux parents utilisateurs qui travaillent à temps plein/satisfaction des familles des territoires ciblés

Accusé de réception - Ministère de l'Éducation nationale

016-200071827-20241114-2024_1114

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

FICHE 5

DEPLOYER UNE COUVERTURE TERRITORIALE TOTALE ET EQUILIBREE DES RPE

CONTEXTE- CONSTATS

Dès leur création en 1989, les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), devenus depuis Relais Petite Enfance (RPE), sont des structures qui créent du lien dans un secteur qui en manque terriblement : l'accueil individuel. Du lien entre les professionnels, avec les familles, entre les acteurs de terrain et les acteurs publics, avec pour objectif d'aider à la professionnalisation et la valorisation de l'accueil individuel, grâce à un ancrage territorial fort. Mais près de 35 ans plus tard, les relais ont évolué... Les relais deviennent une offre de service incontournable dans le panorama du monde de la Petite Enfance. Ils œuvrent tant en faveur des professionnelles que sont les assistantes maternelles, qu'en faveur des familles et des jeunes enfants, dans un contexte de tension de l'offre d'accueil et d'évolution sociétale de la place de l'enfant et de la parentalité.

En 2024 le territoire de GrandAngoulême compte 8 RPE couvrant 23 des 38 communes de l'agglomération : 2 d'entre eux sont communautaires, 1 est géré par un syndicat intercommunal et les 5 autres sont communaux.

Ainsi, 6,36 ETP d'animatrices RPE exercent leurs missions auprès de familles et des 239 assistantes maternelles qu'elles couvrent, soit 1 ETP pour 37,5 professionnelles de l'accueil individuel, alors que la norme nationale se situe à 1 ETP pour 70 assistantes maternelles.

Il est à souligner que GrandAngoulême est le seul EPCI de Charente à avoir un territoire partiellement couvert en RPE. En effet, les familles de 15 communes et 129 assistantes maternelles (données CAF au 31/12/2022) ne peuvent jouir des bénéfices de cette offre de service, leur secteur étant dépourvu de RPE.

FINALITÉ

Couvrir l'ensemble du territoire de GrandAngoulême par des Relais Petite Enfance offrant ainsi un égal accès à ces services à TOUTES les familles et TOUTES les assistantes maternelles du territoire.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sensibiliser les collectivités du territoire à la nécessité de couvrir la totalité du territoire de l'agglomération par des Relais Petite Enfance, service à la population incontournable pour la mise en œuvre du Service Public Petite Enfance, au-delà de la réponse aux besoins des familles et de l'accompagnement de la profession d'assistante maternelle.
- Élaborer un plan d'actions pour couvrir l'ensemble du territoire par des RPE au regard de l'existant, des besoins et des opportunités du territoire, en lien avec les communes et les syndicats et le réseau CTG des RPE.
- Mettre en place des leviers financiers

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Organiser des temps d'information et de sensibilisation auprès des collectivités du territoire afin de valoriser le rôle essentiel des RPE dans le panorama du Service SPPE
- 2/ Élaborer une étude sur la couverture territoriale de GrandAngoulême par les RPE grâce à la technicité et l'ingénierie de l'équipe formée par les chargées de conseil et de développement de la CAF et les chargés de coopération CTG, avec l'appui du réseau CTG des RPE.
- 3/ Réaliser des simulations budgétaires assurées par les chargés de conseil et de développement de la CAF tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.
- 4/ Proposition de leviers financiers, soit sur l'investissement, soit sur le fonctionnement lorsque le gestionnaire s'oriente vers une décision de réalisation d'un RPE.

PILOTES

CAF et GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Communes et syndicats du territoire de GrandAngoulême, PMI

INDICATEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1016/20007/1827-20241114-2024_111186-15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

• Nombre de réunions d'information et de sensibilisation auprès des collectivités

• Nombre d'ETP RPE

• Nombre de communes nouvellement couvertes

• Nombre d'assistantes maternelles non couvertes par les services d'un RPE

FICHE 6

PROMOUVOIR LE MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE ET PLUS LARGEMENT LES MÉTIER S DE LA PETITE ENFANCE



CONTEXTE- CONSTATS

Le territoire de GrandAngoulême ne fait pas exception à la fonte d'effectifs de l'accueil individuel, ayant également des répercussions sur les recrutements en crèches familiales. Fin 2022, 372 assistantes maternelles sont agréées et en activité (500 en 2017) offrant ainsi 1228 places. A noter que 35.5% de ces assistantes maternelles ont plus de 55 ans. On note une baisse des effectifs d'assistantes maternelles de l'ordre de -3.3 % par an en moyenne. En 12 ans, le nombre d'agréments délivrés en Charente a été divisé par 5. Les données récentes fournies par le RPE du territoire pour les 3 prochaines années permettent de prévoir une baisse drastique et de prédire un état de l'offre en souffrance dans l'avenir. L'effet collatéral est une tension renforcée sur l'offre d'accueil collectif, déjà saturé, et des difficultés de recrutement pour les crèches familiales, offrant 221 places en 2024 sur les 337 places théoriques.

Au cœur de leurs missions, les Relais Petite Enfance (RPE) du territoire de GrandAngoulême font la promotion du métier d'assistante maternelle, le réseau CTG des RPE leur ayant permis de gagner en force frappe.

FINALITÉ

Faire la promotion et soutenir le métier d'assistante maternelle et plus largement l'ensemble des métiers de la Petite Enfance afin d'enrayer cette fonte des effectifs sur le marché du travail en valorisant ces métiers auprès de potentiels candidats.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Faire connaître le métier d'assistante maternelle et déconstruire les idées préconçues des partenaires et futures potentiels candidats.
- Soutenir le métier d'assistante maternelle, notamment en contribuant à leur professionnalisation en vue d'améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Participer à des événements territoriaux de l'emploi et de la formation en lien avec les animatrices RPE pour promouvoir le métier d'assistante maternelle.
- 2/ Organiser la journée territoriale des assistantes maternelles qui a lieu chaque année, en lien avec les réseaux CTG des RPE et des crèches familiales ainsi que la responsable de la formation initiale des assistantes maternelles du Conseil Départemental, pour soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles et manifester l'intérêt et la reconnaissance des élus locaux et institutions pour leur métier.
- 3/ Poursuivre le partenariat avec France Travail amorcé début 2023 et intensifier les interventions auprès des demandeurs d'emploi et des conseillers France Travail.
- 4/ Intervenir dans les lycées auprès du corps enseignant et des élèves, auprès des salariés de la Mission Locale et des jeunes et auprès des jeunes en service civique.
- 5/ Faire connaître le dispositif « ambassadeur métier » auprès des responsables de structures et services Petite Enfance et parentalité du territoire (RPE, crèches, Laep) afin que certains des différents professionnels de ces établissements adhèrent volontairement au réseau Nouvelle-Aquitaine pour accomplir une mission de « transmission » sur leur métier.

PILOTES

Service Enfance Jeunesse de GrandAngoulême et la CAF

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les professionnels des réseaux CTG Petite Enfance, la PMI, France Travail, Région (référénts jeunesse des lycées), lycées du territoire, Mission Locale, assos de Service Civique

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'interventions France Travail et nombre de participants par intervention
- Nombre d'interventions auprès des jeunes (lycées, Mission Locale, Service Civique) et nombre de participants
- Nombre d'événements et nombre de visites sur le stand tenu
- Nombre de participants par journée territoriale des assistantes maternelles et nombre d'intervenants
- Nombre d'ambassadeurs métier dans le domaine de la petite enfance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 7

SOUTENIR LES MODES D'EXERCICES INNOVANTS EN CRECHE FAMILIALE

CONTEXTE- CONSTATS

Les crèches familiales sont apparues au cours des années 1950 et se sont particulièrement développées à partir des années 1970. Malgré la pertinence, l'originalité et le fait que les crèches familiales soient fortement plébiscitées par les familles utilisatrices, il n'en reste pas moins que ce mode d'accueil est en déclin depuis plusieurs années.

Tout comme à l'échelle nationale, les 5 crèches familiales du département, situées sur le territoire de GrandAngoulême, connaissent également une érosion de leur nombre de places. En effet, aujourd'hui, nous ne recensons réellement que 221 places, soit 116 places de moins qu'il y a quelques années.

Les difficultés observées sont plurifactorielles, liées au manque d'attractivité global du métier d'assistante maternelle, au souhait de ne plus travailler à domicile, à la rémunération, aux locaux de crèche peu adaptés et vieillissants, aux difficultés du métier pour les professionnels qui s'approchent de l'âge de la retraite, au manque de connaissance de ce mode d'accueil par les parents et également au manque de connaissance du métier par les conseillers France Travail pour bien orienter les demandeurs d'emploi et les candidats éventuels.

FINALITÉ

Maintenir à minima l'offre d'accueil réelle des crèches familiales du territoire tout en préservant la qualité d'accueil, voire tendre vers le nombre de places théoriques cible.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Encourager les gestionnaires de crèches familiales à investir dans des projets innovants afin d'attirer de nouvelles professionnelles et de gagner en qualité d'accueil
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle et son exercice en crèche familiale

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Poursuivre la démarche de partage de connaissances et d'expériences de projets innovants en crèches familiales menés à l'échelle nationale ou localement, au sein du réseau CTG des crèches familiales

2/ Apporter un soutien technique et une ingénierie par les chargés de conseil et de développement CAF et les chargés de coopération CTG, auprès des gestionnaires de crèches familiales désirant s'engager dans un mode d'exercice innovant

3/ Proposer des leviers financiers, soit sur l'investissement, soit sur le fonctionnement, lorsque le gestionnaire s'oriente vers la réalisation d'un projet innovant permettant de maintenir à minima le nombre de places réelles

4/ Poursuivre la promotion de l'exercice du métier d'assistante maternelle en crèche familiale faite par les directions de ces structures auprès des candidates à l'agrément lors de la formation initiale des assistantes maternelles délivrée par le Conseil Départemental

5/ Renforcer les interventions de promotion du métier d'assistante maternelle auprès des Conseillers France Travail et des demandeurs d'emploi (événements, agence France Travail...) en lien avec le réseau CTG des relais Petite Enfance.

PILOTES

CAF, Grand Angoulême et PMI

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Collectivités gestionnaires de crèches familiales

- Nombre de places d'accueil réelles en crèche familiale
- Nombre de plans d'actions votés par les conseils municipaux, syndicaux ou les conseils d'administration
- Nombre de projets innovants réalisés
- Nombre d'assistantes maternelles ayant été recrutées suite à la réalisation de ces projets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1016/200071827-20241114-2024_11

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

FICHE

8

MAINTIEN DE L'OFFRE PRIVEE EXISTANTE EN GARANTISSANT LA QUALITE D'ACCUEIL

CONTEXTE-CONSTATS

Dans le sillage du rapport de Sylviane Giampino, a été élaborée une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par l'arrêté du 23 septembre 2021, et qui a valeur législative (CASF, art. L. 214-1-1). Cette charte énonce dix principes, dont les fondements et les implications pour l'accueil sont développés dans le texte de l'arrêté. Malgré la mise en place de cette charte, il existe une très grande disparité des établissements en termes de qualité, et des écarts importants entre les établissements sur tous les plans (qualité du bâti, formation des personnels, moyens budgétaires, réflexivité pédagogique...).

Le financement des micro-crèches privées par le biais d'un complément mode de garde (CMG) versé aux parents ne permet pas de régulation et de regard de la part de la CAF ou des collectivités sur les pratiques des établissements. On constate la coexistence de projets de très grande qualité et des dérives inacceptables, guidées par de simples logiques financières. L'identification des risques et des dysfonctionnements potentiels dans ces structures, qui peuvent être plus fortement impactées par des conditions de travail dégradées (rythme de travail séquencé, « à la chaîne »), formation insuffisante, exposant au stress et à un manque de recul et de réflexion sur les pratiques auprès des enfants et de leurs parents, ne remet pas en cause les projets de grande qualité portés dans un certain nombre d'établissements, et le haut niveau d'engagement de nombreux professionnels. Cela peut toutefois impacter la qualité de service rendu à la population et dans les structures.

La part des micro-crèches PAJE est aussi élevée que sur l'ensemble du département (12.5 % sur l'EPCI et 10% en Charente), avec une majorité de micro-crèches franchisées.

11 structures micro-crèche PAJE sur les 16 en Charente se trouvent sur le GrandAngoulême, soit 69 %.

FINALITÉ

Faire du développement et de la sécurité affective de l'enfant un objectif prioritaire de la politique d'accueil du jeune enfant

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Tisser un lien avec les crèches privées en difficulté pour comprendre leurs problématiques structurelles et/ou conjoncturelles
- Faire monter en compétence les professionnels de la petite enfance
- Faire de la qualité, l'objet central de la coordination entre PMI/CAF

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Rencontrer à minima une fois par an chaque crèche privée en binôme Chargé de coopération CTG / Chargé de conseil et de développement CAF.

2/ Instaurer une concertation périodique CAF/PMI, permettant de s'assurer de la cohérence de leurs observations portant sur les EAJE. S'appuyer sur les constats et recommandations faites par la PMI lors de contrôles sur place. Intégrer dans le futur, le contrôleur de la CAF dans cette coordination partenariale autour des crèches privées.

3/ Rencontrer ensemble les nouveaux porteurs de projet afin de donner des avis conjoints CAF/ PMI.

4/ Ouvrir les propositions de formation aux équipes des crèches privées afin d'œuvrer vers une montée en compétence des professionnels.

5/ Sensibiliser les collectivités aux stratégies économiques de certains groupes de crèches qui peuvent être préjudiciables à la qualité d'accueil et à la mixité sociale.

PILOTES

PMI et CAF

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Conseil Départemental, GrandAngoulême, collectivités (territoire d'implantation et autres)

INDICATEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0164200071827-20241114-2024_111186 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

• Nombre de points réalisés avec les crèches privées

• Nombre de points de coordination avec la PMI

• Nombre d'actions proposées aux équipes des crèches (sensibilisations, formations...)

FICHE 9

PROMOUVOIR LA CREATION DE MODE D'ACCUEIL EN DIRECTION DES EMPLOYEURS



CONTEXTE- CONSTATS

Selon l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise (OPE) qui a mené une enquête en 2022, 64% des salariés considèrent que leur employeur n'entreprend pas suffisamment d'actions pour les aider à équilibrer leur temps de vie. Ils demandent davantage de mesures concrètes liées notamment au développement du télétravail, à la souplesse des horaires de travail, et à la prise en compte de leur vie personnelle.

Pourtant, afin d'accroître l'offre d'accueil de jeunes enfants et renforcer leur attractivité en termes de recrutement, les entreprises peuvent investir dans le champ de la Petite Enfance. Cette diversification des acteurs impliqués dans la politique d'accueil du jeune enfant permet ainsi d'insuffler une dynamique nouvelle dans le développement de l'offre d'accueil qui repose aujourd'hui quasi exclusivement sur les collectivités territoriales et les associations.

En effet, en Charente, il n'existe aucune crèche d'entreprise, hormis la crèche familiale du Centre Hospitalier d'Angoulême située à Saint-Michel qui réserve jusqu'à 90% de ses places aux salariés des hôpitaux du Groupement Hospitalier de Territoire.

L'OPE observe également une réduction du turnover de 25% chez les employeurs réservataires de berceaux. Selon diverses études, on constate une attractivité de +84% pour les entreprises ayant fait cette démarche de réservation de berceaux. En effet, la réservation de berceaux concourt à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Proches du lieu de travail et prenant généralement mieux en compte les horaires étendus, les crèches de personnel permettent de répondre aux contraintes professionnelles des salariés.

FINALITÉ

Encourager les employeurs et les entreprises à investir dans l'offre d'accueil Petite Enfance pour répondre aux besoins de leurs salariés et gagner en attractivité

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sensibiliser le monde des entreprises à la création de mode d'accueil Petite Enfance
- Accompagner les employeurs et les entreprises dans l'étude des enjeux d'attractivité, le recensement des besoins des salariés concernés et la définition du mode d'accueil pouvant y répondre

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Organiser des temps de rencontres avec les associations d'entreprises du territoire pour leur expliquer la situation de tension de l'offre d'accueil Petite Enfance existante sur le territoire, leur présenter les avantages à investir dans l'accueil Petite Enfance en faveur de leurs salariés et les différents modèles de construction envisageables

2/ Apporter un appui technique et une ingénierie par les chargés de conseil et de développement de la CAF et les chargés de coopération CTG pour définir le modèle et le dimensionnement du mode d'accueil permettant de répondre au mieux aux besoins des salariés préalablement recensés

3/ Proposer des leviers financiers, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement

PILOTES

CAF, GrandAngoulême et PMI

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les employeurs et entreprises du territoire, les associations d'entreprises, les collectivités locales

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions de sensibilisation auprès des entreprises / nombre d'entreprises ayant participé
- Nombre de projets ayant demandé un appui technique et/ou en ingénierie
- Nombre de structures d'accueil Petite Enfance d'entreprises

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_111186-05

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 10

FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES



CONTEXTE- CONSTATS

Depuis avril 2024, le territoire de GrandAngoulême compte désormais 5 MAM sur les 23 en Charente. Malgré quelques porteurs de projet qui se manifestent, les MAM peinent à se développer sur l'agglomération.

En effet, ces porteurs de projet rencontrent notamment des difficultés à trouver des locaux pour leur future MAM, les communes ayant un patrimoine immobilier de plus en plus réduit et les loyers ayant fortement augmenté ces dernières années.

Cette difficulté est d'autant plus prégnante par le fait que les MAM doivent répondre à des normes bâtimentaires correspondant aux attendus de l'accueil du jeune enfant et qu'un équilibre budgétaire doit être assuré tenant compte du coût du loyer et des énergies afin de préserver la pérennité de la structure sur le long terme.

De plus, la baisse considérable du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire ainsi que le fait que les 5 crèches familiales du département se situent sur l'agglomération, tendent à expliquer que le vivier d'assistantes maternelles de particuliers employeurs soit moindre et génère donc moins de projets de MAM. Parallèlement, les 5 MAM existantes rapportent qu'elles doivent faire face à un certain turnover au sein de leurs équipes respectives et aux augmentations des coûts du quotidien, notamment loyer et énergie. Cet équilibre fragilisé est un risque quant à la pérennité des MAM existantes sur le territoire.

FINALITÉ

Maintenir l'offre d'accueil des MAM existantes et faciliter le développement de nouvelles MAM sur le territoire de GrandAngoulême

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Venir en soutien de la mission confiée à l'UDAF
- Accompagner la recherche de locaux des porteurs de projets de MAM

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Orienter systématiquement les porteurs de projets de MAM vers les acteurs concernés (Conseil Départemental, UDAF et CAF) et/ou les assistantes maternelles exerçant en MAM manifestant des difficultés, en s'appuyant notamment sur les Relais Petite Enfance du territoire.

2/ Entretenir une relation partenariale régulière avec la chargée de mission de l'UDAF

3/ Travailler en collaboration avec la Direction Habitat de GrandAngoulême, les communes et les bailleurs sociaux du territoire en vue de faciliter l'accès à des logements adaptés à l'accueil de jeunes enfants, pour les porteurs de projets MAM

4/ Apporter un soutien financier aux communes qui envisageraient de faire des travaux afin d'adapter un bien de leur patrimoine immobilier à l'accueil de jeunes enfants, en faveur de l'installation d'une MAM sur leur territoire.

5/ Proposer un levier financier en faveur des porteurs de projet afin d'accompagner l'installation de leur MAM

6/ Poursuivre la participation active de la chargée de coopération CTG de GrandAngoulême au groupe de travail MAM du SDSF

PILOTES

CAF, PMI, UDAF et le service Enfance Jeunesse de GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les porteurs de projets de MAM, les assistantes maternelles exerçant dans les MAM existantes, les communes de GrandAngoulême, les chargés de coopération de proximité

INDICATEURS

- Nombre de MAM sur le territoire et nombre de places d'accueil dans ces structures
- Recensement des freins/difficultés rencontrés par les porteurs de projets
- Nombre et motifs d'interventions assurées par la chargée de mission de l'UDAF dans les MAM existantes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

On compte sur L'EPCI 20 077 jeunes et adultes de 15 à 29 ans, soit 17% de l'ensemble de ses habitants. Les partenaires du territoire sont mobilisés afin de développer des services permettant de concilier les temps de vie. La continuité de l'accueil de loisirs, en particulier sur les périodes de vacances est un service essentiel.

Toutefois, depuis quelques années et de façon plus prégnante depuis la crise Covid19, les ALsh sont saturés dans leur grande majorité, la complémentarité et continuité des temps éducatifs ne sont alors pas assurées partout et tout le temps pour toutes les familles. Le défi sera de proposer aux enfants une offre d'accueil éducative de qualité, accessible financièrement sur l'ensemble des temps libérés hors école et ce, dans l'optique de réduire les inégalités d'accès aux loisirs des enfants, pour favoriser la mixité sociale.

Depuis la crise sanitaire, la filière animation souffre d'un déficit d'attractivité, les ALSH rencontrent de grandes difficultés de recrutement. Il s'agira de poursuivre et renforcer les pratiques partenariales pour pallier le manque de personnel et répondre aux difficultés d'accessibilité aux services pour les familles.

L'expérimentation sur une tarification adaptée aux ressources des familles (application d'un taux d'effort) lancée en 2023 avec le volontariat de 3 gestionnaires sur GrandAngoulême, se verra renforcée par la démarche nationale prévue en 2025.

La mobilisation des partenaires est essentielle afin d'accompagner les jeunes dans l'autonomie, notamment avec les acteurs éducatifs sur les questions d'avenir, afin d'atténuer les freins qui les empêchent d'aborder leur orientation comme un parcours de réussite et d'épanouissement. C'est un des enjeux des structures d'animation de la vie sociale, qui sont reconnues comme des acteurs de la cohésion sociale dans le cadre de la CTG Grand Angoulême.

Dans le champ de la prévention, depuis 50 ans, des chercheurs et des praticiens en santé publique et en sciences humaines ont conçu et évalué scientifiquement des interventions pour prévenir les problèmes de santé mentale, la consommation de tabac, d'alcool, de drogue et les maladies sexuellement transmissibles chez les jeunes. Les programmes de développement des Compétences Psycho-Sociales (CPS) représentent une des stratégies majeures et transversales pour prévenir ces problèmes de santé au niveau individuel et collectif. Ils ont contribué à une forte progression de la prévention là où les interventions fondées uniquement sur l'information ne fonctionnaient pas. Parce que les enfants et les jeunes acquièrent des capacités à mieux se connaître, à faire des choix éclairés, à atteindre leurs objectifs et à résoudre des problèmes, à réguler leurs émotions, à gérer leur stress et accroître leur capacité de résilience, à communiquer positivement et construire des relations constructives, alors leurs rapports à soi, aux autres et à leurs environnements peuvent se modifier en profondeur, générer un état de bien-être et permettre l'adoption de comportements favorables à la santé physique, psychique et sociale.

Une meilleure communication sur les dispositifs, une coordination renforcée entre acteurs devront permettre d'agir et d'« aller-vers » au plus près des jeunes.

LES ACTIONS RETENUES :

1. **ŒUVRER COLLECTIVEMENT POUR GARANTIR UNE OFFRE D'ACCUEIL EDUCATIVE DE QUALITE ET ACCESSIBLE FINANCIEREMENT HORS ECOLE**
2. **FAIRE LA PROMOTION DES MÉTIERS DE L'ANIMATION**
3. **ORIENTER LES JEUNES 16 - 25 ANS EN RUPTURE DE PARCOURS VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE**
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE
4. **DEPLOYER UN TEMPS FORT ANNUEL MULTIPARTENARIAL EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DES 12-25 ANS**
Accusé certifié exécutoire
5. **OFFRIR UN ACCÈS ÉQUITABLE À LA CULTURE**
Réception par le préfet : 23/11/2024
Affichage : 21/11/2024

FICHE 11

ŒUVRER COLLECTIVEMENT POUR GARANTIR UNE OFFRE D'ACCUEIL EDUCATIVE DE QUALITE ET ACCESSIBLE FINANCIEREMENT HORS ECOLE

CONTEXTE- CONSTATS

L'accès aux loisirs et aux vacances des enfants et des adolescents contribue à la conciliation entre vie familiale, professionnelle, et sociale et s'inscrit dans la continuité des actions conduites en matière de petite enfance ; l'épanouissement, la socialisation et la prise d'autonomie des enfants ; la lutte contre les inégalités en matière de réussite éducative : 71 % des parents disent inscrire leur enfant à l'accueil de loisirs pour favoriser son éveil et son épanouissement.

La CAF et les collectivités soutiennent les services d'accueil collectifs de mineurs et le SDJES est chargé de veiller au respect de la réglementation pour assurer la sécurité morale et physique des mineurs. À ce jour, la couverture est quasi-totale en matière d'ALSH agréés sur le GrandAngoulême qui est un EPCI marqué par une démographie scolaire plutôt en diminution depuis ces dernières années. Toutefois, depuis quelques années et de façon plus accrue depuis la crise sanitaire, on observe un nouveau phénomène de saturation des places, entraînant l'exclusion de certains parents qui se voient dans l'incapacité de réserver des places pour leurs enfants. De surcroît, l'offre en accueil de loisirs a un coût extrêmement hétérogène d'une commune à l'autre pour les familles avec des prix de revient qui peuvent être très différents d'un territoire à l'autre. S'ajoutent à cela des fermetures de centres de loisirs pendant la période de grandes vacances.

La complémentarité et continuité des temps éducatifs ne sont alors pas assurées et l'équité des chances n'est plus garantie.

Ces constats sont de réels freins à l'accessibilité des accueils périscolaires et extrascolaires, pour toutes les familles, et notamment pour les familles les plus modestes comme les monoparents, ou les familles les plus vulnérables, comme celles ayant des enfants en situation de handicap.

FINALITÉ

Proposer aux enfants une offre d'accueil éducative de qualité, accessible financièrement sur l'ensemble des temps libérés hors école.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Améliorer la coordination des différents acteurs qui organisent l'offre éducative en direction des enfants du primaire (3-10 ans) et du secondaire (11-18 ans).
- Poursuivre l'étude et l'expérimentation sur la tarification ALSH en vue de rendre plus accessible ce service indispensable aux familles.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Sensibiliser les acteurs et organiser des temps d'échange sur la continuité éducative PEDT S'appuyer sur les outils existants en matière de qualité péda PEDT Plan mercredi.
- 2/ Soutenir la qualité des projets pédagogiques en favorisant l'accès aux activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, techniques et écocitoyennes.
- 3/ Inciter les gestionnaires à ouvrir pendant toute la période de vacances scolaires (leviers financiers avec la PSO et stratégie de recrutement de jeunes étudiants par exemple)
- 4/ Poursuivre l'étude des tarifications aux familles sur le périscolaire et ouvrir l'expérimentation à d'autres gestionnaires sur l'EPCI.

PILOTES

SDJES, CAF

PARTENAIRES ASSOCIÉS

DSDEN/SDJES, Collectivités, Centre Sociaux / EVS, GrandAngoulême, Direction d'ALSH.

INDICATEURS

- Nombre de gestionnaires ALSH participant à l'expérimentation tarifaire de la CAF
- Nombre de Centres de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires
- Nombre de familles sur liste d'attente/non satisfaites
- Nombre de rencontres organisées auprès des acteurs socio-éducatifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Sur le terrain, cela se traduit par un manque d'animateurs et animatrices dans les ALSH et des difficultés de recrutement.

Redynamiser et faire la promotion du métier d'animateur en accueil de loisirs afin de permettre aux familles de pouvoir bénéficier d'un accueil de qualité et aux structures d'accueil de pouvoir recruter du personnel compétent et qualifié.

- Faire connaître ce métier auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, dans lequel les candidats peuvent se professionnaliser
- Promouvoir le réseau des ambassadeurs métiers de Nouvelle-Aquitaine auprès des professionnels de l'animation

1/ Intervenir dans les lycées auprès du corps enseignant et des élèves, auprès des conseillers France Travail et des demandeurs d'emploi, auprès des salariés de la Mission Locale et des jeunes et auprès des jeunes en service civique pour présenter les métiers de l'animation, les parcours et les diplômes.

2/ Faire connaître le dispositif « *ambassadeur métier* » auprès des animateurs des structures du territoire afin que certains d'entre eux adhèrent volontairement au réseau Nouvelle-Aquitaine pour accomplir une mission de « transmission » sur leur métier.

Service Enfance Jeunesse de GrandAngoulême

Gestionnaires ALSH du territoire (associations, communes, syndicats), SDJES, CAF, Région (référénts jeunesse des lycées), lycées du territoire, France Travail, Mission Locale, associations de Service Civique, associations d'éducation populaire

- Nombre d'interventions et nombre de participants par intervention
- Nombre de partenaires impliqués
- Nombre d'ambassadeurs métier dans le domaine de l'animation

016-200071827-20241114-2024_1	196	55
-------------------------------	-----	----

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

FICHE 13

ORIENTER LES JEUNES 16 – 25 ANS EN RUPTURE DE PARCOURS VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

CONTEXTE- CONSTATS

Les jeunes accèdent plus difficilement à l'emploi que le reste de la population en âge de travailler. En 2023, 17,2% des actifs âgés de 15 à 24 ans sont au chômage, contre 7,3% pour les actifs dans leur ensemble. En Charente, ce taux s'établit à 18,4%.

De plus, à l'échelle nationale, le département de la Charente est classé au plus bas niveau concernant la poursuite des études supérieures des jeunes. GrandAngoulême n'y fait pas exception : les jeunes après 16 ans sont plus nombreux qu'au niveau national à se retrouver sans emploi, sans formation, c'est-à-dire soit déscolarisés, soit en difficulté d'insertion. Dans le cadre d'une étude menée en Charente via le Schéma départemental des services aux familles en 2022, les résultats montrent plus précisément que « d'une part, les jeunes font peu d'études supérieures à l'extérieur du département, et que d'autre part, il est constaté, par la Direction académique des services départementaux de l'Education nationale, que beaucoup de jeunes arrêtent l'école à partir de 16 ans (à la sortie de la classe de 3^{ème}) » (source : SDSF 2023 -2026).

Considérant ce contexte, la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême s'est donnée pour ambition de soutenir l'emploi des jeunes et souhaite mener une politique d'accompagnement de ce même public dans leur insertion sociale et professionnelle.

FINALITÉ

Soutenir les actions d'orientation, d'accompagnement, de formation et d'accès à l'emploi à destination des jeunes menées par les partenaires et acteurs du territoire

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Repérer et mobiliser les jeunes éloignés de l'emploi et/ou sans qualification.
- Aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en les orientant et accompagnant dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur parcours
- Soutenir l'organisation d'événements sur la formation et l'orientation professionnelles à destination des jeunes
- Encourager l'accès à l'emploi des jeunes

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Soutenir financièrement la Mission Locale du Grand Angoumois et l'École de la Deuxième Chance pour accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle
- 2/ Subventionner la Fédération Charentaise des Œuvres Laïques (FCOL) pour l'organisation du Salon des Métiers, de la Formation et de l'Orientation (FOFE).
- 3/ Encourager l'accès à l'emploi des jeunes par l'adoption d'une commande publique plus responsable intégrant des clauses sociales. Ces clauses facilitent l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, notamment les jeunes sans qualification ou sans emploi depuis plus de 6 mois.
- 4/ Encourager la découverte des métiers et du monde du travail par les collégiens, les lycéens et leurs enseignants en participant au Comité Local École Entreprise (CLEE)

PILOTES

Service Économie Sociale et Solidaire (ESS) et Emploi Insertion de GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Mission Locale du Grand Angoumois, École de la Deuxième Chance, Fédération Charentaise des Œuvres Laïques (FCOL), Plateforme départementale des clauses sociales, Éducation Nationale, CAF

INDICATEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-20241116-FC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

• Nombre de jeunes touchés

• Profils des jeunes touchés

• Nombre d'entrées en emploi et durée des contrats de travail

• Nombre d'entrées en formation et niveau de qualification

FICHE 14

DEPLOYER UN TEMPS FORT ANNUEL MULTIPARTENARIAL EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL DES 12-30 ANS

CONTEXTE- CONSTATS

Un rapport du Conseil de Développement de GrandAngoulême sur la Jeunesse a notamment conclu en 2020 que les acteurs intervenants dans les politiques jeunesse étaient très nombreux et se connaissaient mal, même s'ils intervenaient dans des champs relativement proches.

Afin de répondre au besoin d'interconnaissance entre les professionnels, en prenant en compte les enjeux du projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », ainsi que les conséquences de la crise sanitaire sur les jeunes, il a été proposé de mettre en place un forum des partenaires et acteurs de la Jeunesse du territoire de GrandAngoulême.

FINALITÉ

Renforcer l'interconnaissance des acteurs et des projets, renforcer la coopération, le faire-ensemble d'une politique publique souvent morcelée et difficilement lisible. Mettre en lumière des initiatives innovantes, les mutualiser et les développer.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Positionner clairement GrandAngoulême dans la mise en lien et la coordination des différents acteurs des politiques Enfance-Jeunesse sur le territoire.
- Impulser une approche transversale de la thématique jeunesse sur le territoire en travaillant ensemble, collectivités et acteurs associatifs, dans l'intérêt général.
- Travailler différemment avec les acteurs du territoire : nouvelles formes de coopérations, renforcement des logiques partenariales via une approche globale.
- Valoriser des savoir-faire, des initiatives locales en les mutualisant, en les développant et en s'appuyant sur des acteurs locaux et des experts.
- Permettre aux acteurs présents de s'approprier de nouvelles méthodes de travail.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Mise en place d'un forum annuel des partenaires jeunesse (12-30 ans) de GrandAngoulême lors d'une matinée mêlant interconnaissance, temps de travail collectifs, conférence, en présence des acteurs jeunesse (associations, institutions) et, dans la mesure du possible, des jeunes du territoire.

Thématique différente chaque année, définie en fonction des besoins recensés et de l'actualité.

2/ Comité technique organisationnel piloté par GrandAngoulême.

PILOTES

Service Enfance Jeunesse de GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Centre Information Jeunesse, gestionnaires ALSH du territoire (associations, communes, syndicats), SDJES, CAF, Région, DSDEN, France Travail, Mission Locale, associations de Service Civique, associations d'éducation populaire...

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de partenaires impliqués
- Nombre de participants
- Niveau de satisfactions des participants (questionnaire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 15

OFFRIR UN ACCÈS ÉQUITABLE A LA CULTURE Parcours d'éducation Artistique et Culturelle PEAC

CONTEXTE- CONSTATS

Engagé avec le soutien du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation Nationale, GrandAngoulême mène depuis 2016, une politique d'envergure pour le développement à grande échelle de l'éducation artistique et culturelle (EAC) à l'échelle des 38 communes de son territoire et affirme cette ambition en l'inscrivant au cœur de son projet d'agglomération.

Les PEAC de GrandAngoulême sont le fruit d'une construction partenariale, qui vise à mettre en commun les ressources des acteurs du territoire pour permettre aux bénéficiaires de fréquenter des lieux culturels, de rencontrer des artistes, de découvrir leurs œuvres et d'expérimenter avec eux leur propre créativité à travers des enseignements artistiques de qualité.

L'ambition est de permettre à tous les jeunes du territoire de vivre de tels parcours. Afin de répondre à cet enjeu, GrandAngoulême s'est vu décerner en 2022 le label 100 % EAC par le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle. De plus, un Contrat de Territoire d'Education Artistique et Culturelle a été conclu en 2017 entre GrandAngoulême, l'Education Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

FINALITÉ

Permettre l'émancipation du citoyen et offrir un accès équitable à la culture, tout en créant du lien social et en permettant aux jeunes de prendre conscience de la richesse culturelle du territoire de GrandAngoulême.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Développer les connaissances, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes
- Permettre à tous les jeunes du territoire (de 0 à 25 ans) de bénéficier du dispositif PEAC
- Toucher l'ensemble des 38 communes du territoire de GrandAngoulême
- Valoriser les ressources du territoire et faire connaître les lieux culturels

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Constituer un livret regroupant l'ensemble des propositions d'une année scolaire
- 2/ Organiser un forum PEAC à destination des écoles et structures d'accueil
- 3/ Mettre en place des cycles de conférences et 3 types de parcours (atelier artistes itinérants, parcours thématiques et résidences pédagogiques)

PILOTES

Direction de la culture et politique de l'image de GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Partenaires institutionnels et financiers : Ministère de la Culture et Ministère de l'Éducation
Partenaires au sein des projets : Structures culturelles du territoire
Partenaires bénéficiant des projets : écoles, collèges, université, CSCS et autres structures d'accueil de loisirs, établissements petite enfance (crèches, Relais Petite Enfance) ...

INDICATEURS

- Nombre d'instances (COFIL, COTECH)
- Nombre de réunions bilan avec les porteurs de projet
- Nombre de structures et/ou établissements ayant pu bénéficier des PEAC et nombre de participants
- Nombre de suivis assurés au sein des structures (présence à certains ateliers) et aux restitutions
- Mesure du niveau de satisfaction (questionnaire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

LA PARENTALITÉ

La crise sanitaire a mis en exergue les fragilités familiales (séparations, violences, risques liés aux pratiques numériques, isolement, etc.), engageant la CAF à renforcer ses actions de prévention et d'accompagnement des parents, notamment ceux à la tête de familles monoparentales qui représentent une famille sur quatre : financement de lieux ressources, des projets autour de moments charnières comme la naissance ou l'adolescence, des interventions dans le cadre de l'aide à domicile, de la prévention des ruptures familiales, du soutien des familles monoparentales dans la gestion de la pension alimentaire, de l'aide pour les victimes de violence conjugale, du soutien à la réussite éducative des enfants ou encore des aides aux départs en vacances familiales.

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence est devenu un enjeu primordial.

Par ailleurs, les foyers monoparentaux se distinguent aussi par des besoins spécifiques en matière d'accompagnement à la parentalité ou sur la garde d'enfant.

Le soutien en direction des jeunes parents ou des parents séparés s'est largement étoffé ces dernières années sous l'impulsion de la démarche 1 000 premiers jours. Mais d'autres besoins se font jour, ainsi les parents de pré-adolescents/adolescents restent insuffisamment soutenus alors même que deux parents sur cinq jugent difficile l'exercice de leur rôle en particulier au moment de l'adolescence.

La feuille de route « Enfance – Jeunesse » issue de GrandAngoulême vers 2023 fixe également comme enjeu la prise en compte de la parentalité dans une logique de prévention.

LES ACTIONS RETENUES :

1. **AMELIORER LA COUVERTURE TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICE PARENTALITE : LAEP, CLAS ET REAAP**
2. **SOUTENIR ET ACCELERER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PARENTS PAR LE DEPLOIEMENT DU LABEL AVIP**
3. **SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DANS LE REPERAGE PREVENTIF ET L'ORIENTATION DES PARENTS EN EPUISEMENT PARENTAL**
4. **REINFORCER LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS PORTANT DES ACTIONS PARENTALITE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

FICHE 16

AMELIORER LA COUVERTURE TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SERVICE PARENTALITE : LAEP, CLAS ET REAAP

CONTEXTE- CONSTATS

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de la Charente a, dès 2014, identifié la parentalité comme un axe prioritaire et élaboré un programme d'action afin de soutenir l'évolution des représentations de la famille (monoparentalité, recomposition familiale, famille d'accueil, homoparentalité...) et de diversifier les réponses, notamment sur la prise en charge du handicap, le répit parental, les parents d'adolescents ou bien la précarisation des situations de parents.

Le diagnostic de la CTG révèle une inégale répartition des dispositifs et lieux à destination des parents : les Lieux d'accueil enfants parents (LAEP), les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

A ce titre, l'objectif est d'améliorer la couverture et le maillage territorial pour une accessibilité à TOUTES les familles du territoire.

Par ailleurs, la mise en réseau intervenant dans le champ du soutien à la parentalité est essentielle pour renforcer sa structuration (cf fiche action n°19). Mal connus, ces dispositifs comme les LAEP ou le CLAS, peinent à toucher les familles du territoire.

Aussi, des actions de communication à destination des parents et des professionnels devront être renforcées pour rendre plus visible l'offre de soutien à la parentalité (cf fiche action n°19).

FINALITÉ

Garantir à tous les parents un égal accès à une offre d'accompagnement tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Améliorer le maillage territorial des lieux d'accueil enfant-parent en garantissant la qualité d'accueil
- Améliorer le maillage territorial des actions REAAP
- Améliorer le maillage territorial des CLAS

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Accompagner le déploiement des dispositifs sur les zones blanches ou peu couvertes (rencontres auprès des collectivités, ingénierie de projet, leviers financiers).

2/ Mobiliser les partenaires autour de la conciliation des temps de vie des parents et de l'accompagnement des parents aux moments charnières de la vie familiale (naissance, séparation, reconnaissance du handicap de son enfant).

PILOTES

CAF

PARTENAIRES ASSOCIÉS

GrandAngoulême, Conseil Départemental, PMI, PRH, collectivités et associations, Centre Sociaux, Référents familles, responsables LAEP, coordinateur de CLAS, Education Nationale.

INDICATEURS DE SUIVI

- Couverture en LAEP pour les familles du territoire
- Couverture en REAAP pour les familles du territoire
- Couverture en CLAS pour les familles du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 17

SOUTENIR ET ACCELERER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PARENTS PAR LE DEPLOIEMENT DU LABEL CRÈCHE AVIP

CONTEXTE- CONSTATS

Les crèches ont longtemps été pensées comme une solution de conciliation entre vies professionnelles et familiales pour les parents ayant déjà un emploi. Or, l'accès à un mode d'accueil peut favoriser la reprise d'un emploi.

Le label des crèches à Vocation d'Insertion Sociale et Professionnelle (AVIP), répond à une ambition forte : celle de faciliter l'accès aux crèches pour des parents en recherche d'emploi, alors que les familles où les deux parents travaillent sont en pratique souvent priorités. Ce dispositif s'inscrit dans l'un des objectifs portés par la COG 2023-2027, renforçant le rôle des CAF dans l'accès aux droits et notamment les aides pour lever les freins à l'emploi spécifiquement pour les monoparents.

Le label AVIP fait également écho aux priorités énoncées dans le rapport des 1000 premiers jours de l'enfant, qui rappelle les effets positifs de l'accès à un mode d'accueil pour les familles financièrement les plus vulnérables.

Ce label peut être une réponse très concrète aux constats établis dans le diagnostic sur GrandAngoulême : monoparentalité en augmentation avec précarisation pour ces parents. En 2022, alors que 25.5 % vivent dans un ménage pauvre, c'est-à-dire dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, il est de 35.5 % sur GrandAngoulême.

En juillet 2024, un sondage a été réalisé auprès des crèches PSU du territoire de GrandAngoulême. Sur les 26 EAJE, 18 crèches ont répondu avoir accueilli en 2023, pas moins de 121 enfants dont les parents étaient en recherche d'emploi ou de formation professionnelle. 5 sur 18 crèches répondantes ont accueilli 10 % ou plus d'enfants dont les parents étaient dans cette situation.

FINALITÉ

Favoriser l'accès à l'emploi des parents d'enfants de moins de 3 ans en situation de chômage, notamment des femmes et en particulier des plus fragiles d'entre elles.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Offrir aux parents une solution d'accueil de leur enfant pour leur permettre de trouver/ retrouver un emploi.
- Favoriser l'appropriation du label AVIP par les conseillers de France Travail pour garantir la bonne orientation pour les personnes en recherche d'emploi.
- Rapprocher le monde de la petite enfance et celui de l'insertion
- Valoriser le rôle important des crèches en matière de soutien à la parentalité et de la nécessité d'articuler leur action avec l'ensemble de l'offre d'accueil.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Cibler le déploiement des crèches AVIP au regard de la réalité socio-démographique locale et du public déjà accueilli (cf diagnostic CTG et remontées de terrain).

2/ Sensibiliser les collectivités et gestionnaires des crèches à l'intérêt de la mise en œuvre du Label AVIP.

3/ Soutenir financièrement les crèches AVIP dans leur déploiement pour pallier l'éventuel manque à gagner eu égard à la réservation des places AVIP.

4 / Renforcer la collaboration entre France Travail/ la CAF/ les travailleurs sociaux en MDS/ La Mission locale

PILOTES

CAF et France Travail

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Maison des Solidarités/ Territoires d'Action sociale, PMI, GrandAngoulême, Mission locale, RPE

INDICATEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_111186.DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

• Nombre de nouvelles crèches AVIP

• Nombre de parents ayant bénéficié de la crèche AVIP

• Nombre de parents ayant retrouvé un emploi grâce au dispositif

• Nombre d'enfants de parents demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un accueil en crèche

FICHE 18

SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DANS LE REPERAGE PREVENTIF ET L'ORIENTATION DES PARENTS EN EPUISEMENT PARENTAL



CONTEXTE- CONSTATS

Les familles monoparentales représentent 17,1% des 39 700 familles recensées sur le GrandAngoulême. Les monoparents représentent sur l'EPCI 37 % des familles allocataires (30 % en France et 34 % en Charente). On comptabilise 1 766 monoparents ayant un ou des enfants de moins de 5 ans sur GrandAngoulême.

33 % des allocataires monoparents perçoivent le RSA, soit près de 1 682 familles.

Constats importants du rapport de la commission des 1000 premiers jours :

- 1 parent sur 2 en moyenne ressent un vrai « lâchage » dans les 3 premiers mois après la naissance de leur enfant et dans les 2 premières années.
- 10 à 15% de dépression post partum des femmes.
- Le suicide étant la 2^{ème} cause de mortalité maternelle en France.

Les Françaises et le burn-out maternel (IFOP sondage 05/04/2022) :

En février 2022, près de 34 % des mères étaient en situation de burn-out parental ou avaient vécu auparavant une situation similaire. L'élément pesant le plus sur la charge mentale des femmes françaises était l'équilibre entre la vie professionnelle et privée.

Dans le cadre du SDSF 2023-2026, les premiers travaux émanant de la fiche action dédiée à cette thématique ont fait apparaître le besoin pour les parents de jeunes enfants, surtout des mères, de souffler, d'être relayés, de bénéficier de répit de courte durée. Mais d'autres besoins se font jour, ainsi les parents de pré-adolescents/adolescents restent insuffisamment soutenus alors même que deux parents sur cinq jugent difficile l'exercice de leur rôle en particulier au moment de l'adolescence.

De nombreux dispositifs et actions existent sur le territoire, insuffisamment coordonnées et surtout, insuffisamment connus des professionnels de première ligne qui sont au plus près des familles (animateurs en Alsh, professionnels de la petite enfance...)

FINALITÉ

Donner aux parents qui en ont besoin la possibilité d'être relayés, de souffler, pour prévenir le burn-out parental et préserver l'équilibre familial.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Soutenir les professionnels de première ligne en renforçant leur compétence dans l'écoute active, le repérage des signes avant-coureur d'un burn-out parental/épuisement parental
- Mettre à jour un annuaire des dispositifs pour identifier le qui fait quoi
- Sensibiliser les professionnels à l'orientation

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/Participation à l'organisation de journées ou demi-journées de sensibilisation des professionnels sur la posture, le repérage des fragilités et l'offre pouvant répondre aux besoins des familles sur GrandAngoulême

2/ Participation à la création d'un outil type Guide à destination des professionnels

3/ Participer à l'organisation de campagnes de sensibilisation à destination des familles

PILOTES

Partenaires du SDSF

PARTENAIRES ASSOCIÉS

LAEP, Centres Sociaux, Référentes familles, associations

IN 106/200071823-20241114-2024_111166105

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

• Nombre de sensibilisations en direction des professionnels

• Nombre de professionnels utilisant les outils créés

• Nombre de campagnes réalisées en direction des familles

FICHE 19

RENFORCER LA COOPERATION DES PROFESSIONNELS PORTANT DES ACTIONS PARENTALITE

CONTEXTE- CONSTATS

Un réseau « Parentalité » est « un ensemble organisé de personnes qui doit réunir au minimum différents types d'acteurs dans une zone géographique, avec des compétences différentes et complémentaires qui agissent dans un objectif commun avec des normes et valeurs partagées sur une base de coopération(s) volontaire(s) et institutionnelle(s) ».

[Véra Ribault - Consultante, Journée nationale de la Parentalité, Cnaf, Janvier 2016]

En raison de la diversité d'actions et des cloisonnements observés en infraterritoire, la mise en réseau des acteurs locaux est un préalable pertinent avant la mise en œuvre d'actions concrètes structurantes pour le territoire et ses habitants.

FINALITÉ

Valoriser les actions mises en œuvre sur chaque bassin de vie de GrandAngoulême et renforcer les coopérations par la capitalisation des expériences et des savoirs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser l'inter- connaissance, les échanges, et la coopération
- Promouvoir auprès des professionnels de la parentalité, l'offre des services parentalité priorités dans le cadre du SDSF en lien avec la Charte de la parentalité : le parcours naissance (« Devenir Parent »), le répit familial, le parcours séparation.
- Apporter une cohérence et une lisibilité des actions menées sur le territoire
- Réfléchir ensemble à ce qui peut faciliter, soutenir, fédérer, apporter une plus-value et valoriser les actions dans le cadre du REAAP
- Partager les supports existants, les idées, les collaborations et outils à créer

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Mise en réseau des professionnels coordonnant les actions parentalité sur leur territoire (REAAP) avec une rythmicité de 2 à 3 fois par an, au sein de Famili'bulle.

2/ Identifier, répertorier les ressources de l'ensemble du territoire en matière de soutien à la parentalité ; Réaliser une cartographie des REAAP, des actions afin de mieux connaître la diversité d'action pour éviter les doublons et favoriser les mutualisations.

3/ Partager les outils, les contacts des professionnels, les ressources documentaires et pédagogiques

4/ Coconstruire des outils communs afin d'avoir une meilleure visibilité des actions auprès des parents habitant sur le GrandAngoulême.

PILOTES

CAF

PARTENAIRES ASSOCIÉS

GrandAngoulême, Centres Sociaux, Associations, LAEP

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions en réseau
- Nombre d'outils de communication utilisés ou diffusés
- Analyse de la satisfaction des professionnels mis en réseau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

L'ACCES AUX DROITS

Le diagnostic de territoire de GrandAngoulême met en évidence des marqueurs de précarité monétaire, matérielle et sociale.

Un nombre trop important de familles vit sous le seuil de bas revenus : 1 enfant sur 3 (contre 1 pour 4 au niveau national). On constate également une augmentation significative du nombre de familles monoparentales, + 5.5 % entre 2017 et 2020. En 2022, les familles monoparentales représentent 17,1% des 39 700 familles recensées sur le GrandAngoulême. 82 % sont des femmes.

Ce taux important souligne un fort risque de précarisation pour un public plus fragile notamment en raison des difficultés systémiques d'accès à un emploi stable. Les foyers monoparentaux se distinguent aussi par des besoins spécifiques en matière d'accompagnement à la parentalité ou de la garde d'enfant.

GrandAngoulême est autant marqué par la pauvreté qu'au niveau national et départemental que ce soit chez les monoparents (53 %) que chez les couples avec enfants (20 %).

Près de 2 227 familles bénéficient du RSA sur GrandAngoulême, soit la moitié des familles en Charente.

Le contexte local de précarité croissante contribue à renforcer les attentes des usagers vis-à-vis de la Caf, perçue comme le dernier rempart social contre la pauvreté, et renforce nos responsabilités à leur égard.

Ainsi, l'accès aux droits sur le GrandAngoulême regroupe plusieurs enjeux majeurs :

- 1/ Rendre la Caf accessible et faire en sorte que l'offre de service soit la plus lisible possible
- 2/ L'intégration des partenaires en tant que relais d'accès aux droits au niveau des territoires
- 3/ Lutter contre le non-recours

Afin de rendre nos services plus accessibles et plus compréhensibles pour tous, une stratégie de communication est à déployer en lien avec le réseau partenarial de la CTG concomitamment à la nécessité de mieux pourvoir et former les professionnels chargés de l'accueil, l'accompagnement et l'orientation pour le changement et l'ouverture des droits CAF.

ACTION RETENUE :

- 1. DEPLOYER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AFIN DE RENDRE LES SERVICES ACCESSIBLES ET PLUS COMPREHENSIBLES POUR TOUS**
- 2. FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX INFORMATIONS JEUNESSE TOUT EN ENCOURAGEANT LES PROJETS DES JEUNES 12-25 ANS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

DEPLOYER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AFIN DE RENDRE LES SERVICES ACCESSIBLES ET PLUS COMPREHENSIBLES POUR TOUS

Particularités de la population sur le Grand Angoulême en termes de nombre d'allocataires, de niveau de vulnérabilité et de précarité, le niveau de dépendance aux prestations.

GrandAngoulême bien doté en matière de sites d'accueil et d'offre de service d'accès aux droits associés : Siège Caf, Familli Bulle, France services, centre sociaux, CIJ, mission locale, autres opérateurs (France travail, la poste, CPAM, etc.)

Faire connaître tous les chemins possibles pour avoir une réponse personnalisée et/ou prendre contact facilement avec la Caf ou un de ses partenaires relais

Rendre autonome sur le champ du numérique les allocataires qui peuvent l'être par des actions « aller vers » ou des ateliers découverte caf.fr

Accompagner nos partenaires au quotidien afin qu'ils puissent être les meilleurs relais auprès des usagers en demande (réponse simple ou bien orientation vers offre de service)

- « Aller vers » nos partenaires en organisant des ateliers délocalisés (type caf.fr, présentation offre accueil) et lutter contre non-recours (ciblage de secteur des entreprises sur la Prime d'activité)
- Orienter les allocataires vers les canaux de contacts les plus appropriés aux démarches et selon l'urgence des situations
- Diffuser le plus largement possible l'offre de service Caf en dehors de canaux traditionnels (réseaux sociaux, radio, affichage GrandAngoulême, journaux des mairies, élus, copil CTG, etc.)
- « Aller vers » les publics ciblés pour lutter contre le non-recours (étudiants, apprentis, travailleurs indépendants, salariés éligibles à la PPA, etc.)

1/ Réaliser des webinaires réguliers avec les animateurs Espaces France Services pour renforcer la complémentarité avec les Caf

2/ Être présent sur les grands évènements du territoire pour présenter offre de service Caf

3/ Initier un réseau au niveau des territoires pour prendre appui sur le réseau des mairies (diffusion informations), des entreprises (accès au droit prime activité)

Direction du Service à l'allocataire de la CAF

Collectivités, Espaces Frances services, Centre sociaux, autres opérateurs publics (CPAM, France travail)

- Nombre d'interventions au profit des France services (Webinaires, ateliers, Portes ouvertes, ateliers caf.fr délocalisés)
- Taux de collectivités (Mairies et EPCI) ayant diffusé une info Caf dans l'année via le journal local
- Taux de dématérialisation bouquet allocataire (AL, PAJE, PPA) sur allocataires du GA
- Nombre interventions « aller vers » effectuées sur l'année et nombre de participants enregistrés
- Nombre de visites enregistrées sur territoire (Détails siège, EFS rendez-vous, sans rendez-vous) /Nombre de rendez-vous téléphoniques sur territoire /Nombre de réponses effectuées par mail sur allocataires du GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024 11 arrivé

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 21

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX INFORMATIONS JEUNESSE TOUT EN ENCOURAGEANT LES PROJETS DES JEUNES 12-25 ANS

CONTEXTE- CONSTATS

GrandAngoulême, dans le cadre de son projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », a souhaité renforcer et structurer la politique enfance-jeunesse, notamment en clarifiant les politiques en faveur des jeunes, en les rendant plus lisibles et accessibles

Considérant que le CIJ rayonne sur tout le territoire de GrandAngoulême et que sa place dans le réseau local des partenaires jeunesse le positionne comme une interface privilégiée, GrandAngoulême a conclu une convention d'objectifs et financière pluriannuelle 2022-2024 avec le CIJ pour le portage des missions ci-dessus Ce partenariat a vocation à être renouvelé.

Par ailleurs, dans le cadre de son action européenne et internationale, GrandAngoulême a lancé, depuis 2021, un appel à projet « l'Europe commence ici » afin de soutenir financièrement les initiatives des acteurs associatifs locaux en matière de promotion des coopérations européennes et de sensibilisation à la citoyenneté, notamment vers les jeunes.

FINALITÉ

Développer la diffusion de l'information Jeunesse sur l'ensemble du territoire des 38 communes, notamment le dispositif « Aller Vers... » les jeunes, qui se décline en 3 axes.

Être un « facilitateur d'Europe » en soutenant les projets des acteurs de l'agglomération autour de la promotion de la citoyenneté européenne.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Aller vers...les jeunes, via une dynamique d'information en faveur de TOUS les jeunes sur GrandAngoulême (déploiement de l'IJ Mobile)
- Aller vers...via des outils de communication afin de rendre l'IJ plus visible aux jeunes et aux familles.
- Aller vers... via des correspondants Info Jeunes sur le territoire pour permettre une meilleure connaissance des services et des ressources IJ par les communes et les acteurs de terrain.

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Animation de l'« Angoumois Étudiant », en octobre chaque année, pour la rentrée.
- 2/ Déploiement par une animatrice du CIJ du stand de l'IJ (Information Jeunesse) Mobile dans les lieux, établissements ou événements du territoire concentrant des jeunes.
- 3/ Jury JIGA GrandAngoulême/ CIJ pour apporter un accompagnement et un soutien financier aux projets culturels, environnementaux ou d'utilité sociale portés par les jeunes de 11 à 25 ans.
- 4/ Déploiement de la Boussole des Jeunes, dispositif Web national pour faciliter l'accès des jeunes aux offres de services via une plateforme de mise en relation avec des professionnels, par thématique (Boussole des Jeunes Santé, Logement, Emploi).

PILOTES

Service Enfance Jeunesse de GrandAngoulême /Centre Information Jeunesse

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Région Nouvelle Aquitaine/ animation territoriale, Délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, CAF, communes...

INDICATEURS

- Nombre et renouvellement des projets autour de la promotion de la citoyenneté Européenne par les acteurs associatifs locaux
- Nombre de visites des outils numériques du CIJ (site internet, posts sur les réseaux sociaux, site Boussole des jeunes,
- Nombre d'actions et fréquentation autour de l'Angoumois Étudiant
- Nombre de jeunes participants aux animations de l'IJ mobile,
- Nombre de porteurs de projets JIGA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016300071827-20241114-2024_11186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

LA MOBILITE

La mobilité est un fondement de notre société. Elle façonne les vies, elle irrigue nos quotidiens. C'est un droit universel qu'il faut toutefois confronter à la réalité : 7 millions de Français font face à des difficultés en termes de mobilité (source : Laboratoire de la Mobilité Inclusive). Une inégalité d'accès qui touche un large spectre de citoyens, les plus fragiles au premier plan, et qui impacte le développement économique et social des territoires.

Une problématique qui interroge, suscite de profondes réflexions et s'ancre au cœur de la société civile. Amplifiée par une crise qui bouleverse les habitudes et les repères, elle appelle de nouvelles réponses, aussi bien à l'échelle de la société que des territoires.

En outre, les dessertes en transports en commun et l'éloignement des services, conduisent les ruraux à une très grande dépendance au véhicule personnel. En effet, en zone rurale, tous les déplacements sont majoritairement effectués en voiture, que ce soit pour emmener les enfants à l'école, aller au travail, faire ses courses, ou aller chez le médecin. L'accessibilité aux services représente un enjeu majeur dans les secteurs ruraux. Le manque de transports collectifs dans ces zones-là a également un impact sur la mobilité de certaines tranches de population. En effet, les plus de 65 ans se voient contraints, avec la perte d'autonomie et le manque de moyens, de rester à domicile. À l'inverse, les moins de 25 ans sont totalement dépendants d'autres personnes pour se déplacer. De plus, le transport est un poste de dépense conséquent, surtout lorsque les déplacements sont faits avec le véhicule personnel, notamment en milieu rural. Enfin, au-delà de l'impact sur la population, la mobilité rurale essentiellement centrée sur l'automobile a des conséquences directes sur l'environnement.

Sur le territoire, GrandAngoulême est Autorité Organisatrice de la Mobilité sur les 38 communes qui composent la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

À ce titre la communauté d'agglomération est compétente pour l'organisation des services réguliers de transport public de personnes et peut mettre en place des services de transport à la demande. Elle participe au développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur.

L'objectif général de ces politiques de mobilité est d'offrir un service public à la mobilité favorisant les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, pour permettre à chacun de se déplacer tout en réduisant le trafic automobile et ses impacts négatifs (congestion, pollution de l'air, bruit, accidents, etc.).

ACTIONS RETENUES :

- 1. AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ DANS LES SECTEURS DE L'AGGLOMÉRATION MOINS BIEN DESSERVIS EN MENANT DES EXPÉRIMENTATIONS EN SITES PILOTES**
- 2. AMÉLIORER LES TRANSPORTS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 22

AMÉLIORER L'OFFRE DE MOBILITÉ DANS LES SECTEURS DE L'AGGLOMÉRATION MOINS BIEN DESSERVIS EN MENANT DES EXPÉRIEMENTATIONS EN SITES PILOTES

CONTEXTE- CONSTATS

Le territoire de GrandAngoulême est peu contraignant pour la voiture individuelle. Il est relativement aisé d'y circuler et d'y stationner, même dans les zones les plus denses. Le report vers les autres modes de transport est donc plus difficile à opérer lorsque la voiture individuelle reste le mode le plus pratique pour se déplacer.

Prises isolément, les offres de mobilité alternatives peuvent sembler relativement modestes et manquer d'attractivité : c'est leur mise en place conjointe qui permet de « faire système » et de changer les pratiques de déplacements. Mettre en place plusieurs de ces mesures sur des secteurs pilotes permettra d'expérimenter des pratiques innovantes.

FINALITÉ

Expérimenter de nouveaux services de mobilité sur des secteurs pilotes, ajuster les propositions, puis déployer ensuite sur d'autres secteurs ce qui fonctionne.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Agir sur la qualité du cadre de vie des habitants et l'offre de service de proximité en mobilisant les politiques publiques de GrandAngoulême sur la mobilité en tenant compte des enjeux de transition écologique.
- Expérimenter des solutions nouvelles de mobilité co-construites avec les communes et les habitants sur des secteurs ciblés en milieu rural ou QPV.
- Accompagner les changements de comportement

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Définir 4 secteurs géographiques représentatifs = sites pilotes.

2/ Établir plusieurs mesures de mobilité propres à chaque site pilote avec des actions ciblées sur différents sujets : covoiturage, ligne de cars express, animations sur le territoire en faveur de la pratique du vélo ou de la marche, navette rurale.

3/ Mettre en œuvre ces mesures sur le terrain et accompagner le changement de comportement des usagers.

PILOTES

Service mobilité de GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Communes, prestataires de transports en commun et services vélos, association vélos et modes actifs, établissements scolaires, directeur des établissements communautaires, commerçants, associations communales.

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux de fréquentation des services
- Nombre de participants aux ateliers d'animation et de sensibilisation
- Taux de satisfaction usagers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 23

RÉPONDRE AUX EN JEUX DE MOBILITÉ DES PUBLICS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ : MOBILITÉ SOLIDAIRE MOUVIBUS ET TARIFICATION SOLIDAIRE MOBIUS

CONTEXTE- CONSTATS

Il existe toute une part de la population qui peut connaître des difficultés dans ses déplacements au quotidien, pour diverses raisons : personnes âgées ou avec de jeunes enfants, personnes en situation de handicap, personnes précaires avec ou sans permis de conduire, personne sans véhicule...

Ce frein dans leur mobilité restreint leur accès à l'emploi et aux services, notamment dans les secteurs ruraux éloignés des commerces et des services.

Le coût des déplacements en transports collectifs peut également être un critère de frein à la mobilité, pour les publics aux ressources les plus faibles (bénéficiaires des minimas sociaux/ personnes en recherche d'emploi par exemple).

FINALITÉ

Répondre aux enjeux de mobilité des personnes en situation de handicap ou âgées de 60 ans et plus et garantir le droit au transport pour tous.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Offrir un service de mobilité sur réservation destiné aux déplacements domicile-travail des travailleurs en ESAT (Fontgrave à Angoulême et Vallon à Magnac-sur-Touvre)
- Offrir un service de mobilité sur réservation destiné aux seniors de 60 ans et + et personnes handicapées ou à mobilité réduite et pour lesquelles l'accès aux transports publics collectifs est limité du fait de leur vulnérabilité sociale OU économique
- Appliquer des mesures tarifaires en faveur des publics les plus vulnérables (- de 6 ans, + de 65 ans non imposables, - de 18 ans, les étudiants, les apprentis, les personnes en recherche d'emploi et celles en situation de handicap).

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Convention d'objectifs triennale avec une association du territoire
- 2/ Communication sur les nouveaux services mis en place,
- 3/ Inscription des personnes intéressées par le service.
- 4/ Accès direct au bus pour les enfants de moins de 6 ans
- 5/ Délivrance d'un titre gratuit par la STGA, sur justificatif, pour les + de 65 ans non imposables
- 6/ Instruction, le cas échéant, des demandes de tarifs solidarité par les CCAS ou communes selon des conditions d'attribution définies / Application du tarif solidarité correspondant par la STGA sur présentation de l'attestation délivrée par le CCAS ou la commune ou sur justificatifs

PILOTES

MOUVIBUS et GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

STGA, CCAS, communes

INDICATEURS DE SUIVI

- Fréquentation (nombre de personnes, nombre de kms parcourus, etc.).
- Répartition des utilisateurs par profils
- Usages (origines/destinations, motifs de déplacements, etc.).
- Exploitation (temps de parcours, taux de refus, etc.).
- Nombre de dossiers traités par les CCAS ou communes par titres délivrés
- Nombre d'abonnements par titre
- Nombre de validations mensuelles pour chaque titre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_1400 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

LA SANTÉ

Le GrandAngoulême doit aujourd'hui faire face aux constats suivants :

- Le manque de médecins généralistes : 0.74/1000 habitants sur le GrandAngoulême contre 0.95/1000 en France. Le nombre de médecins généralistes libéraux était de 120 fin 2016, il est de 95 fin 2020. Parmi ces 95 médecins généralistes libéraux, 38 ont plus de 60 ans et 60 ont plus de 50 ans
- La difficulté à trouver un médecin traitant : en Charente, 12% de la population n'a pas de médecin traitant, contre 10 % au niveau national
- Le manque de kinésithérapeutes partout ainsi que d'infirmières et infirmiers dans certaines zones
- La fragilisation du maillage territorial des pharmacies

Face à la désertification du territoire en matière d'offre de soins de premier recours, GrandAngoulême a lancé un plan d'actions pour améliorer cette situation préoccupante et s'engage dans une véritable coopération territoriale autour de la question de l'offre de soins.

Ainsi, la nécessité d'accompagner les projets de maisons de santé pluridisciplinaires a été identifiée dès 2018. En 2019, le recrutement d'un chargé de mission santé permet de disposer d'une véritable capacité d'ingénierie au sein des services de l'agglomération.

Pour faciliter l'installation des professionnels de santé, il faut agir sur les principaux facteurs qui déterminent leur installation ou non-installation : accord du conjoint, services publics de qualité présents sur le territoire, accompagnement à l'installation.

Enfin, une des priorités fixées est la prise en compte de la santé environnementale et de la prévention. Ainsi, afin de sensibiliser à la santé environnementale dès la grossesse, GrandAngoulême a lancé en expérimentation le dispositif « Panier Jeunes Pousses » en 2024.

ACTIONS RETENUES :

- 1. PRENDRE SOIN ET PRESERVER LA SANTE DES FEMMES ENCEINTES ET DE LEURS BÉBÉS**
- 2. DEVELOPPER L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS ET FACILITER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**
- 3. ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA REPRISE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LA PRATIQUE SPORTIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 24

PRENDRE SOIN ET PRÉSERVER LA SANTÉ DES FEMMES ENCEINTES ET DE LEUR.S FUTUR.S BÉBÉ.S

Paniers Jeunes Pousses

CONTEXTE- CONSTATS

Notre santé est de plus en plus impactée par les produits chimiques omniprésents dans notre environnement (alimentation, qualité de l'air, produits de nettoyage, mobilier, objets de quotidien...). Les 1 000 premiers jours de tout être humain (y compris *in utero*), constituent une période pendant laquelle l'organisme est très vulnérable aux perturbateurs endocriniens et autres produits chimiques alors même qu'elle est à la fois cruciale pour le développement des jeunes enfants.

Ainsi, afin de sensibiliser à la santé environnementale dès la grossesse, GrandAngoulême a lancé en expérimentation le dispositif « Panier Jeunes Pousses », sur le second semestre 2024, proposant aux femmes enceintes de prendre soin de leur santé et de celle de leur.s enfant.s, grâce à des légumes bios de qualité et des séances de sensibilisation adaptées. Cette démarche permet également de soutenir les agriculteurs locaux et bios, et leurs réseaux de distribution.

FINALITÉ

Favoriser la santé du futur bébé et celle de sa famille, à l'aide d'aliments sans pesticides et en permettant une amélioration des connaissances pour limiter son exposition aux produits chimiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Favoriser la santé du futur bébé et celle de sa famille
- Sensibiliser et améliorer les connaissances des futurs parents à la santé environnementale
- Valoriser les légumes et accompagner le changement des habitudes alimentaires

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Communiquer largement sur le dispositif notamment auprès des professionnels de santé et du public (flyer, modèle type ordonnance verte...)

2/ Centraliser, enregistrer et traiter les inscriptions

3/ Organiser la distribution des paniers de légumes sur les différents points de livraison identifiés, en lien avec les producteurs

4/ Planifier les ateliers Santé environnement et cuisine avec les partenaires en charge de les animer

PILOTES

Service Santé GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Centre Hospitalier d'Angoulême, Centre Clinical de Soyaux, Paysans Charente Bio, Les Jardins d'Isis, Esprit culinaire

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bénéficiaires, typologie des publics (% habitants en QPV par exemple)
- Nombre de paniers livrés, nombre d'ateliers organisés, nombre de points de livraison
- Mesure du niveau de satisfaction du dispositif (questionnaire, sondage) : ateliers et paniers
- Mesure du changement des pratiques au quotidien (questionnaire, sondage à 2-3 mois après la sortie du dispositif) : à domicile par rapport aux produits chimiques, habitudes alimentaires, habitudes de consommation...

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
016-200071827-20241114-2024_17_186-DEJ

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

FICHE 25

DÉVELOPPER L'OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS ET FACILITER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

CONTEXTE- CONSTATS

L'offre de soins de premier recours connaît une forte érosion démographique, avec de nombreux départs en retraite non remplacés de médecins généralistes.

En 2019, le territoire de GrandAngoulême comptait 99 médecins généralistes en exercice libéral. Aujourd'hui, en 2024, ils ne sont plus que 68 et 27% d'entre eux ont plus de 60 ans.

De fait, en 2024, le taux de couverture du territoire de GrandAngoulême est de 0,47 médecin généraliste libéral pour 10 000 habitants.

En 2020, 15 % des habitants de GrandAngoulême n'avaient pas de médecin traitant. Ce taux représente 13 % sur le département et 10 % en Nouvelle Aquitaine (ORS 2020).

Pour développer l'offre de soins et de faciliter l'installation des professionnels de santé, GrandAngoulême a créé fin 2019 une mission santé pour répondre notamment à cet objectif.

FINALITÉ

Développer l'offre de soins et faciliter l'installation des professionnels de santé.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Promouvoir le territoire de GrandAngoulême auprès des professionnels de santé au-delà du département de la Charente
- Accompagner les projets communaux en lien avec la santé
- Permettre aux internes de créer du lien avec le territoire
- Faciliter les installations des professionnels de santé

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Tenir et animer des stands sur les temps forts nationaux à destination des professionnels de santé

2/ Accompagner les communes du territoire sur leur projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou de centre de santé

3/ Faciliter l'accès au logement des internes en leur proposant un logement, idéalement situé, pour 3 étudiants internes en stage en médecine de ville, en colocation (rotation tous les 6 mois)

4/ Organiser des journées de découverte du territoire (4/an) avec temps de présentation des médecins des établissements de soin, de l'ARS et de la CPAM + temps d'accueil des internes du Centre Hospitalier d'Angoulême

5/ Accompagner de façon personnalisée l'arrivée de nouveaux professionnels de santé sur le territoire : recherche de locaux, mise en contact, solution de garde d'enfants, aide à la recherche d'emploi pour le conjoint...

6/ Accompagner les 4 CPTS du territoire

PILOTES

Service Santé de GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, 38 communes de GrandAngoulême et notamment service santé ville Angoulême, CPTS (x4), MSP (x5), Conseil Départemental (stand commun sur les congrès), 2 Contrats Locaux de Santé (CLS)

INDICATEURS

- Nombre de congrès par an
- Nombre de projets communaux accompagnés
- Nombre d'internes accueillis en colocation
- Nombre de journées découvertes du territoire et nombre de participants par an
- Nombre de professionnels de santé accompagnés dans leur installation sur le territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 26

ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA REPRISE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LA PRATIQUE SPORTIVE

Maison Sport Santé

CONTEXTE- CONSTATS

Dans notre société actuelle, la sédentarité impacte fortement notre santé, en lien avec le travail exercé, la mobilité et les habitudes de vie. Un nombre croissant de personnes sont éloignées de l'activité physique et de la pratique sportive.

Afin de renseigner et d'orienter les personnes souhaitant reprendre une activité, 500 Maisons Sport Santé ont été créées depuis 2019, dont celle de GrandAngoulême en février 2023, située sur le site du Plan d'Eau de Saint-Yrieix sur Charente.

Ce service s'adresse à tous et particulièrement aux personnes éloignées de l'activité physique et aux personnes souffrant d'Affection de Longue Durée ou de maladies chroniques, sur prescription médicale.

FINALITÉ

Encourager et accompagner la reprise d'une activité physique et la pratique sportive, notamment adaptée aux pathologies des personnes adressées sur prescription médicale.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Amener un large public à faire un premier pas dans un programme d'activité physique et/ou sportive ou à renouer durablement avec une telle activité, jusqu'à une pratique régulière, autonome ou en structure sportive classique
- Faciliter le recours à l'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladie chronique et accompagner les personnes atteintes d'affection de longue durée orientées sur prescription médicale

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Mettre à disposition du public l'information sur les offres existantes de pratique dans l'environnement géographique local
- 2/ Sensibiliser, informer, conseiller sur les bienfaits de l'activité physique et/ou sportive
- 3/ Offrir un accueil individualisé afin qu'un programme sport-santé personnalisé puisse être défini en réalisant un bilan physique
- 4/ Orienter les personnes vers une activité adaptée à leurs besoins au sein d'une structure labellisée PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé), reconnue pour son encadrement APA (Activité Physique Adaptée)
- 5/ Développer des ateliers passerelle pour encourager la reprise d'une activité, notamment auprès de mineurs en situation d'obésité, en lien avec le Réseau de Prévention et de Prise en Charge de l'Obésité et du surpoids (REPPCO) des Charentes, dans le cadre de l'Appel A Projet « Retrouve ton cap »

PILOTES

La Maison Sport Santé en lien avec le service Santé de GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

DAC, PSL16, SMAPE, Centre Hospitalier d'Angoulême

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes accueillies
- Nombre de mineurs accompagnés
- Mesure du niveau de satisfaction des bénéficiaires
- Nombre de bilans effectués (initiaux, finaux)
- Nombre de personnes ayant repris une activité physique durablement (t + 1 an)
- Nombre d'ateliers passerelle animés
- Nombre de stands tenus sur des événements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

L'HABITAT

Le contexte économique, environnemental et social a conduit GrandAngoulême à faire de sa politique de l'habitat un des axes prioritaires de l'Agglomération.

A travers sa compétence « équilibre social de l'habitat », l'agglomération mène une politique volontariste définie sur 6 ans dans le cadre de son Programme de l'habitat et y dédie plus de 13 millions d'euros sur la période. La politique de l'habitat définit les conditions de développement d'un habitat adapté à tous les ménages, quel que soit leur profil et le stade d'évolution de leur parcours résidentiel.

L'enjeu social de la politique du logement repose sur l'accès à un logement décent pour tous et par conséquent la lutte contre le mal logement. L'action en faveur du développement du parc social s'inscrit dans une politique d'aménagement du territoire plus globale, incluant les mobilités, l'emploi, les services.... afin de répondre aux besoins des habitants dans leur diversité.

Les enjeux liés à la rénovation énergétique des logements ne sont plus à démontrer. Il s'agit de répondre à une préoccupation majeure des ménages pour éradiquer les passoires thermiques, améliorer le confort d'été, réduire la facture énergétique et favoriser la décarbonation des modes de chauffage pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

C'est dans ce cadre que GrandAngoulême Habitat a ouvert ses portes en Janvier 2022, aujourd'hui labélisé France Rénov, ce service public gratuit s'adresse à tous les habitants de GrandAngoulême pour toute question relative à l'amélioration de l'habitat.

ACTIONS RETENUES :

1. PPGDID
2. GRANDANGOULEME HABITAT
3. LOGEMENTS EN FAVEUR DES PUBLICS SPECIFIQUES PERMIS DE LOUER : LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

FICHE 27

LE PLAN PARTENARIAL DE LA GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR : AMÉLIORER LE PARCOURS DU DEMANDEUR DE LOGEMENT SOCIAL

CONTEXTE- CONSTATS

Obligation réglementaire (loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) pour les EPCI avec un Programme Local de l'Habitat approuvé, d'élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGDID).

Adoption du PPGDID par délibération du conseil communautaire du 13 juin 2024.

Difficultés d'accès au logement social :

- hausse de la tension sur la demande de logement social avec 4 demandes pour une attribution en 2023 contre 2 avant le covid,
- baisse de la mobilité des locataires du parc social bloqués dans leurs parcours résidentiels avec l'inflation,
- difficultés pour produire du logement social avec l'augmentation des coûts des matériaux et de l'énergie

FINALITÉ

Améliorer le parcours de la demande de logement social

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Satisfaire le droit à l'information
- Assurer la gestion partagée de la demande
- Mettre en place la cotation de la demande
- Examiner des dossiers de ménages en difficulté et les demandes de mutation

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Création et animation d'un Service d'Information et d'Accueil des Demandes (SIAD) de logements sociaux afin de garantir et d'harmoniser l'information délivrée aux demandeurs de logements sociaux.

Il s'agira dans un premier temps de mettre en réseau les lieux d'accueil existants dont les 38 communes et « GrandAngoulême habitat » pour donner à minima une information générale aux demandeurs. L'agglomération en sera l'animateur et le lieu ressources.

2/ Mise en place et suivi de la cotation de la demande de logement social comme outil d'aide à la décision pour l'attribution des logements.

PILOTES

GrandAngoulême (direction habitat)

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Les 38 communes, les CCAS, Département, Etat, les 3 bailleurs sociaux, Action Logement, AFUS 16, GIP Charentes Solidarité, ADIL, Charente Habitat Jeunes, Structures France Services, Oméga, centres sociaux ...

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de demandeurs par an
- Nombre d'attributions de logements sociaux par an
- Tension sur la demande de logement social par an
- Occupation du parc social par an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 28

GRANDANGOULEME HABITAT : SERVICE PUBLIC D'AMELIORATION DE L'HABITAT FRANCE RENOV'

CONTEXTE- CONSTATS

Créé en 2022, ce service public labellisé France Rénov accompagne les ménages dans leur projet sans condition de ressource. C'est une porte d'entrée unique pour l'ensemble des habitants de l'agglomération. L'accompagnement est une étape fondamentale du parcours des ménages dans leur projet d'acquisition ou de rénovation.

Depuis juin 2024, le service propose une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage renforcée, obligatoire pour les projets de rénovation énergétique globale et performante : Mon Accompagnateur Rénov (MAR).

FINALITÉ

Développer GrandAngoulême Habitat pour accompagner les usagers dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Sensibiliser les ménages et les professionnels (agences immobilières, notaires, banques...) aux enjeux de la rénovation énergétique
- Inciter les ménages à entreprendre des travaux de rénovation performante
- Accompagner les ménages dans la démarche pour garantir la qualité des travaux de rénovation et l'atteinte des objectifs de performance
- Rendre les dispositifs plus clairs, plus lisibles, sensibiliser les ménages et les communes aux fraudes

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

1/ Information et orientation de premier niveau pour tous les usagers
2/ Conseil personnalisé et accompagnement du particulier pour la réalisation de travaux
3/ Animation du réseau de professionnels dans l'objectif de fluidifier le parcours de rénovation

PILOTES

Service Habitat de GrandAngoulême

PARTENAIRES ASSOCIÉS

DDT, ANAH, CAPEB, FFB, ADIL, CAUE, Communes, Région Nouvelle Aquitaine, CRER ...

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de contact par an
- Nombre de conseils personnalisés
- Nombre d'accompagnement « Mon accompagnateur Rénov' »
- Nombre d'animations réalisées sur le territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 29

SOUTENIR LA PRODUCTION DE LOGEMENTS EN FAVEUR DES PUBLICS SPECIFIQUES

CONTEXTE- CONSTATS

Cette action de soutien de la production de logements en faveur des publics spécifiques est inscrite dans le Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Elle émane du constat suivant :

- Forte augmentation du nombre de demandes de mise à l'abri via le numéro du 115.
- Besoins en hausse sur le territoire de solutions d'habitat adapté pour les personnes avec des troubles psychiques (résidences accueils).
- Aires permanentes d'accueil du département occupées par des usagers ne voyageant plus ou très peu en l'absence de solutions d'habitat adapté.
- Précarisation des jeunes sur le territoire communautaire (y compris les étudiants et les alternants)

FINALITÉ

Répondre aux besoins des publics fragiles et en rupture dans une logique d'inclusion.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Poursuivre le développement des haltes de nuit et de haltes soins santé
- Développer une réponse aux personnes rencontrant des problématiques psychiques
- Développer l'offre de logements en bail glissant
- Développer l'offre de terrains adaptés pour des gens du voyage
- Proposer des solutions d'habitat à loyer très modéré pour les jeunes

MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- 1/ Enveloppe financière de 393 K€ sur la durée du PLH
- 2/ Appel à projet annuel
- 3/ Validation des projets en groupe de travail avec les élus et les principaux financeurs

PILOTES

GrandAngoulême (service habitat)

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Bailleurs sociaux, AFUS 16, communes, conseil départemental, DDT

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de logements réalisés par an

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

FICHE 30

PERMIS DE LOUER : LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LES MARCHANDS DE SOMMEIL

CONTEXTE- CONSTATS

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, le diagnostic a permis de dresser un bilan initial de référence concernant le parc locatif privé potentiellement indigne sur GrandAngoulême, portant ainsi le taux de ces logements à 4,7%, ce taux étant supérieur à la moyenne régionale (3,9%) et à la moyenne nationale (3,3%). Ce taux est encore plus élevé sur certaines communes du territoire.

Ainsi, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) communautaire et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain (OPAH RU), GrandAngoulême a identifié la lutte contre l'habitat indigne comme une priorité. Pour cela, le Permis de Louer vient ainsi compléter les outils déjà mis en place par GrandAngoulême pour favoriser la montée en gamme du parc privé au travers notamment des aides à la rénovation de l'habitat et de la lutte contre la vacance.

Le Permis de Louer, outil de lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, a été instauré par la Loi ALUR en 2014. Dans les secteurs où il est déployé, le propriétaire doit obtenir l'autorisation de la commune avant de mettre son logement en location afin de s'assurer qu'il est conforme aux critères de décence. Il existe également un régime de déclaration de mise en location qui permet d'observer le marché locatif (rotation, loyers...).

FINALITÉ

Améliorer la qualité du parc de logements locatifs privés en soumettant à autorisation toute nouvelle mise en location dans des secteurs définis.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Instaurer le Permis de Louer sur les communes en faisant la demande
- Déléguer la gestion et la mise en œuvre de ce dispositif aux communes concernées

MODALITÉ E MISE EN ŒUVRE

1/ Accompagner les communes qui le souhaitent dans la définition du périmètre par la mise à disposition et la présentation de données relatives à la vacance, au parc potentiellement indigne, aux contrôles de décence aux élus et/ou aux services concernés.

2/ Transmettre aux communes des supports de communication (flyer, courrier d'information aux bailleurs) et participer aux réunions publiques d'information.

3/ Coordonner les acteurs autour de ce dispositif partenarial.

PILOTES

Service Habitat de GrandAngoulême et les communes faisant la demande d'intégrer le dispositif Permis de Louer

PARTENAIRES ASSOCIÉS

DDT, PDLHI, GIP Charente Solidarités, ADIL, CAF, SEMEA

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de Permis de Louer déposés
- Nombre de situations de non-décence ayant donné lieu à des travaux d'amélioration par le propriétaire
- Nombre de logements interdits à la location suite à la non-réalisation des travaux par le propriétaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

ANNEXES



Annexe 1	Glossaire	p. 115
Annexe 2	Récapitulatif des équipements Enfance, jeunesse et Parentalité	p. 117
Annexe 3	Taux de couverture Petite Enfance par commune	p. 125
Annexe 4	SPPE	p.126
Annexe 5	Liens vers les documents de référence	p. 128

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024



GLOSSAIRE

AVS	Animation de la vie sociale
AAH	Allocation aux adultes handicapés
AEHH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ARIPA	Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires
ARS	Agence régionale de santé
AVIP	A vocation insertion sociale et professionnelle
AVVC	Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales
CA	Communauté d'Agglomération
CAMSP	Centre d'action medico-social précoce
CAF	Caisse d'allocations familiales
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CIJ	Centre information jeunesse
CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
CMPP	Centre medico-psycho-pédagogique
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
COG	Convention d'objectifs et de gestion
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CTG	Convention territoriale globale
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
E2C	Ecole de la deuxième chance
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EFS	Espace France service
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Équivalent temps plein
EVS	Espace de vie sociale
FAMILI'BULLE	Maison des parents de la Charente
FCOL	Fédération charentaise des œuvres laïques
FCSC	Fédération des centres sociaux de Charente
GHT	Groupement hospitalier de territoire
IDA	Informier détecter accompagner
IF	Info Jeunes
IME	Institut medico-éducatif
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
ITEP	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
JIGA	Jeune Initiative GrandAngoulême
LAEP	Lieu d'accueil enfant parent
MAM	Maison d'assistante maternelle
MSA	Mutualité sociale agricole
MSP	Maison de santé pluridisciplinaire
NA	Nouvelle Aquitaine
PCO	Plateforme de coordination et d'orientation de diagnostic et d'intervention précoce

OPE	Observatoire de la parentalité en entreprise
OPH	Office Public de l'habitat
ORS	Observatoire régional de la santé
PAEJ	Point d'accueil et écoute jeunes
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PND	Promeneur du net
PEAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PEDT	Projet éducatif territorial
PIG	Programme d'intérêt général
PLH	Plan Local de l'Habitat
PMI	Protection Maternelle et infantile
PPA	Prime d'activité
PPIGDID	Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux
PREPARE	Prestation partagée d'éducation de l'enfant
PRH	Pôle Ressource Handicap
PS	Prestation de service
PSU	Prestation de service unique
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
REAAP	Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement à la parentalité
RPE	Relais petite enfance
RSA	Revenu de solidarité active
SDAVS	Schéma directeur de l'animation de la vie sociale
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SDSF	Schéma départemental des services aux familles
SESSAD	Service d'éducation special et de soins à domicile
SIAD	Service d'information et d'accueil des demandeurs de logements sociaux
SLESRI	Schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation
SPPE	Service Public de la Petite Enfance
UDAF	Union départemental des associations familiales
UDMJC	Union départementale des maisons des jeunes et de la culture

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024



RECAPITULATIF DES EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE (Psu – Pso) A L'ECHELLE DU GRANDANGOULEME AU 30/09/2024.

Communes	Type d'équipements et services	
▪ Angoulême	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 6 Alsh extrascolaires • 3 Alsh Accueil Ados • 6 Alsh périscolaires : Midi/Soir/mercredi • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 petite crèche • 2 crèches • 2 grandes crèches • 2 très grandes crèches • 1 petite crèche familiale • 1 structure expérimentale « Appartement Kalis » • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers ➤ Autres équipements et services : • 1 RPE • 1 LAEP • 3 Ludothèques • 2 PS Jeunes • 1 Résidence Habitat Jeunes (Pierre Semard)	6 Centres Sociaux
▪ Asnière-sur-Nouère	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 ASRE (TAP) • Bénéficie de l'Extrascolaire du SIVOM AsBaMaVis • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	.
▪ Balzac	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire (SIVOM AsBaMaVis) • 1 Alsh Accueil Ados (SIVOM AsBaMaVis) • 1 Alsh périscolaire : Mercredi (SIVOM AsBaMaVis) • 1 ASRE (TAP) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Brie	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh Accueil Ados • 1 Alsh extrascolaires • 1 Alsh périscolaire : Mercredi/Soir • 1 ASRE (TAP) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2024
Affichage : 21/11/2024

▪ Bouex	• Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et du LAEP de GrandAngoulême, situé à Dignac	
▪ Champniers	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh Accueil Ados • 1 Alsh extrascolaire • 1 Alsh périscolaire : Mercredi/matin/soir • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • Bénéficie de la crèche familiale du SIVU crèche Saint-Yrieix Gond-Pontouvre, Fléac, Champniers et Vindelle • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers ➤ Autres équipements et services : • 1 RPE • 1 LAEP	
▪ Claix	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh périscolaire : Matin / Soir / mercredi situé à Roulet (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'ALSH extrascolaire sur Roulet-Saint-Estèphe/ Mouthiers/ Trois Palis (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'Alsh Accueil Ados (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et de l'itinérance du LAEP de GrandAngoulême, situé à Roulet	
▪ Dirac	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire (GrandAngoulême) • 1 Alsh périscolaire : Mercredi (GrandAngoulême) • 1 Alsh Accueil Ados (GrandAngoulême) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et du LAEP de GrandAngoulême, situé à Dignac	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

▪ Fléac	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire • 1 Alsh Accueil de jeunes • 1 Alsh périscolaire : Soir • 1 Alsh périscolaire : Mercredi • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 micro-crèche • Bénéficie de la crèche familiale du SIVU crèche Saint-Yrieix Gond-Pontouvre, Fléac, Champniers et Vindelle • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Garat	• Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac	
▪ Gond-Pontouvre	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire • 1 Alsh périscolaire : Mercredi • Bénéficie de l'Alsh Ado situé à Saint Yrieix • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 petite crèche • Bénéficie de la crèche familiale du SIVU crèche Saint-Yrieix Gond-Pontouvre, Fléac, Champniers et Vindelle • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers ➤ Autres équipements et services : • 1 LAEP	1 Centre Social
▪ Jauldes	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • Bénéficie de l'ALSH et de l'accueil ados situé à Brie • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ La Couronne	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire • 1 Alsh périscolaire : Matin/Soir/Mercredi • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 petite crèche • 1 grande crèche (Sivu La Couronne, Roulet, Nersac) • 1 crèche familiale (Sivu La Couronne, Roulet, Nersac) • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers ➤ Autres équipements et services : • 1 RPE • 1 LAEP • 1 PS Jeune	1 Centre Social

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

▪ Linars	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh périscolaire : Matin, pause méridienne, soir • Bénéficie de l'Accueil de jeunes, du périscolaire du mercredi et de l'extrascolaire situé • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ L'Isle d'Espagnac	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaires (Sivu L'Isle d'Espagnac Mornac, Touvre, Ruelle s/ Touvre) • 1 Alsh périscolaires : Mercredi (Sivu L'Isle d'Espagnac Mornac, Touvre, Ruelle s/ Touvre) • 1 Alsh périscolaire : Matin/Soir • 1 Alsh Accueil Ados • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 crèche (Sivu L'Isle d'Espagnac Mornac, Touvre, Ruelle s/ Touvre) • 1 très grande crèche (GrandAngoulême) • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers ➤ Autres équipements et services : • 1 RPE (Sivu L'Isle d'Espagnac Mornac, Touvre, Ruelle s/ Touvre)	
▪ Magnac-sur-Touvre	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire • 1 Alsh périscolaire : Matin/ Soir/Mercredi • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 micro-crèche • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Marsac	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh périscolaire : Mercredi matin (SIVOM AsBaMaVis) • Bénéficie du périscolaire du SIVOM AsBaMaVis • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Mornac	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • Bénéficie du périscolaire du SIVU enfance jeunesse • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

▪ Mouthiers sur Boëme	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire (Effervecentre multisite) • 1 Alsh périscolaire : Matin/ Soir/Mercredi (Effervecentre) • 1 Alsh Accueil Ados (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 grande crèche familiale • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et de l'itinérance du LAEP de GrandAngoulême, situé à Rouillet	
▪ Plassac-Rouffiac	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • Bénéficie du périscolaire et extrascolaire situé à Rouillet-Saint-Estèphe, Sireuil et Trois Palis • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et de l'itinérance du LAEP de GrandAngoulême, situé à Rouillet	
▪ Rouillet-St-Estèphe	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire (Effervescentre multisite) • 1 Alsh périscolaire : Matin / Pause méridienne / Soir / Mercredi (Effervescentre) • 1 Alsh Accueil Ado (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Autres équipements et services : • 1 RPE (GrandAngoulême) • 1 PS Jeunes (Effervescentre) • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	1 Centre Social
▪ Ruelle-sur-Touvre	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • Bénéficie du périscolaire du SIVU enfance jeunesse • 1 Alsh extrascolaire Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 grande crèche • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Saint-Michel Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20241114-2024_11_186-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 21/11/2024 Affichage : 21/11/2024	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire • 1 Alsh périscolaire : Mercredi • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac	1 Centre Social

	➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 grande crèche familiale (crèche d'entreprise du Centre Hospitalier d'Angoulême) • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Saint-Saturnin	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh périscolaire : Soir • Bénéficie de l'Accueil de jeunes, du périscolaire du mercredi et de l'extrascolaire situé à Fléac • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Saint-Yrieix	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 2 Alsh extrascolaires • 1 ALSH périscolaire : Mercredi/ Matin, soir • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 petite crèche • 1 très grande crèche familiale (SIVU crèche Saint-Yrieix Gond-Pontouvre, Fléac, Champniers et Vindelle) • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers ➤ Autres équipements et services : • 1 Ludothèque	1 Centre Social
▪ Sers	• Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et du LAEP de GrandAngoulême, situé à Dignac	
▪ Sireuil	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh périscolaire : Matin / Pause méridienne / Soir • Bénéficie de l'ALSH extrascolaire sur Rouillet-Saint-Estèphe/ Mouthiers/ Trois Palis • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie du RPE et de l'itinérance du LAEP de GrandAngoulême, situé à Rouillet • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Soyaux Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20241114-2024_11_186-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 21/11/2024 Affichage : 21/11/2024	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 3 Alsh extrascolaire • 1 Alsh Accueil Ados • 3 Alsh périscolaire : Matin/Soir/Mercredi • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • 1 grande crèche • 1 jardin d'enfants	1 Centre Social

	• Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers ➤ Autres équipements et services : • 1 RPE • 1 LAEP • 1 ludothèque	
▪ Trois-Palis	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh périscolaire : Matin / Pause méridienne / Soir/ mercredi situé à Sireuil (Effervecentre multisite) • 1 ALSH extrascolaire (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'Accueil Ados situé à Mouthiers (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et de l'itinérance du LAEP de GrandAngoulême, situé à Rouillet	
▪ Touvre	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh périscolaire : Matin/Soir • Bénéficie du périscolaire du SIVU enfance jeunesse • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	
▪ Torsac	• Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie du RPE et du LAEP de GrandAngoulême, situé à Dignac	
▪ Vindelle	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • 1 Alsh extrascolaire (SIVOM AsBaMaVis) • 1 Alsh périscolaire : Mercredi (SIVOM AsBaMaVis) • 1 ASRE (TAP) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac ➤ Établissements d'accueil du jeune enfant : • Bénéficie de la crèche familiale du SIVU crèche Saint-Yrieix Gond-Pontouvre, Fléac, Champniers et Vindelle • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

▪ Voeuil et Giget	• 1 Alsh périscolaire : Matin / Soir/ mercredi situé à Mouthiers (Effervecentre multisite) • 1 ALSH extrascolaire (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'Accueil Ados situé à Mouthiers (Effervecentre multisite) • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et de l'itinérance du LAEP de GrandAngoulême, situé à Roulet	
▪ Voulgézac	➤ Accueils de loisirs sans hébergement : • Bénéficie du périscolaire et extrascolaire situé à Roulet-Saint-Estèphe, Sireuil et Trois Palis • Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et de l'itinérance du LAEP de GrandAngoulême, situé à Roulet	
▪ Vouzan	• Bénéficie de l'Alsh extrascolaire, périscolaire et Accueil Ados de GrandAngoulême, situé à Dirac • Bénéficie de la très grande crèche de GrandAngoulême, située à L'Isle d'Espagnac et Champniers • Bénéficie du RPE et du LAEP de GrandAngoulême, situé à Dignac	

**Récapitulatif des équipements petite enfance PAJE
à l'échelle de GrandAngoulême au 30/09/2024**

Communes	Type d'équipements
▪ Angoulême	• 1 micro-crèche PAJE
▪ Champniers	• 2 micro-crèches PAJE
▪ Fléac	• 1 micro-crèche PAJE
▪ Gond-Pontouvre	• 1 micro-crèche PAJE
▪ La Couronne	• 1 micro-crèche PAJE
▪ Linars	• 1 micro-crèche PAJE
▪ Saint-Yrieix	• 1 micro-crèche PAJE
▪ Soyaux	• 2 micro-crèches PAJE
▪ Roulet-Saint-Estèphe	• 1 micro-crèche PAJE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

LES TAUX DE COUVERTURE PETITE ENFANCE DES 38 COMMUNES

ANGOULEME	47%	MOUTHIERS SUR BOEME	105%
ASNIERES SUR NOUERE	51%	NERSAC	57%
BALZAC	55%	PLASSAC ROUFFIAC	17%
BOUEX	67%	PUYMOYEN	82%
BRIE	88%	ROULLET SAINT ESTEPHE	56%
CHAMPNIERS	71%	RUELLE SUR TOUVRE	51%
CLAIX	78%	SAINT MICHEL	57%
DIGNAC	69%	SAINT SATURNIN	46%
DIRAC	51%	SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	92%
FLEAC	123%	SERS	50%
GARAT	49%	SIREUIL	78%
GOND PONTOUVRE	85%	SOYAUX	52%
JAULDES	55%	TORSAC	99%
LA COURONNE	93%	TOUVRE	88%
LINARS	60%	TROIS PALIS	38%
L'ISLE D'ESPAGNAC	77%	VINDELLE	62%
MAGNAC SUR TOUVRE	30%	VOEUIL ET GIGET	46%
MARSAC	9%	VOULGEZAC	72%
MORNAC	81%	VOUZAN	50%
GRANDANGOULÊME		61%	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024



CONSTRUIRE ENSEMBLE LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Pourquoi agir en faveur de l'accueil du jeune enfant ?



Un enjeu éducatif, familial et social

Développement de l'enfant

Les modes d'accueil contribuent à l'éveil et au développement langagier, moteur, cognitif et psycho-affectif de l'enfant. Les professionnels intervenant auprès des jeunes enfants sont spécifiquement formés à leurs besoins et les accompagnent de manière adaptée dans leur développement. Offrir une place d'accueil aux enfants, c'est leur offrir une ouverture sur l'extérieur et un espace de socialisation, facteurs d'épanouissement et de préparation à l'école maternelle.

Lutte contre les inégalités sociales égalité des chances

Les modes d'accueil sont bénéfiques pour les enfants issus de familles précaires. Accueillir ces enfants contribue à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge et permet d'offrir aux jeunes enfants les mêmes chances pour débiter dans la vie, quel que soit leur milieu familial.

Soutenir les parents dans leur fonction parentale

Les professionnels de la petite enfance intervenant au sein des modes d'accueil jouent un rôle précieux de réassurance et d'accompagnement à la parentalité pour les jeunes parents. Les parents, parfois inexpérimentés, isolés ou épuisés, peuvent trouver auprès des professionnels une écoute, des conseils et une ressource pour assurer de leur mieux leur rôle parental. Cet accompagnement est d'autant plus important en cas de besoins spécifiques de l'enfant (handicap, maladies chroniques, trouble du développement, etc.) ou du parent (isolement, précarité, maladie, etc.) et peut conduire à une orientation adaptée (PMI, pédiatres, psychologues, etc.)



Pourquoi agir en faveur de l'accueil du jeune enfant ?



Un enjeu économique et territorial

Egalité femmes - hommes

Avoir accès à un mode d'accueil permet aux parents, notamment aux mères, de conserver (ou de retrouver) leur emploi. C'est un facteur primordial d'égalité des hommes et des femmes et de lutte contre la pauvreté des familles.

Attractivité économique du territoire

La présence de modes d'accueil stimule l'attractivité et le dynamisme économique du territoire (installation et maintien de jeunes parents, attractivité pour les entreprises et création d'emploi local, création d'emploi dans le secteur de la petite enfance)

Développement de services aux familles, cohésion sociale et qualité de vie

Les modes d'accueil offrent un espace de rencontres et de socialisation aux parents, susceptibles de contribuer à la cohésion du quartier ou du village dans lequel ils se trouvent. Le maintien et le développement des modes d'accueil ont un impact sur les autres services à la population : maintien de classes ouvertes, transport scolaire, offre de loisirs pour les enfants et les jeunes, équipements sportifs. Les crèches participent aux événements culturels et festifs à destination des familles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Chiffres locaux sur l'offre en mode d'accueil

EPCI GrandAngoulême

Taux de couverture de **61%**

En risque de se dégrader



Nombre de naissances par an

1 366 naissances en 2023

-4 % depuis 2019

1228 places chez les assistants maternels

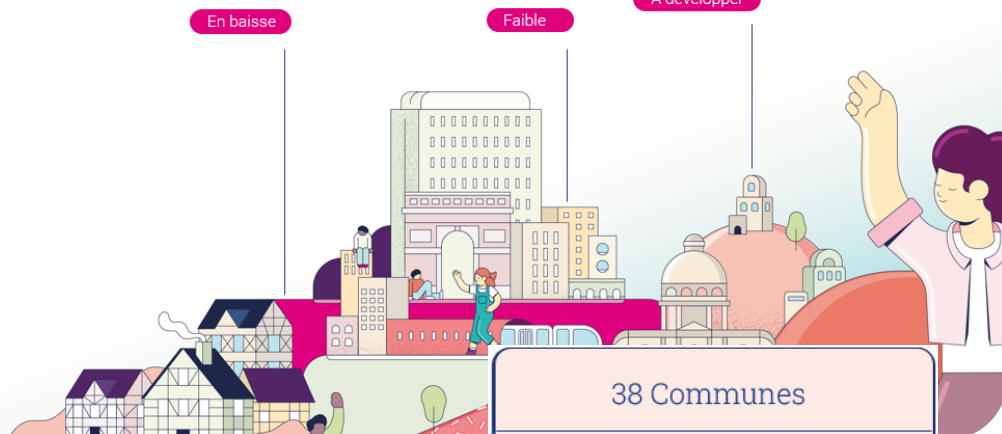
5 Maisons d'assistants maternels (MAM)

1 072 places en crèche

En baisse

Faible

A développer



38 Communes

Deviennent Autorité Organisatrice avec les 2 premières compétences SPPE

1. Recenser les besoins des familles
2. Informer et accompagner les familles

11 Communes de 3 500 habitants

Sur les 4 compétences SPPE

1. Recenser les besoins des familles
2. Informer et accompagner les familles
3. Planifier le développement des modes d'accueil
4. Soutenir la qualité des modes d'accueil

Angoulême
Brie
Champniers
La Couronne
Fléac
Gond-Pontouvre

L'Isle d'Espagnac
Roulet-Saint-Estèphe
Ruelle-sur-Touvre
Saint-Yrieix
Soyaux

AUTORITÉ ORGANISATRICE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Promulguée le 18 décembre 2023, la loi pour le Plein emploi modifie dans ses articles 17, 18 et 19 la gouvernance de la politique petite enfance, en faisant des communes, au 1er janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant. Par ailleurs, la loi crée quatre compétences :

1. Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire (toutes les communes) ;

2. Informer et accompagner les familles des enfants de moins de 3 ans et les futurs parents (toutes les communes) ;

3. Planifier, au regard du recensement de ces besoins, le développement des modes d'accueil (pour les communes de plus de 3 500 habitants) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

4. Soutenir la qualité des modes d'accueil (pour les communes de plus de 3 500 habitants).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la loi prévoit également la mise en place d'un relais petite enfance et d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.



LIENS VERS LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



Annexe 5

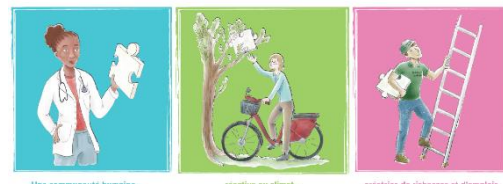


SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES
DE LA CHARENTE

2023 - 2026



GrandAngoulême vers 2030 Projet d'agglomération



Contrat de ville 2024-2030

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Affichage : 21/11/2024

